

W. Hervey

E S S A I

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

EN 1789 ET 1790:

OU

LETTRE À MADAME ***.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

À LONDRES:

MDCCXC.



AVERTISSEMENT.

CET ouvrage n'était pas destiné à voir le jour ; je ne l'avais écrit que pour quelques amis. Différentes circonstances m'engagent aujourd'hui à le rendre public. On serait trompé, si l'on y cherchait les talens d'un auteur : mais si la candeur & la modération peuvent en tenir lieu, peut-être le lira-t-on avec quelque plaisir. Ne pouvant répondre d'avoir écrit avec élégance ; la seule chose qu'il me soit permis d'affirmer, c'est que j'ai écrit avec vérité : & à ce titre j'aime à penser qu'on ne me traitera point avec trop de sévérité. Quant à l'anonyme dans lequel je m'enveloppe ; comme je ne crois point avoir fait un libelle, la crainte ou la honte ne sont pas les motifs qui m'empêchent de me nommer. Mais j'ai pensé que si l'ouvrage est bon, s'il peut être utile, il importe peu de quelle plume il sort. Quand le fruit a de la faveur, s'informe-t-on à quelle branche il était attaché ? Si au contraire cet Effai est médiocre, comme je le crains ; j'aurai eu raison de me cacher.



LETTRE À MADAME ***;

OU

E S S A I

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

SUR LA

RÉVOLUTION DU ROYAUME DE FRANCE

EN 1789 ET 1790.

VOUS voulez donc, madame, que je vous fasse part de mes idées sur la situation actuelle de notre royaume; & que, malgré mon insuffisance, j'essaye de vous esquisser le tableau de l'étonnante révolution que nous venons d'éprouver; j'obéis aveuglément, persuadé que vous jugerez avec indulgence un ouvrage fait sans prétention.

B

J'ai balancé long-tems à vous satisfaire ; et l'idée que j'écrivais pour une Anglaise m'aurait même fait renoncer à ce dessein : mais la multitude de brochures fausses ou infidèles qui inondent l'Europe ; la mauvaise foi, l'avidité, ou la partialité qui les ont dictées ; les contradictions qui se trouvent dans la plûpart des ouvrages périodiques, me décident à mettre ma façon de penser sous vos yeux. Placés par la nature pour nous juger, il nous intéresse de ne pas vous laisser dans cette fluctuation, cette incertitude continuelle, qui empêchent de porter un jugement solide sur les événemens ; l'opinion du peuple le plus éclairé de l'Europe ne peut jamais nous être indifférente.

Une réflexion plus puissante, puisqu'elle tient nécessairement à l'honneur, m'a retenu jusqu'ici : la crainte de tomber moi-même dans cette partialité que je reproche à tous nos folliculaires, m'a souvent fait quitter la plume. J'ai pensé, que comme il est presque impossible dans une révolution de rester neutre entre les deux partis, je ne pourrais m'empêcher de laisser souvent entrevoir celui auquel ma naissance et mon état m'at-



tachent naturellement. A peine échappé à la fureur d'une faction dont j'ai presque été la victime, j'ai été obligé de laisser s'écouler la douleur, le dirai-je ? la haine qui s'était glissée malgré moi dans mon cœur : & ce n'est qu'après avoir payé à la nature ce premier tribut, ce n'est qu'après avoir retrouvé dans la solitude des champs la paix que j'avais perdue au milieu des passions tumultueuses de la cour, que j'ai voulu mettre la main à cet ouvrage.

Si dans un récit aussi douloureux je n'ai pu conserver un stoïcisme parfait ; si quelquefois mes réflexions ont été trop amères, du moins ai-je toujours respecté la vérité. La plûpart des événemens se sont passés sous mes yeux ; ce n'est qu'après avoir comparé, réfléchi, médité les autres que je les ai exposé. J'ai peut-être jugé avec trop de sévérité les acteurs qui ont joué sur cette scène terrible un rôle difficile & dangereux ; mais s'ils osent se plaindre, qu'ils démentent donc les faits sur lesquels je me suis appuyé, les probabilités qu'ils laissent contre eux, les soupçons légitimes qu'ils inspirent. J'ai affirmé ce que personne ne peut contester ;

j'ai donné pour douteux ce qui n'était que douteux ; voilà ma conduite. Mes motifs sont en grand nombre. J'ai d'abord voulu déchirer le voile dont on s'efforce de couvrir l'histoire ; j'ai voulu rendre un hommage légitime, défendre mes souverains dans un moment où c'est presque un crime de plaider leur cause. Quand les princes sont malheureux, les éloges ne sont pas suspects ; et il y a, je le crois du moins, une forte de courage à louer la vertu opprimée. Au reste je n'ai point prétendu faire une apologie ; mes maîtres n'en ont pas besoin. Je suis Français ; je hais la tyrannie ; mais j'aime mon prince, j'aime mon païs ; j'applaudis à la destruction du pouvoir arbitraire, mais j'abhorre l'anarchie ; depuis long-tems je gémissais de notre esclavage, aujourd'hui je gémis de l'abus de notre liberté ; si toutefois ce n'est pas profaner ce nom sacré, que de le confondre avec la licence et la confusion qu'elle entraîne à sa suite.

Personne ne respecte plus que moi les lois établies, même lorsqu'elles me paraissent vicieuses ; je fais que le premier devoir

d'un citoyen est de s'y soumettre ; mais je fais aussi que son premier droit est d'en montrer, s'il le peut, les inconvéniens et les dangers. Enfin, j'ai voulu user de ce droit, que nos législateurs viennent de consacrer par leurs décrets, du droit de manifester ses opinions quand elles ne tendent point à renverser l'ordre & la tranquillité publique.

Peut-être en exagérant les maximes reçues aujourd'hui, en brulant un encens mercénaire devant l'idole que le peuple adore, travaille-t-on plus efficacement à détruire la paix & l'harmonie qu'en suivant la route que je tiens. D'ailleurs, si je me trompe, que peut une voix aussi faible que la mienne au milieu du bruit général ? Si au contraire je ne suis point dans l'erreur, si quelquefois on peut trouver une réflexion juste, une observation utile noyée dans cette légère production ; je n'aurai point perdu le fruit de mon travail ; il n'a été entrepris que pour vous prouver mon zèle & mon obéissance : voilà ma seule ambition.

Quelques mois ont suffi, madame, pour changer la face de ce beau royaume ; ou

plutôt pour développer les germes de la révolution actuelle. Après avoir parcouru tous les points de l'anarchie féodale, nous étions tombés dans le despotisme absolu des grands. Sous un roi bon, mais trop faible pour réprimer l'abus du pouvoir qu'il a confié à ses ministres, un empire est toujours à la veille d'une crise violente, & le génie versatile & inconstant du Français en avait seul retardé l'explosion. L'équilibre des pouvoirs était perdu depuis long-tems. Le clergé & les nobles s'étaient crus les seuls soutiens de la monarchie ; et le peuple n'était regardé que comme le piédestal fait pour supporter la colonne. Mais ils avaient oublié que sans ses travaux, sans sa force, sans son bonheur, ils n'étaient eux-mêmes que des corps faibles ; et que de l'ensemble des parties pouvait seule résulter la solidité de l'édifice.

Sans remonter aux causes premières de la révolution, qui, semblables aux maladies des hommes, prennent leur source dès la naissance de la monarchie ; je crois qu'on peut fixer la dernière époque du dépérissement du corps politique de l'état au règne despoti-

que et orageux de Louis XIV. Les guerres inconfidérées de ce prince, son faste, son ambition, ses dépenses affreuses, & l'accumulation des graces dans les familles qui secondaient ses projets, avaient déjà miné les bases qui soutiennent les empires, les revenus publics. Le génie de Colbert avait pallié le danger sans remédier à la cause. Le peuple gémissait dès ce moment ; mais le nom & la puissance de ce monarque, qui tant de fois avait fait trembler les plus grands potentats de l'Europe, étouffait ses murmures. Le despotisme enchainait jusqu'à la plainte ; & les Français, attentifs & éblouis par les victoires, les fêtes & les spectacles que leur donnait le souverain, oubliaient qu'ils avaient payé de leur sang le faux brillant qu'on leur mettait devant les yeux. Plusieurs fois l'empire fut menacé d'une chute prochaine ; le génie seul de son chef le soutint au bord du précipice. Le peuple idolâtre de ses maîtres accourait à sa voix, & redoublait ses efforts pour éloigner le danger ; mais le mal reparaissait bientôt avec des symptomes plus dangereux, et la

chose publique n'attendait qu'un souffle pour être anéantie.

Tel était l'état du royaume que Louis XIV laissa à son petit fils. Trop jeune pour tenir les rênes du gouvernement, la régence acheva d'appesantir sur les peuples le joug de la servitude la plus odieuse.

Le caractère impérieux & vindicatif de Philippe empêcha la raison, la justice de se faire entendre. L'exil et les cachots répondaient du silence de ceux qui avaient assez de courage pour s'élever contre l'abus du pouvoir. Louis XV, avec moins de génie que son ayeul, avait presque autant d'ambition ; et peut-être aurait-il suivi les mêmes traces, s'il avait été entouré d'hommes moins efféminés & moins timides. Mais le conseil avait trop d'intérêt à gouverner pour favoriser son penchant pour la guerre. Il savait trop bien, qu'ordinairement il est plus aisé de tromper les princes dans leur propre cour, qu'au milieu des camps & des armes. Il savait trop bien, que sous un roi belliqueux les ministres n'ont souvent qu'une faible autorité. Ils laissèrent donc le jeune monarque se livrer à tous les goûts que donne une âme

vive, un tempérament fougueux : & à force de bassesses & d' intrigues ils parvinrent à étouffer les grandes qualités que ce prince avait reçues de la nature. Une malheureuse facilité lui fit prendre le caractère de tous ses courtisans, & on peut dire même qu'il n'eut que leurs vices. Bientôt les femmes prirent sur lui un empire absolu. Il eut la faiblesse de leur abandonner le gouvernail ; & l'on vit avec étonnement le Français, si noble, si fier, qui n'avait ployé qu'en murmurant sous le sceptre despotique de Louis XIV, courber la tête sous celui des maîtresses de son petit fils.

En vain usa-t-il de l'arme des faibles. Le ridicule, & la haine, qui se cache sous les traits de la satire, furent prodigués. Mais ces secousses légères ne pouvaient briser les chaînes qui l'accablaient. Les proscriptions découragèrent les hommes de génie capables d'éclairer leur siècle ; la Bastille fut peuplée d'infortunés qui souvent n'étaient que suspects ; & l'innocence pleura plus d'une fois dans les cachots faits pour punir le crime.

La dilapidation des finances augmenta ;

la dette devint immense. Les ministres, après avoir épuisé toutes les ressources du fisc, employèrent des moyens désastreux pour soutenir le crédit national; & leurs vains efforts ne servirent qu'à plonger dans l'indigence des milliers d'hommes qui osèrent se fier aux promesses du gouvernement. Je ne vous ferai point, madame, l'histoire des dernières années de ce règne malheureux; il suffit de vous dire, que dès ce moment les remèdes devinrent presque inutiles.

Louis XVI parut enfin : avec lui toutes les vertus montèrent sur le trône. Heureux si les qualités qui forment les grands princes, & que l'expérience peut seule leur donner, eussent égalées celles qui distinguent l'honnête homme & le citoyen vertueux ! Mais qui peut toutes les réunir ? Qui peut, avec une âme pure, soupçonner dans les autres des vices dont à peine il connaît le nom ? Qui peut au travers du masque de l'astuce & de la flatterie distinguer la vérité ? Sans doute il aurait été impossible de séduire le roi par les mêmes moyens qui avaient servi à égarer son pré-

déceffeur. Au fein d'une cour corrompue il avait confervé la bonté, la droiture, & la loyauté des Bourbons; auffi ce font de fes vertus mêmes dont on s'eft fervi contre lui. Sa franchise lui fit embraffer aveuglément tous les plans qu'on lui propofa fous le prétexte du bien public. Souvent il repréfenta lui-même les inconvéniens des projets de fes miniftres. Son cœur l'avertiffait en fecret de la mauvaife foi de leurs auteurs. Mais fi le fort des rois eft d'être trompé jufqu'au tombeau; avec quelle facilité ne furprend-t-on pas leur religion, dans un âge où l'homme privé fe laiffe encore féduire par le prestige des illufions qu'on lui préfente !

Les revenus publics fervaient à entretenir le luxe de quelques familles puiffantes, tandis que le malheureux prince cherchait dans fes économies particulières un remède aux maux de l'état. Je l'ai vu fe priver fouvent lui-même du plaifir de la chaffe, effrayé par les dépenses qu'elle occasionnait, & que fans doute on groffiffait à defsein. Je l'ai vu s'amuser d'un jeu médiocre, tandis qu'on ofait rifquer & perdre fous fes

yeux des sommes qui auraient soulagé une province. Sans doute, si l'on n'avait pas écarté de sa personne ceux qui pouvaient le détromper, il aurait prévenu la commotion violente qu'a éprouvée la France ; mais tout semblait se liguier contre le meilleur des rois, & l'on avait trouvé l'art funeste d'empoisonner ou de rendre inutiles toutes les mesures qu'il prenait pour assurer le bonheur de ses sujets.

Dès les premiers jours de son règne il rappella les parlemens qui avaient été cassés sous le feu roi, & remplacés par des conseils supérieurs. La reconnaissance semblait devoir enchaîner aux pieds du trône ces corps puissans, qui avaient toujours osé marcher les rivaux de l'autorité royale. Cependant, loin d'éclairer le prince par des avis sages & modérés ; loin de lui représenter, qu'en réunissant sur un petit nombre d'hommes les grâces & les bienfaits, c'était commettre une sorte d'injustice envers ses autres enfans ; au lieu de lui dire, qu'un monarque doit, comme le soleil, échauffer & vivifier toutes les parties de son empire ; les parlemens parurent s'occuper davan-

tage de se maintenir contre les entreprises des ministres & des grands, que de sauver l'état des malheurs dont il était menacé.

Enfin le gouvernement expirant, & luttant seul & contre les corps de magistrature & contre les maux qui le déchiraient depuis si long-tems, chercha dans une nouvelle forme d'administration un remède plus efficace aux dangers dont il était environné. Le roi, à l'exemple d'Henri IV, dont il avait toujours pris les vertus pour modèle, convoqua les notables. C'est là qu'il déploya toute sa sensibilité & son amour pour le bien public. Il y exposa la triste situation du royaume, & les pressa de concourir avec lui au rétablissement de l'ordre & de l'équilibre dans les finances. Cette assemblée, vicieuse par son organisation, puisque les deux premiers ordres & les gens riches ou en place y avaient seuls été appelés, après avoir inutilement cherché la source & l'étendue d'un déficit que la mauvaise foi de ceux qui profitaient des abus s'obstinait à lui cacher, proposa enfin les assemblées provinciales. Mais le mal était

trop invétéré, & l'on sentit bientôt que ce remède était impuissant.

Les parlemens contribuèrent beaucoup à le rendre inutile : & sentant que tôt ou tard leur influence deviendrait nulle, si la nation recouvrait une partie de ses droits, ils cherchent à renverser le frêle édifice que l'on voulait établir, en déclarant inconstitutionnel tout ce qu'avaient fait les notables & le gouvernement, & en rappelant ce principe fameux & oublié depuis si long-tems, que la nation seule peut consentir les impôts ; que sans son aveu ils ne sont point exigibles ; & qu'ils n'avaient pu les revêtir de leur enregistrement depuis plus d'un siècle & demi, sans violer les droits du peuple Français.

Effrayé par les conséquences qu'entraînait ce principe ; voyant la source des finances prête à tarir, & pour prévenir une dissolution totale, le gouvernement convoqua ces états généraux qui vont fixer pour jamais le destin de la France. Les parlemens avaient pensé, que c'était une ressource dangereuse que l'on rejetterait toujours. Ils

croyaient, qu'épouvanté des suites funestes qu'avaient eu dans tous les tems ces assemblées tumultueuses, où les intérêts du clergé, de la noblesse, & des corps privilégiés étaient presque les seules matières que l'on y discutât ; ils pensaient, dis-je, que l'on abandonnerait le projet de rendre aux provinces la repartition & le consentement de l'impôt, & qu'on leur laisserait cette portion de l'autorité dont ils étaient si jaloux. Mais voyant que le roi persistait dans ses desseins, & convaincus du danger qu'ils couraient, ils essayèrent de l'en détourner par les oppositions, les difficultés & les entraves qu'ils mirent aux opérations. Ce fut en vain : le prince avait donné sa parole, le peuple en demandait l'exécution ; il se hâta de la dégager. Bienfait inestimable, dont les hommes qui ont étudié l'histoire des empires peuvent seuls connaître tout le prix ! En consentant à assembler sa nation, Louis XVI ne pouvait se dissimuler, que c'était lui rendre, pour ainsi dire, l'autorité qu'elle lui avait confiée. Un tyran eût hésité sans doute ; le roi ne balançait point. Le bonheur de ses sujets l'emporta

dans son cœur sur toutes les craintes qu'il devait naturellement concevoir, & que l'événement n'a que trop justifié.

O mon prince, puissiez-vous recueillir le fruit de vos vertus ! puissiez-vous régner long-tems sur un peuple que vous aurez rendu libre ! puisse l'Etre suprême vous rendre tout le bonheur que vous aviez préparé à vos peuples ! Sacrifices, peines, privations, rien ne vous a coûté. Et si nous ne devenons pas heureux, nous ne pourrons en accuser que nous. Et vous, auguste épouse du meilleur des rois, pardonnez s'il nous a échappé quelques plaintes : elles étaient moins dirigées contre vous, que contre ceux qui abusaient de vos bontés. Croyez, que s'il faut aux Français deux siècles de malheurs pour qu'ils osent faire entendre quelques murmures contre leurs maîtres, il ne leur faut qu'un instant pour oublier qu'ils ont été infortunés par leur faute.

Voilà, madame, les causes éloignées qui me paraissent avoir amené la révolution. Je vais à présent parcourir avec vous les causes prochaines & les circonstances qui l'ont accompagné ; & pour mettre un peu d'ordre
dans

dans mes idées, je suivrai le fil des événemens. Dans une carrière aussi difficile, je ne puis que glaner après les hommes célèbres, les orateurs fameux, les écrivains philosophes, qui ont traité cette matière. Mais le champ me paraît si vaste que je ne puis me résoudre à le quitter. Si d'ailleurs je puis vous faire passer quelques momens agréables, si surtout je réussit à vous prouver que le peuple Français mérite toujours votre estime & celle de vos compatriotes, que les horreurs qui ont souillé ce beau royaume sont l'ouvrage de quelques scélérats, qui ne mériteraient point d'avoir de patrie sur le globe ; je me croirai payé de mes faibles travaux.

CE n'est point au milieu du tumulte des passions & des événemens que l'on peut juger une révolution. La manière de l'envisager sans partialité, est de se placer à une certaine distance, & de se défaire de tous les préjugés qui font souvent admirer ou improuver la conduite des pilotes pendant la tempête. L'étude & la réflexion peuvent

seules donner le droit de critiquer des législateurs. L'homme sage qui médite & compare les causes & les effets, suspend son jugement, & suit de loin & lentement les faits derrière lesquels la foule se précipite. Voilà, madame, ce qui m'a fait retarder ma marche : les événemens sont déjà loin de nous ; mais il était nécessaire de laisser à la main du tems le soin de diriger mon opinion sur un enchaînement de circonstances, qui paraissent au premier coup d'œil avoir si peu de rapports entre elles, & qui cependant sont liées d'une manière si intime, qu'aucune, peut-être, n'est absolument étrangère à l'histoire.

Une des choses qui a du le plus vous surprendre, c'est, sans doute, de voir ce peuple si léger, si frivole, fixer ses idées sur des objets aussi graves que ceux qui l'occupent aujourd'hui. Mais tel est apparemment le pouvoir de la liberté, que l'espérance de la posséder suffit pour métamorphoser le génie des nations. Que ferait-ce si nous étions réellement libres ! Vous nous verriez changer de port de goûts, de sciences, & d'habitudes ; semblables à un cheval qui,

appuié sur ses traits, l'air triste & abattu, leve fièrement la tête lorsqu'il est libre, & court avec légèreté dans ces mêmes campagnes où il traçoit lentement un sillon pénible, les Français, délivrés d'un joug odieux & accablant, auraient étonné l'univers par leurs nouvelles vertus.

Nous avons regardé la convocation des états généraux comme le seul moyen de parvenir au bonheur que peuvent espérer les hommes réunis en société. L'on avait oublié que la discorde avait toujours régné dans ces assemblées orageuses, & qu'elles avaient presque toutes été suivies de la guerre civile. Le sentiment de nos maux présens était plus vif que celui de la crainte, & l'espoir d'un avenir plus heureux s'offrait à nous avec les couleurs les plus séduisantes. L'expérience n'instruit point les peuples ; & nous avons commis les mêmes fautes qui jadis avaient eu les suites les plus funestes. Mais qui s'est jamais avisé de reprocher aux enfans les chutes fréquentes qu'ils font dans le premier âge de la vie ? Pour suivre cette comparaison, la nation avait été trop long-tems au berceau. Les

nobles dans les premiers jours de la monarchie l'avaient entourée du régime de la féodalité ; le clergé, pour l'empêcher d'user de ses forces, y avaient joint les entraves de la superstition ; dans l'âge moyen la faiblesse des rois, dans les derniers siècles leur despotisme, nous avaient fait perdre toute idée de nos véritables droits ; & nous serions peut-être encore restés un siècle dans l'indolence & l'inertie, si la main bienfaisante de Louis XVI ne nous en avait tirés.

La déprédation des finances, leur délabrement exigeait les remèdes les plus prompts. Le gouvernement s'était trop avancé pour pouvoir reculer, & bientôt un nouveau jour se répandit sur la France. Nous ouvrimes les yeux sur la constitution de nos voisins, & dès ce moment nous résolûmes de prendre pour modèles ces Anglais dont jusques-là nous n'avions imité que les modes & les usages. Heureux si notre ambition s'était bornée à les imiter, & si le fol espoir de parvenir à un degré de perfection chimérique ne nous avait égaré ! ou plutôt si ceux que nous avons rendus

dépositaires de nos volontés, avaient su les respecter ! Pour voir à quel point notre confiance a été trahie, il suffit de voir quels étaient les objets de nos réclamations. J'ose le dire ; le patriotisme le plus pur avait dicté presque tous les cahiers. La noblesse avait senti que sa seule prépondérance sur les peuples devait venir, non de ses prérogatives pécuniaires, mais de ses services, de son désintéressement, de ses vertus. Elle avait consenti à une juste & égale répartition de l'impôt, avant même de nommer ses représentans. Je dois l'avouer avec la même impartialité, le clergé, plus jaloux de ses privilèges, mit plus de restrictions à son sacrifice, & sembla ne venir au secours de l'état que pour un tems ; mais comme la division regnait entre les membres de cet ordre, il fut bientôt obligé de céder, & cette résistance inutile n'a servi depuis qu'à hâter sa ruine.

Le tiers état, ou plutôt les communes, se rendirent à cette assemblée avec le sentiment intime de leurs forces & l'espoir de voir changer leur sort. Des esprits inquiets & turbulens exagérèrent les maux passés,

les prétentions futures, fomentèrent la jalousie & la haine, & jettèrent dès ce moment les premières semences de trouble & de discorde qui depuis ont déchiré le royaume.

Tout se combinait pour rendre l'explosion plus violente. Un esprit de vertige sembla parcourir toutes les classes de la société. La plupart des électeurs ignoraient également & les principes qui constituent les empires & les qualités nécessaires dans des représentans. Aussi le choix tomba sur une foule d'hommes que leur crédit, leurs richesses, leurs éloquence, leurs brigues, & souvent leurs bassesses auraient du faire rejeter. La plus grande partie était à la vérité remplie de bonnes vues, d'intentions pures & de probités ; mais bientôt l'esprit de système allait rendre presque nul le suffrage des gens modérés. Voilà ce que nous ignorions, & voilà ce qui nous a perdus.

Tel était l'état des choses quand les députés se rendirent pour la première fois à Versailles. Dès les premiers jours le mode de représentation que l'on avait adopté sur l'avis du premier ministre des

finances, & contre le vœu de la majorité des notables, commença à paraître dangereux même à son auteur. M. Necker, qui n'avait favorisé la double représentation du tiers état que pour augmenter le nombre de ses partisans, chercha à rendre cette disposition nulle dans le fait en travaillant à faire adopter le *vot* par ordre. Mais l'opiniâtreté des communes lui apprit bientôt qu'on n'était pas disposé à perdre l'avantage qu'il avait donné sur lui. La cour effrayée chercha à conjurer l'orage qu'elle prévoyait. Ce fut pour l'éviter qu'on conseilla au roi de faire cette fameuse mais trop tardive déclaration, qui parut convertir les états libres & généraux de France en lit de justice. Cette démarche, loin de produire l'effet qu'on s'en était promis, électrisa toutes les têtes. Dès ce moment l'autorité royale déclina sensiblement, & par une suite nécessaire l'influence de la masse des communes augmenta chaque jour. Bientôt la minorité de la noblesse, moitié séduite, moitié ébranlée, déserta le parti qu'elle voyait s'affaiblir : conduite par M. le Duc d'Orleans, elle courut chercher auprès du peuple une ca-

fidération que l'abaissement de la cour allait lui faire perdre ; & croyant pouvoir se relever du serment qu'elle avait fait de délibérer par ordre séparé, elle fut se réunir à la majorité du clergé dans la chambre des communes, qui avait dès-lors pris le titre d'Assemblée Nationale.

Cependant Paris fermentait ; les libelles incendiaires, les calomnies les plus atroces, semblables aux insectes que fait éclore le soleil au printemps, entretenaient le peuple dans une agitation continuelle. Bientôt on vit se former au Palais Royal une assemblée de démagogues, qui bouleversèrent & corrompirent toutes les idées. La cherté affreuse du pain ; les suites d'un hiver désastreux, tel que l'on n'en a jamais vu de semblable sous notre latitude ; les désordres qu'avaient occasionnés le défaut d'ouvrage & la ruine de nos manufactures, commencèrent à faire ouvrir les yeux sur la faute que l'on avait faite, d'assembler les états généraux si près d'une capitale dont la population égalait celle de quelques provinces. M. Necker, pour être en état de résister au parti de la cour qui ne l'aimait

point, avait donné ce funeste conseil. Ce fut pour réparer le mal & contenir cette ville remuante, que l'on ordonna un rassemblement de troupes ; nouvelle inconséquence, qui mit le roi & l'empire à deux doigts de leur perte.

Il est sûr cependant que, si l'on avait conseillé au roi de se montrer à son armée ; si on avait pris plus de précautions pour sa subsistance ; & si, au lieu de la faire approcher sous les murs de la capitale, on l'eut fait camper à une certaine distance de Paris, on aurait prévenu ou arrêté l'insurrection ; du moins n'aurait-on point fourni ce prétexte au soulèvement général qui éclata quelques jours après.

Mais tout paraissait concourir à perdre le gouvernement. Il accumulait faute sur faute, & les génies malfaisans de l'assemblée, qui influaient jusques dans le conseil, ne cessaient de lui faire faire des démarches propres à aliéner les esprits. M. Necker, l'idole chérie du peuple, reçut ordre de quitter le royaume. Cette nouvelle fut un coup-de-foudre pour Paris, et surtout pour les capitalistes. L'assemblée du Palais Royal,

qui commençait à exercer la souveraineté dont elle a fait depuis un si fréquent usage, fit fermer les spectacles & la bourse; et ce fut le signal du trouble, du désordre & de la confusion.

Huit à dix mille brigands se répandirent dans les rues, & commencèrent à piller les boutiques, les maisons, & les couvens. Les bourgeois, justement effrayés, prirent sur le champ la résolution de s'armer pour leur défense. On se souvint que la ville avait été divisée en soixante districts pour l'élection des députés aux états généraux. Les électeurs furent chargés de rassembler, & de former une milice pour la sûreté publique; & l'on choisit à la hâte pour la commander quelques militaires retirés, ou qui étaient à Paris par congé. Les anciens gardes françaises, dont on soupçonnait depuis long-tems la fidélité, abandonnèrent ouvertement leurs drapeaux, & se jettèrent dans le parti du peuple. On courut à l'Hôtel des Invalides, qui n'était garni d'aucunes troupes, & qui ne fit aucune résistance. Le peuple s'empara de trente-mille fusils, de sabres, de bayonnetes & de quelques pièces de canon,

que l'on avait eu l'imprévoyance de ne pas soustraire à sa vue. L'arsenal fut pillé ainsi que le garde meuble. Delà on vola à la Bastille, & la populace somma M. de Launay de se rendre. L'infortuné gouverneur eut l'imprudence de composer avec ces furieux ; & n'ayant point eu la précaution de faire lever les ponts & d'abattre la herse, ce qui rendait la place inexpugnable, il fut bientôt forcé & fait prisonnier. Telle est, madame, l'histoire véritable de ce prétendu siège, tant vanté par les Parisiens, & qui a si long-tems occupé les journalistes de la capitale. Cette victoire, si merveilleuse, n'a été due qu'au peu de sang-froid de M. de Launay. Il est sûr que, si cet officier s'était enfermé dans la Bastille, et n'eut point descendu dans les cours du gouvernement, il aurait résisté à tous les efforts de la populace & même de l'armée Parisienne, peut-être sans faire tirer un seul coup-de-canon. Au reste il paya cher son imprudence. A peine l'eut-on saisi qu'il fut trainé à la Place de Grève, où on lui coupa la tête, qui fut promenée dans toutes les rues & exposée ensuite au Palais Royal. Je ne vous répète-

rai point toutes les fables que l'on a débitées pour justifier cette première atrocité. Vous savez toutes les mesures que l'on a prises pour connaître la vérité. Il me suffit de vous dire que M. de Launay n'a jamais fait tirer sur le peuple ; que son véritable crime aux yeux de la populace était d'être gouverneur d'une forteresse depuis long-tems detestée ; & que les Parisiens ne se furent pas plutôt plongés dans le sang de cet infortuné, qu'ils ne respirèrent plus que meurtre & que vengeance.

Cet événement, que l'on apprit le jour même à Versailles, déconcerta la cour : et l'assemblée, profitant du désordre & de l'effroi qu'avait répandu cette nouvelle, saisit habilement cet instant pour demander le renvoi des troupes. Le pas était glissant. Un refus pouvait confirmer & tourner en certitude le projet qu'on avait supposé à la cour de dissoudre l'assemblée, & de réduire Paris en cendres. L'armée, séduite en grande partie, n'offrait point de ressources ; la couronne & la vie du monarque dépendaient peut-être de sa réponse. Livré au propre mouvement de son cœur, le roi n'hésita point. Il

annonça, que non-seulement il allait faire retirer son armée, mais qu'il irait lui-même le lendemain se remettre entre les mains de son peuple. Cette conduite généreuse confondit l'insolence des démagogues. Ce n'était pas là ce qu'ils avaient espéré ; ils craignaient, sans doute, que Paris, touché de la confiance que lui marquait son souverain, ne mit bas les armes & ne rentra dans le devoir. Mais cette crainte était vaine ; leurs ordres étaient trop bien exécutés, leurs instructions trop précises. Le peuple, animé par les frénétiques motionnaires du Palais Royal, ne vit dans la démarche du roi que l'aveu de sa défaite. Et tandis que nouveau Codrus il se devouait pour le salut commun, Paris s'applaudissait avec orgueil de ses triomphes.

Le lendemain, fidèle à sa parole, Louis XVI partit seul, sans gardes, au milieu d'une foule immense bizarrement armée. Ce fut alors que l'on dut croire qu'en effet le peuple Français n'était plus le même. La présence du souverain n'inspira aucune de ces démonstrations de joie qu'elle excite toujours. Un silence morne & farouche regnait parmi cette multitude innombrable ; des cris

sourds de vive la nation étaient les seuls que l'on entendit dans un trajet de plus de quatre lieues.

Le roi, qui s'était arraché aux larmes de son épouse, de ses enfans, de la famille royale, & qui d'une main ferme avait pris comme Alexander la coupe que l'on croyait empoisonnée, sentit alors toute l'étendue du danger *. Cependant il soutint l'amertume & les fatigues de cette cruelle journée avec un courage toujours égal ; & l'on peut dire qu'il parut alors aussi grand aux yeux de la politique, que les Parisiens se montrèrent furieux, méconnaissables & avilis.

Arrivé à l'Hôtel de Ville, il confirma la nomination de M. le Bailly † & de M. de la

* Le roi ne se l'était point dissimulé ; il avait pris, avant son départ, plusieurs précautions qu'il croyait nécessaires, & avait même donné plusieurs ordres qui prouvent qu'il s'y exposait avec réflexion. Au reste l'on a vu que ces périls n'étaient point purement imaginaires, puisqu'un coup de fusil vint frapper une femme à une très-petite distance de la voiture.

† M. le Bailly, de l'Académie des Sciences, est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'astronomie & d'une dissertation sur l'Atlantide. On conçoit difficilement, comment un homme dont la fortune littéraire était établie, &

Fayette, que le peuple avait choisis pour ses chefs. Ce fut là qu'on eut l'audace de lui offrir la cocarde * patriotique, premier signe d'insurrection, et que le nouveau maire lui dit, en lui présentant les clefs de la ville :
 “ Sire, ce sont les mêmes clefs qui furent offertes à Henri IV ; ce prince avait reconquis son peuple, aujourd'hui c'est le peuple

dont les études demandaient le calme & la solitude, ait pu se résoudre à hazarder sa réputation & à perdre son repos au milieu des secousses d'une révolution politique. Mais l'amour propre & l'ambition expliquent bien d'autres phénomènes. Aujourd'hui M. le Bailly a oublié le paisible fauteuil académique, & tient une cour brillante. On assure même que depuis quelque tems sa voiture est décorée de *porte-page* : il n'est pas hors de vraisemblance d'imaginer que bientôt M. le Bailly aura des pages. Nous sommes, comme on fait, dans le tems des Saturnales.

* Dans les premiers momens de la révolution on avait arboré la cocarde verte, qui semblait avoir quelques rapports à la banqueroute, puisqu'autrefois on flétrissait les banqueroutiers d'un bonnet de cette couleur. Bientôt elle fut foulée aux pieds, & on lui substitua les trois couleurs. Comme je ne me pique pas d'entendre parfaitement ces espèces d'hieroglyphes dont le tems seul peut donner l'explication, je me bornerai seulement à observer que c'est là les couleurs d'un prince qui depuis a joué un grand rôle dans la révolution.

qui a reconquis son roi." Paroles étranges dans la bouche d'un homme dont jusques-là on avait admiré la sagesse & l'éloquence, & qui semble aujourd'hui avoir sacrifié sa délicatesse & ses talens à sa popularité ; sacrifices qui prouvent que les qualités dans la plupart des hommes dependent souvent des circonstances.

Enfin, après avoir éprouvé toutes les mortifications * qu'un souverain peut effuyer, il fut permis au roi de retourner à Versailles, où il arriva accablé d'amertume, de peines & de fatigue. Je ne vous dépeindrai point, madame, la situation de la famille royale
et

* Depuis long-tems on méprisait l'autorité. L'anéantissement de toute étiquette avait accoutumé les peuples à ne plus la regarder avec respect. Les princes avaient perdu l'habitude d'être dans leur rôle. Quoique fiers, hauts & inaccessibles, on les voyait admettre dans leur familiarité des étourdis ou des hommes vicieux, flétris par l'opinion publique ; ce qui a contribué autant que les sottises journalières du gouvernement à rendre le peuple plus orgueilleux & plus hardi. Car les rois ressemblent à ces tableaux faits pour être vus à une certaine distance, qui perdent tout leur prix quand on s'en approche de trop près.

& de la cour. Il faut avoir été témoin de ce spectacle auguste & terrible, pour s'en faire une idée ; il faut avoir vu, comme moi, la reine entourée de ses enfans, partagée pendant douze heures entre la crainte & l'espoir, se précipiter au devant de ceux qui lui apprirent la nouvelle du retour prochain de son époux, & tomber suffoquée, sans cependant répandre une larme. Ce caractère de courage & de fermeté qu'elle a reçu de Marie Thérèse, ne l'a jamais abandonnée ; & vous verrez bientôt qu'elle a eu lieu d'en faire un fréquent usage.

Cependant le roi arriva. Et si l'indigne accueil que les Parisiens avaient fait à un maître désarmé & débonnaire avait brisé son cœur, il dut avoir sans doute un moment de jouissance bien délicieux, en voyant l'expression du bonheur que sa présence rendait à ses sujets fidèles. Le peuple, aussi inconstant que les flots de la mer, partagea cette ivresse ; on entendit alors mille cris de bénédiction & d'alégresse, & la bonté inaltérable du monarque triompha encore des noirs projets de la cabale.

Mais les ressorts secrets qui avaient fait

mouvoir & qui avaient soulevé le peuple, le tinrent en activité par de continuelles alarmes & des maux réels. Sans les moyens odieux qu'on employa pour faire disparaître l'abondance, & rendre le pain plus rare, il n'est pas douteux que les Parisiens n'eussent été vaincus par la démarche franche & la confiance généreuse de Louis XVI; mais comme l'assemblée ne pouvait acquérir de l'influence & de la considération, qu'autant que le roi perdait de la sienne, on se hâta d'étouffer, ou plutôt d'affaiblir, les sentimens d'amour que ses bonnes intentions inspiraient. On répéta sans cesse au peuple, qu'une fois rentré dans sa cour, il n'était plus que le faible jouet des courtisans & des ministres qui le trompaient. Les Parisiens regrettèrent dès-lors de ne l'avoir pas retenu; & ce fut là l'époque du projet de l'enlever & de l'amener dans la capitale, que le marquis de St. Heurugues tenta quelques tems après avec 15 ou 1600 frénétiques, & que M. de la Fayette a si glorieusement exécuté avec une armée de trente-mille hommes, précédée d'une horde de poissardes & d'affassins. Mais n'empiétons point sur les événemens :

je n'arriverai que trop-tôt à cette exécration
 journée, qui le dispute en horreur à la St.
 Barthelemy, & que je voudrais, au prix de
 mon sang, pouvoir effacer des annales de
 notre histoire.

La disette fit renaître la fureur du peuple,
 qui n'était qu'affoupie. On dirigea ses soup-
 çons; & les soupçons font des certitudes pour
 la populace. M. de Fleffelles, prévôt des
 marchands, fut accusé d'avoir accaparé les
 grains, & d'avoir trahi la confiance. Une
 lettre vague, & peut-être supposée, servit
 de preuves. Il n'en fallut pas davantage
 aux furieux, pour l'arracher de chez lui,
 & le traîner avec des hurlemens féroces à
 l'Hôtel-de-Ville, en demandant sa tête. Il
 semblait que cette multitude, altérée de sang,
 voulut encore observer dans ses excès les
 regles de la justice. Mais les électeurs, qui
 depuis la révolution s'étaient emparés de l'ad-
 ministration, paraissant trop-lents à pronon-
 cer sur le sort de l'accusé, la foule se précipi-
 ta, força les portes, se saisit de sa victime,
 la déchira & la traîna palpitante dans les
 rues & les carrefours.

* Mrs. Foulon & Berthier, l'un ex-contrôleur des finances, l'autre intendant de Paris, subirent bientôt le même sort ; & l'assemblée, quand on lui fit le rapport de ces assassins, eut la douleur d'entendre un

* Le crime du premier était d'avoir dit, que les Parisiens méritaient de manger du foin ; l'autre était accusé d'être un accapareur. C'était alors le cri de proscription, comme depuis l'a été l'épithète d'aristocrate que l'on donne avec tant de facilité à ses ennemis. Quant aux deux victimes de la rage populaire, les crimes qu'on leur supposait étaient fort absurdes, ou du moins bien vagues. Mais le véritable motif de la haine qu'on avait conçue pour M. Foulon sur-tout, c'est qu'il avait été désigné pour succéder à M. Necker ; & M. Necker alors ressemblait à l'arche de l'alliance dont personne n'approchait sans être puni de sa témérité. Sur quoi j'observerai, qu'elle a perdu beaucoup de sa réputation, que l'on est devenu familier avec elle, & je dois le dire même injuste. On a remarqué dans le supplice que le peuple a fait endurer à M. Foulon, qu'il a affecté de lui faire souffrir les mêmes tourmens qu'à Jésus Christ. On couronna d'épines l'infortuné vieillard ; & lorsque accablé de sueurs & de fatigues il demanda à boire, on lui donna du vinaigre. Enfin, après cette horrible parodie de la passion on lui mit du foin dans la bouche, & on lui coupa la tête, qui fut promenée au bout d'une pique, & présentée toute sanglante à M. Berthier, son gendre, que l'on amenait ce jour là dans la capitale. Forcé de

de ses membres écarter, par une maxime détestable, les moyens que proposaient les honnêtes gens pour rétablir le calme & faire cesser ces horribles tragédies *.

Sans doute, vous frémissez, madame, en lisant ces détails, & vous croyez à peine

baïser cette tête, l'intendant de Paris subit bientôt le même sort : & un soldat, après lui avoir arraché le cœur, le présenta tout saignant à M. de la Fayette & M. Bailly. Leçon terrible pour des chefs, qui ne doivent jamais oublier que le peuple, dont on n'a pas craint les excès, tient continuellement suspendu sur leur tête le glaive dont on l'a armé.

* M. de Lally, un des hommes les plus vertueux & les plus éloquens de l'assemblée, fit part d'un projet de proclamation, pour rendre aux lois leur vigueur, & pour prier le roi de faire respecter les anciens tribunaux par toutes les forces dont il est dépositaire. M. Mounier, dont le nom est un éloge, appuya fortement cette idée. Croira-t-on qu'il se soit trouvé des députés assez hardis pour combattre & s'opposer à ce moyen de ramener la tranquillité ! M. de Mirabeau surtout assura, " que le bruit d'une proclamation avait déjà soulevé les esprits ; " & M. Barnave, son élève, ajouta, pour calmer l'indignation de l'assemblée, " Après tout le sang qui coule, était-il donc si pur ? " Paroles odieuses que l'on attribuerait à un Néro ou un Héliogabale, si l'on n'était pas sûr, que celui qui les a prononcées est dans le dix-huitième siècle un des représentans de la nation Française.

que le peuple Français ait pu se fouiller de pareilles atrocités. Mais tel est le sort des nations les plus douces, que l'anarchie, la dissolution des pouvoirs, l'absence des lois, les rendent féroces & sanguinaires. Il est toujours impolitique & dangereux de remuer le fond d'une nation, qui ne sort jamais de la barbarie & de l'ignorance. La raison, les sciences, les arts, la communication, le commerce, éclairent & polissent la partie qui domine; mais le peuple reste éternellement le même. Les Gaulais, qui sous les Druides immolaient des victimes humaines pour honorer le ciel; & les Parisiens, qui égorgent & mutilent ceux que la haine & le fanatisme du moment leur à rendu odieux, me paraissent essentiellement semblables. Si pendant quelques siècles ils n'ont point commis de cruautés aussi révoltantes, c'est que les lois, toutes imparfaites qu'elles étaient, suffisaient pour les contenir. Une fois, livré à lui-même, le peuple redevient ce qu'il était dans l'origine, c'est-à-dire, faible, ignorant & cruel. La populace ressemble à ces contrées malheureuses que le soleil n'éclaire jamais; ou plutôt aux

neiges amoncelées depuis la naissance du monde sur la cime des Andes ou du Taurus, dont l'astre, qui nous prodigue sa lumière & sa chaleur, ne fond jamais que la superficie. Plus la partie éclairée d'une nation est douce, humaine & polie ; plus le contraste est frappant dans une révolution populaire. Plus la teinte est faible du peuple raisonnable au peuple qui ne raisonne jamais, moins la différence est choquante, moins elle est odieuse. Voilà pourquoi, sans doute, les Abaquis ou les Cannibales, qui boivent dans le crâne de leurs ennemis, nous inspirent moins d'horreur que les Parisiens mutilans les cadavres palpitans des Berthiers, des Fleffelles, &c. Il ne serait pas plus juste cependant, de condamner une grande nation égarée dans les convulsions d'une crise populaire, que de rendre responsable de ses actions un homme attaqué d'une fièvre & d'un délire violent. Aussi n'est-ce que ceux qui l'entretiennent dans ses fureurs, & la flattent dans ses passions, qui méritent nos reproches & notre mépris. Tous ceux qui ont pu la retenir, & ne l'ont pas fait, sont coupables. Et sous ce

point de vue que ne pouvait l'assemblée ? Ne dirigeait-elle pas à son gré l'esprit inconstant de la capitale ? n'avait-elle pas seule ranimé l'espoir de voir assurer la dette de l'état ? C'était de son sein qu'étaient partis les premiers germes d'inquiétude, de crainte & de terreur, quand elle avait vu la conduite du gouvernement & le rassemblement des troupes aux environs de Paris : c'était elle-même qui avait répandu l'alarme en feignant de redouter une violence à laquelle la cour n'avait probablement jamais songé : & ces soupçons, ces craintes avaient suffi pour armer trois cens mille hommes. Croirez-vous, madame, qu'on poussa l'hypocrisie jusqu'à vouloir prouver cette conspiration, en faisant des recherches pour trouver les mines que l'on disait disposées pour faire sauter la salle * ! projet qui, s'il eut existé, aurait effacé l'horreur

* M. de Mirabeau, qui ne laisse jamais échapper une occasion de faire valoir les grands talens qu'il a reçus de la nature pour la dénonciation, se signala dans celle-ci par des sorties si extravagantes & si furieuses, qu'un député, qui ne partageait point ses terreurs, dit à cet honorable membre : " Eh ! Monsieur de Mirabeau, vous

de la conjuration des poudres en Angleterre. Malheureusement on ne trouva ni souterrains, ni caves, qui pussent donner matière à la moindre conviction. Mais le peuple n'avait pas besoin d'autres preuves que la parole de l'assemblée : &, sur son assurance, rien ne paraissait ridicule ou absurde.

Le bruit que l'on répandit dans les derniers jours de Juillet d'une incursion de brigands, qui brulaient les moissons, ravaquaient les campagnes, égorgaient les habitans, prouve combien il était facile de le séduire. Le même jour, à la même heure, des couriers répandaient le trouble & l'effroi. Tous les citoyens paisibles, qui jus-

avez la fièvre."—"Cela peut être, répondit ce dernier ; mais je n'ai pas le frisson."

Sans sa réputation de timidité, si légitimement acquise, & depuis si long-tems ; qui ne croirait avoir entendu Caton mourant libre en dépit de César, ou Sénèque expirant dans le bain fatal qu'il s'était fait préparer ? Pour moi, ne pouvant croire que ces paroles de M. de Mirabeau soient l'expression du véritable courage qui s'élève au-dessus des dangers, je me persuade qu'il faut les attribuer à la grande & profonde habitude que ce député a contractée, de ne jamais penser ce qu'il dit, ou de ne jamais dire ce qu'il pense.

ques là n'avaient été que spectateurs de la révolution, devinrent acteurs. Telle était la politique des Démagogues & des Parisiens. Il aurait peut-être été dangereux de laisser aux provinces le tems d'envisager de sang-froid la conduite de la capitale envers le roi. Les Français tenaient encore aux anciens préjugés de la monarchie; & peut-être, s'ils eussent pu réfléchir, comparer les probabilités & les faits, eussent-ils demandé des preuves de conspiration qu'il aurait été difficile de leur donner.

Ce qui rendait cette inquiétude de la capitale plus fondée, c'est que la déclaration du roi, qui avait indigné l'assemblée nationale & soulevé Paris, était regardée dans les provinces comme un chef-d'œuvre de sagesse & de bonté. Tous les vœux, toutes les espérances de la nation, toutes les réclamations & les demandes y étaient exprimées de la manière la plus touchante. On se souvenait surtout de ces paroles remarquables qui terminaient ce discours : “ Si
 “ vous m'abandonnez dans une si belle
 “ entreprise, je ferai seul le bien de mes
 “ peuples. . . . Il est rare, peut-être, que

“ l’unique ambition d’un souverain soit d’ob-
 “ tenir de ses sujets qu’ils s’entendent enfin
 “ pour accepter ses bienfaits.” . . . Com-
 ment aurait-on fait concevoir aux provinces,
 qu’un monarque qui s’exprimait ainsi n’é-
 tait qu’un tyran ? N’était-il pas plus naturel
 de penser, que revenues de leur surprise,
 elles ne verraient Paris que comme une
 ville rebelle, les gardes Françaises comme
 de lâches déserteurs, & l’assemblée elle-
 même comme une assemblée ambitieuse
 & égarée ? Il fallait donc faire taire la rai-
 son ; & le plus sur moyen était de mettre
 en jeu l’intérêt personnel ; ce puissant mo-
 bile des actions des hommes. Chacun se
 crut en danger : la France se hérissa de mi-
 lice. Tout changea alors aux yeux de la
 multitude. L’insurrection des Parisiens
 devint un acte légitime, les gardes Fran-
 çaises des héros, l’assemblée nationale le
 plus auguste des aréopages, & les dé-
 magogues eurent une armée à leurs or-
 dres.

Il est vrai, que bientôt on reconnut l’ex-
 travagance des bruits qui s’étaient répandus ;
 mais l’impulsion était donnée. La frayeur pa-

nique, qui avait parcouru le royaume comme un vent orageux, se dissipa ; mais les peuples restèrent armés. Un mois suffit pour organiser les milices. Paris avait donné l'exemple, & il n'est pas de ville, de bourg, qui ne se soit empressé d'avoir aussi sa petite légion patriotique. En vain les gens sages cherchèrent à ramener la confiance, & à faire rentrer dans leurs ateliers, des malheureux qui allaient perdre leur état & ruiner le commerce ; en vain représentèrent-ils le danger de laisser à une populace aveugle des forces dont elle est toujours prête à abuser : tout fut inutile. Rien ne put même dans la plupart des villages ôter aux habitans crédules l'idée du danger qu'ils courraient ; et comme si un ennemi puissant eut menacé le royaume, chacun crut de son honneur de se tenir en état de défense.

Tels furent, madame, les moyens dont se servirent les Parisiens & les capitalistes, pour lier plus étroitement l'intérêt de la capitale à celui des provinces, & pour être en état d'opposer à l'armée royale une masse capable de lui résister, si on tentait

de s'en servir pour arrêter l'assemblée dans sa marche destructive, & éteindre l'incendie qui commençait à s'allumer dans toutes les parties du royaume. A ce premier ressort que l'on dirigeait contre l'ancienne autorité, on joignit la flatterie, les promesses & les séductions de tous les genres. Bientôt la milice Parisienne se vit recrutée d'une foule immense de soldats qui abandonnaient leurs drapeaux, à l'exemple des gardes Françaises, & venaient se ranger sous les ordres de M. de la Fayette *; ou plutôt, qui venaient jouir à Paris de l'indépendance la plus absolue. L'or fut prodigué à ces mal-

* Nouveau Romulus, M. de la Fayette accueillit tout ce qui se présenta, & consentit à devenir le chef de soldats qui trahissoient tous les sermens & tous les devoirs, plutôt que de ne pas jouer un rôle éclatant dans la révolution. Malheureusement, toujours placé entre son honneur & son amour propre, il n'a pu satisfaire l'un qu'aux dépens de l'autre. Mais ce qui doit consoler le Washington de la France, comme l'appellent les journalistes de Paris, c'est que son nom passera à la postérité. L'histoire nous a transmis celui d'Erostrate, qui brula le temple d'Ephèse pour devenir célèbre. M. de la Fayette serait-il moins heureux ?

heureux, & l'on recevait avec acclamation & transport ceux qui s'y rendaient avec leurs armes, & même leurs chevaux, qui fervent encore aujourd'hui pour la plupart à la cavalerie Parisienne.

L'exemple des gardes Françaises, à qui l'on avait distribué les sommes provenues de la vente des effets meubles & casernes appartenans au roi, contribua beaucoup à la défection de l'armée, & par conséquent servit les projets de l'assemblée. La contagion devint générale, & on trouverait à peine dix régimens en France qui n'aient partagé en tout ou en partie cette fatale ivresse.

Tout fouriait aux vœux des démagogues. Le roi avait, pour ainsi dire, déposé sa couronne entre leurs mains; on l'avait forcé de rappeler les ministres disgraciés * ; Paris

* A peine M. Necker eut-il appris que le roi, l'assemblée & la nation le redemandaient, qu'il se hâta de reprendre la route de France, sans se faire prier, comme le craignaient quelques députés; entre autres M. l'Archevêque de Bordeaux, qui proposa d'envoyer une députation au ministre. Cette proposition fut vivement rejetée. En effet, c'était bien assez pour l'amour propre

& les provinces étaient soulevées ; l'armée dissoute, les princes fugitifs, les familles les plus considérables prosrites : le Comte d'Artois avait été obligé de s'échapper, pour épargner un crime & une tâche ineffaçable à la nation ; déjà les châteaux de plusieurs gentilshommes partisans de la cour avaient été réduits en cendres : au premier instant, au premier signal, toute la noblesse des provinces pouvait être massacrée ; les peuples, par leur obéissance & leur aveuglement

de M. Necker de voir qu'il était nécessaire, & que personne dans l'assemblée ne lui disputait cet avantage : ce fut cette persuasion qui l'égara ; & lorsqu'il revint enivré d'honneur & d'orgueil, il crut que désormais rien ne lui était impossible. Son entrée à Paris, dont la détention de M. de Besenval fut le prétexte, fut aussi majestueuse que celle du roi avait été humiliante. Des cris de *Vive M. Necker !* remplacèrent ce jour là celui, *N'criez pas, Vive le roi !* que Louis XVI avait entendu. Enfin, l'Hôtel de Ville lui accorda la grâce des prosrits que le prince avait en vain sollicitée. Mais les districts lui apprirent par leur refus, que celui qui compte trop sur la faveur du peuple, & s'autorise de son estime pour le gouverner, risque sa réputation & sa popularité. Aussi depuis ce tems M. Necker végete-t-il sans éclat au pied du trône, sans qu'il ait été jusqu'ici possible, à ses partisans, de reveiller l'enthousiasme qu'il inspirait.

stupide, laissaient le champ libre à toutes les entreprises ; & cependant rien n'était encore sorti de cette auguste assemblée. On promettait une constitution ; on avait avancé hautement que nous n'en avions jamais eu ; on faisait tout espérer au peuple de la restauration de la France ; & la multitude, avide de nouveautés & ignorant jusqu'à la valeur des termes, commençait à accuser la lenteur des opérations des députés, qui conçurent quelque inquiétude de son impatience. Pour la calmer, on lui persuada que les Aristocrates mettaient des entraves continuelles aux vues bienfaisantes des législateurs ; que sans eux, on commencerait à recueillir les fruits de la liberté qui venait de naître ; enfin, que c'était eux seuls qu'on devait accuser du retard dans les travaux. Il n'en fallût pas davantage pour la satisfaire. Des listes de proscription se répandirent dans les provinces & au palais royal. On désigna comme traîtres à la patrie tous ceux qui cherchaient à défendre la monarchie, & dont l'esprit modéré s'opposait aux ouragans destructeurs qui s'élevaient dans l'assemblée.

semblée. Le mot d'Aristocrate, que personne n'entendait, fut le nouveau cri de guerre, & servit à écarter de la lice tous ceux qui se présentaient pour soutenir l'autorité chancelante. Les uns par crainte, les autres par impuissance, laissèrent l'arène libre à un petit nombre d'hommes qui depuis ont gouverné l'assemblée en despotes. Par là les lumières, la vertu, & les bonnes intentions de la majorité sont devenues nulles, & les résultats les plus étranges, les décisions les plus dangereuses, ont passé sans obstacle. Que l'on ne s'y trompe donc jamais. Quand j'ai parlé de l'assemblée avec un ton si différent de celui qu'employent les écrivains du jour, je n'ai jamais voulu désigner que ceux qui l'égarent; je respecte trop les représentans d'une grande nation pour avoir la folie de les offenser collectivement. Et si je me suis permis des réflexions dures, peut-être, elles ne peuvent tomber que sur des individus, que l'opinion flétrirait en France même, si l'opinion était libre.

C'est à peu-près à cette époque que l'on parla, pour la première fois, d'une déclai-

ration * des droits de l'homme & du citoyen. Morceau dangereux, & par sa nature & par la manière dont il est rédigé ; puisque c'est fournir au peuple, qui ne l'entend point, un prétexte éternel pour toutes ses violences. En effet, on trouve bien dans cette déclaration quels sont les droits des

* Aucun législateur que je sâche n'a eu l'imprudence de faire une semblable préface au code des loix qu'il a dicté. Aucun agriculteur ne découvre les racines de l'arbre qu'il plante. Sommes-nous donc des sauvages nouvellement sortis des forêts ? & fussions-nous même rassemblés depuis peu, la plus importante, la première de toutes les vérités dont il faudrait chercher à nous convaincre, ne serait-ce pas la nécessité de sacrifier une partie de cette indépendance absolue, si incompatible avec la société ? Mais en France, il semble que l'on ait eu pour principe de renverser & de subvertir toutes les idées reçues. Il semble que personne n'ait pu définir les mots de liberté, de droits, & de patriotisme. On a laissé au peuple le soin d'interpréter, de commenter à son gré ces principes. Qu'en est-il résulté ? qu'il a cru courir à la liberté en se livrant à la licence, affermir ses droits en détruisant les propriétés des riches & des nobles, & signaler son patriotisme en commettant des actes de férocité, que défavoueraient peut-être des nations que nous traitons de sauvages. De bonne foi qui est coupable, aux yeux de la raison, du peuple ou des législateurs ?

citoyens ; mais on n'y trouve pas quels sont leurs devoirs. Je sens qu'on me répondra, que les devoirs des hommes réunis en société dérivent nécessairement de leurs droits respectifs ; mais comme le plus grand nombre ne peut saisir ces conséquences abstraites, il s'en tiendra toujours à une application grossière, de deux choses l'une. Ou le peuple entendra cette distinction de droits & de devoirs : alors il suffisait de lui montrer ses devoirs ; c'est-à-dire, les bornes que la loi a mise à sa volonté : ou il ne comprendra point l'intention du législateur, & en abusera ; ce qui est très-probable. Or pourquoi mettre entre les mains d'un enfant une arme dont il ignore l'usage, & qui peut le blesser ? Je doute qu'on réponde à ce dilemme. Mais on avait besoin, je le répète, de le satisfaire ; & de la théorie qui ne l'a pas contenté on en est venu à la pratique.

En effet, malgré les précautions que l'on avait pris pour tenir le peuple en haleine & pour l'occuper, il témoignait chaque jour à l'assemblée une impatience plus alarmante. Voyant donc qu'il ne goutait

point les discussions métaphysiques, & qu'il avait besoin de vérités plus palpables & plus démonstratives, on commença à abattre pour lui donner le spectacle des ruines : jouissance dont il est extrêmement avide. Ce fut sans doute à ces motifs que l'on a dû les décrets de la nuit du 4 Août, appelée par la noblesse & le clergé la nuit des sacrifices, & par le tiers état ou les communes la nuit des dupes.

Mais en m'engageant, madame, à vous faire le récit succinct des événemens qu'a éprouvé la France depuis huit mois ; je n'ai pas eu la prétention de discuter & de réfuter tous les décrets de l'assemblée nationale ; je n'ai ni assez de connaissance, ni assez de talens, ni assez de vanité, pour entreprendre une analyse & une critique trop supérieure à mes forces. J'aime mon souverain, j'aime mes concitoyens. Si ces sentimens peuvent donner le droit de s'élever contre tout ce qui blesse leurs intérêts respectifs, j'ose dire que personne n'en a peut-être davantage d'essayer de prouver, combien l'assemblée, la capitale, & même l'ancien ministère ont portés d'atteintes à

l'autorité légitime ; & ont reculé ou détruit le bonheur que la France devait espérer de sa restauration.

Sans doute, l'ancien ministère était coupable, d'abord, " d'avoir divisé le souverain, en opposant le pouvoir exécutif au " pouvoir législatif, ce qui entamait la guerre " civile." Sa seule excuse est dans son ignorance. En effet, dès que le combat fut engagé, le conseil accumula faute sur faute ; & parmi les plus graves on peut ranger cette déclaration qu'on fit faire au roi. Quoique cet acte renferma les principes les plus purs, quoique les vues bienfaisantes de sa majesté y fussent consacrées de la manière la plus précise ; forcer les états généraux à l'accepter, c'était renverser l'ordre ; c'était leur faire sentir, qu'ils n'avaient été convoqués que pour consentir, & non pour proposer des lois. Mais tel était l'aveuglement, qu'au lieu de chercher à diriger la masse énorme que l'on avait mis en mouvement, le gouvernement se crut assez fort pour imposer des conditions. Le renvoi de M. Necker fut une autre cause de cette décadence de l'autorité. On avait encore, il est vrai, sous les yeux la fermenta-

tion qu'avait occasionné le seul bruit de sa disgrâce quelque tems auparavant ; mais on se flatta de prévenir, ou au moins d'arrêter le désordre, en rassemblant autour de Paris assez de régimens pour en imposer au peuple. La défection de l'armée apprit bientôt au gouvernement combien cette démarche était impolitique ; mais il n'était plus tems. Depuis cette époque il a toujours cédé à l'impulsion que lui a donné le corps législatif. Ainsi qu'un vieux chêne, miné & déraciné enfin par les eaux, tombe, & est entraîné par le torrent qui se précipite des montagnes.

Quant à l'assemblée, ses torts sont aussi réels & bien plus multipliés. Elle n'avait été appelée que pour faire une constitution, pour mettre des bornes légitimes à l'autorité du monarque, & non pour opérer une révolution. Cependant, elle n'a point été effrayée du soulèvement de Paris contre le souverain, elle n'a pas craint les suites funestes qu'aurait eu pour la France ce bouleversement général, si le roi avait cherché à y résister : elle n'a pas craint de suspendre l'action de toutes les loix, de renverser tous

les tribunaux, d'applaudir à la défection de l'armée, d'annihiler toutes les forces politiques, avant d'avoir rien fait pour contenir un peuple, qui du moment où il a connu sa faiblesse, l'a entraîné malgré elle loin du but qu'elle s'était proposée. Disons mieux, le crime n'est que celui de quelques démagogues qui gouvernent l'assemblée; de ceux qui sacrifient leur raison à l'esprit de système; de ceux, enfin, qui n'ayant rien à perdre & tout à gagner au renversement des choses, comptent pour rien le malheur de la patrie quand il peut servir à leurs desseins ambitieux.

Il est certain, que si au lieu de démolir l'ancien édifice, & d'entasser ruines sur ruines, l'assemblée s'était occupée du rétablissement de l'ordre dans les finances; si elle n'avait usé de tout le pouvoir dont elle s'était emparée, que pour contenir ce peuple, dont elle favorisait le soulèvement, & qui depuis lui a fait si souvent la loi; la France pouvait parvenir à un degré de gloire & de puissance qui eut étonné l'Europe entière. Elle aurait assuré sur des bases solides la dette de l'état, qui n'est

garantie que par des décrets, & non par des opérations surs. Au lieu d'accoutumer le peuple à une indépendance absolue, qui ne peut exister dans une grande société, elle l'aurait conduit pas à pas à une liberté raisonnée. Il n'aurait pas conçu une idée si fautive de ses droits, & n'aurait point abusé d'une force, qu'il est toujours impolitique aux législateurs de lui faire connaître.

J'avoue qu'elle a été souvent maîtrisée par les circonstances, & que l'ambition des ministres, le crédit des courtisans, & la corruption de la cour, auraient mis des obstacles à sa marche, si elle ne s'était appuyée de la puissance du peuple. Peut-être même la constitution ne serait-elle point aussi avancée ; mais elle aurait été inébranlable. Les vrais principes qui établissent les gouvernemens sont éternels comme les lois qui gouvernent le monde physique. Notre constitution aurait pu essuyer des secousses violentes des chocs imprévus ; mais on aurait toujours retrouvé dans les décombres les premières pierres de l'édifice : comme on a trouvé dans les ruines d'Herculanum

le dessein & l'emplacement des habitations & des temples. On n'aurait eu qu'à relever sur ses fondations ce monument superbe, qui aurait fait l'admiration des siècles les plus reculés ; & peut-être ferons-nous assez malheureux pour éprouver une nouvelle éruption avant d'avoir une forme de gouvernement stable & solide. Car je le demande, à tout homme impartial, qui connaît le plan qu'on a adopté pour la France : Y trouve-t-on cette distribution harmonique de forces & de résistances, cette combinaison, surtout cette division des pouvoirs, si nécessaire dans une institution politique ? Quel nom pourrait-on donner à ce régime monstrueux, si ce n'est celui de la plus complète anarchie ?

Mais avant d'entrer dans cette discussion, & pour accélérer ma marche, je vais, madame, examiner avec vous les torts, ou plutôt les crimes, de la capitale. Vous sentez bien cependant, qu'il serait aussi injuste de rejeter toujours sur les Parisiens des forfaits, qui n'ont été en grande partie que l'ouvrage des capitalistes & des factieux, que d'attribuer à tout le peuple Français le caractère

de férocité* dont Paris a donné l'exemple. Je ne vous rappellerai point ces actes de cruauté, dont le récit fait frémir, & qui pourraient trouver place dans les annales des peuples les plus sauvages de la terre. Ma plume se refuse à vous retracer cette proscription qu'a dicté le fanatisme, la haine & la vengeance. Les papiers publics n'ont que trop fidèlement rendu compte de toutes ces horreurs, qu'il aurait été heureux de dérober aux regards de l'Europe. Je ne m'occuperai donc que des attentats commis contre la personne & l'autorité du roi, & contre l'assemblée elle-même; car le peuple, livré à l'anarchie,

* Une observation extraordinaire, c'est que sous le règne de Charles IX, pendant les troubles de la Fronde & de la Ligue, les bouchers de la ville formaient une classe redoutable parmi les factieux, & se signalaient par des cruautés révoltantes; ce qui ne doit pas surprendre quand on réfléchit, qu'accoutumés à égorger des animaux, ils ont perdu pour la plupart l'horreur qu'a naturellement l'homme à répandre le sang. Cependant dans cette révolution plusieurs citoyens ont dû la vie aux soins de cette même espèce d'hommes. Et ce sont des femmes, le rebut d'un sexe & l'horreur de l'autre, qui partout ont commencé le carnage, & ont commis les excès les plus épouvantables.

ne respecte pas même les idoles qu'il s'est élevé. Inconstant par sa nature, un moment lui fait changer son admiration en mépris, son amour en fureur.

Que repondra donc la capitale, quand la postérité saura, qu'elle coutait à l'état les plus grands sacrifices? quand elle apprendra, que pour soutenir son commerce, pour fournir à sa consommation, on mettait à contribution les provinces? quand elle verra, que pour prix de tant de préférence cette ville a la première arboré l'étendart de la révolte? Dira-t-on, pour la justifier, que le despotisme était monté à son comble? dira-t-on que les troupes, que l'on avait fait approcher de ses murs, ne menaçaient qu'elle? que sans son insurrection elle n'était plus qu'un vaste amas de ruines & de cendres? Mais en supposant au gouvernement, aux ministres, aux princes, aux courtisans, le projet de détruire une ville qui renfermait une partie de leurs richesses, de leurs familles, de leurs hôtels; qui à elle seule fournissait une contribution égale à celle de certaines provinces; ce qui paraît souverainement absurde : en supposant, que

malgré le caractère connu & les vertus du roi, il eut pu consentir à un acte de tyrannie, qui l'aurait rendu l'horreur de son siècle & de l'avenir : en admettant, dis-je, toutes ces extravagantes & ridicules suppositions, qui passaient dans l'esprit du peuple pour des vérités prouvées, pour des faits incontestables ; comment Paris n'a-t-il pas été détrompé par la démarche franche & généreuse de son prince ? comment n'a-t-il pas senti qu'un tyran n'aurait jamais osé se présenter seul défarmé, sans appareil, au milieu d'une populace furieuse qui pouvait le punir ? comment n'a-t-il pas compris que, loin de renvoyer son armée, il aurait cherché à regagner ses soldats *, & à augmenter ses forces ? Si, terrassés par l'évidence,

* Une des causes de la défection des troupes, & par conséquent de la révolution, a été l'organisation vicieuse de l'armée. Un ministre dur & systématique, plus fait pour commander à des Allemands, parmi lesquels il avait fait ses premières armes, qu'à des Français nobles & généreux, introduisit un genre de discipline qui révoltait autant l'officier qu'elle humiliait & décourageait le soldat. Aussi ne vit-on jamais plus de désertions, plus d'insubordination, que depuis M. de St. Germain. Les

les Parisiens ont été dissuadés, pourquoi n'ont-ils pas mis bas les armes, en voyant leur souverain traverser avec calme & sérénité cette double haie de piques & de lances, d'armes bizarres & meurtrières ? comment n'ont-ils pas tremblés qu'un * Ravillac, un Clément, un Damiens, ne couvrit le nom Français d'une honte éternelle,

innovateurs, qui le suivèrent, multipliaient les ordonnances, les réglemens ; mais les abus de l'autorité étaient toujours les mêmes. Le militaire était en général si maltraité, qu'on ne doit pas s'étonner, qu'il ait secoué le joug quand il a entrevu la lueur d'un avenir plus heureux. M. de St. Germain & M. l'archevêque de Sens ont aussi beaucoup servi la révolution, en diminuant la maison militaire du roi, qui avait sous les regnes précédens rendu de si grands services. L'économie fut toujours le prétexte de ces réformes, qui aliénèrent une grande partie de la noblesse pauvre, sans soulager le peuple. Ce n'était pas dans ces parcimonies qu'on pouvait trouver de grandes ressources ; & en dépouillant le trône de l'appareil & de l'éclat, qui le relève, on apprenait à la multitude à le voir avec moins de vénération. Car on a beau dire, elle est toujours esclave de ses sens ; & l'adage, *major e longinquo reverentia*, est vrai dans toute son étendue ; à moins qu'on ait affaire à un peuple de philosophes, ce qui est absurde.

* Assassins d'Henri IV, d'Henri III, & de Louis XV.

& ne plongea le royaume dans les horreurs d'une guerre civile, & d'une régence, qui dans un moment comme celui-ci acheverait de déchirer & de dissoudre l'empire ? Voilà sans doute ce qu'il serait difficile de justifier, & ce qui pourtant a trouvé des apologistes & des admirateurs.

Le plus grand reproche qu'on puisse faire à l'assemblée, c'est d'avoir vu sans douleur & sans émotion l'avilissement où la couronne était tombée. Au lieu de la relever, de lui rendre son éclat, elle applaudit en secret aux outrages dont on la couvrait tous les jours. Cependant pouvait-elle craindre encore l'autorité royale dans le pitoyable état où on l'avait réduite ? Il faudrait être de mauvaise foi pour le dire. Au reste, elle ne tarda pas à sentir qu'elle aurait dû, du moins par politique, faire respecter le trône. Le peuple s'accoutumait insensiblement à méconnaître tous les genres d'autorité. Celle de l'assemblée s'affaiblissait tous les jours ; tous les jours le Palais Royal manifestait de nouvelles volontés, ou intimait de nouveaux ordres. Les démagogues, voyant que cette nouvelle puissance partageait avec eux l'o-

pinion publique, & que leur crédit pourrait en souffrir, résolurent de ramener l'attention par un coup d'éclat.

Tel fut, sans doute, le motif qui dirigea les députés dans ces délibérations fougueuses & précipitées de la nuit du 4 Août. Le respect dû au propriétés, consacré dans tous les cahiers ; la loi du serment, qui enchaînait encore une partie de la noblesse, ne put retenir ou modérer cette patriotique fureur. Le peuple avait déjà oublié le nom de ceux qui s'étaient réunis volontairement aux communes, & les confondaient avec ceux qui ne s'y étaient rendus que par soumission aux ordres du roi. Ils se voyaient donc à la veille de perdre le fruit de leur politique. Il fallait, pour réveiller les esprits du bruit, des démonstrations ; ils n'hésitèrent plus ; et non contents d'offrir sur l'autel de la patrie des sacrifices personnels, ils immolèrent du même coup tous leurs commettans.

Un autre motif se joignait à celui que je viens d'expliquer. Depuis que le clergé du second ordre, c'est-à-dire, la majorité des curés, était descendue dans la chambre des communes, il paraissait que satisfaits de

cette démarche, il avait compté sur la reconnaissance de l'assemblée & du peuple, & s'était flatté qu'on n'exigerait de lui, que de partager également le fardeau des impôts ; ou que du moins, si l'on faisait des réformes, les coups ne tomberaient que sur le haut clergé. Renfermé dans le silence, il n'avait participé à aucune des décisions prises dans l'assemblée ; &, quelques membres exceptés, on peut dire qu'il avait été parfaitement nul. La noblesse, au contraire, s'était toujours débattue sous la masse des communes, & sa résistance avait déjà été punie par la dévastation des châteaux & la proscription de plusieurs gentils-hommes. En se dévouant, comme Curtius, pour la chose publique, la noblesse pensa que le peuple se calmerait par tant de sacrifices.

Quelques orateurs proposèrent donc, en tumulte, l'anéantissement du régime féodal. Et les plus jeunes membres de l'assemblée, pour avoir tout le mérite de cette séance mémorable, se hâtèrent de sapper à coups redoublés cet arbre antique & languissant, qui depuis Philippe le Bel végétait sans force & sans vigueur. On déclara tous
les

les droits féodaux, qui tiennent à la servitude personnelle & à la main-morte, abolis sans retour : tous les autres furent déclarés rachetables.

Les droits exclusifs de colombier & de chasse furent détruits ; les capitaineries, mêmes royales, abolies entièrement, sauf à aviser à la conservation des plaisirs personnels du roi. Toutes les justices seigneuriales, la vénalité des charges, les dîmes, les redevances perçues par les bénéficiers réguliers & séculiers, le casuel des cures, les privilèges pécuniaires, & même les privilèges des villes & des provinces, furent détruits sans retour. On établit en même tems le rachat des rentes & des redevances. Toutes les classes furent déclarées admissibles aux charges & aux emplois, sans distinction de naissance. On demanda l'état des pensions ; & l'on se proposa de les réduire de la manière la plus sévère & la plus économique. On supprima également les annates. Enfin, l'on décréta, que l'on frapperait une médaille en mémoire de tant de grandes & importantes délibérations, prises pour le bonheur du royaume ; que Louis XVI ferait solennelle-

ment proclamé *le Restaurateur de la France*, & qu'on chanterait un *Te Deum* dans sa chapelle, auquel il assisterait.

Tel fut, madame, le résultat de cette fameuse séance, tant vantée par les communes & les nobles de la minorité, & qui a fait gémir les gens sages & modérés par les suites qu'ils prévoyaient. Les arrêtés ne furent décrétés que quelques jours après la suppression : conduite étrange, qui ressemble à celle des tribunaux qui ordonneraient l'instruction du procès d'un criminel après l'avoir condamné. Cette comparaison est d'autant plus juste, que le peuple, une fois frappé de ces idées nouvelles, n'aurait point pardonné le retour & le repentir. C'est ce qu'avaient bien prévu les démagogues. Et comme Enée avait brûlé sa flotte, pour ôter à ses troupes jusqu'à la possibilité de fuir, ils coupèrent ainsi la retraite aux imprudens, qui s'étaient trop engagés, & qui auraient voulu revenir sur leurs pas.

Il ne ferait pas juste cependant, de tout condamner dans les décrets qui furent rendus quelque tems après. Il en est d'irré-

prochables. Mais on peut dire de ceux même qui sont le plus d'accord avec l'humanité & les principes, que le tems n'était pas encore venu. Quant aux autres, leur inconséquence s'est déjà fait sentir ; & il n'y aurait qu'à les rappeler pour en montrer le vice & le danger.

L'abolition de la dîme, par exemple, entraînait nécessairement la perte d'une grande partie des revenus ecclésiastiques, sur lesquels on a fondé depuis la sûreté de la dette publique. De tous les impôts c'était celui qui coutait le moins à payer, parcequ'il était perçu en essence. Le tems avait rendu sacré au peuple ce tribut patriarcal, dont l'origine se perd dans les premiers siècles, & même dans les premiers jours du monde. Aucun cahier, aucun baillage, n'avait fait de réclamations à cet égard ; & les curés, qui avaient embrassé si ouvertement la cause du peuple, s'étaient si peu attendus à cette suppression, qu'ils furent comme étourdis du coup qui les frappait. Pour la première fois ils cherchèrent à se dérober au gouffre, qui s'était entr'ouvert tout à coup sous leurs pas. Mais le peuple, impa-

tient & irrité, les y précipitait à grands cris. Les galeries, qui depuis le commencement de la session avaient tant influé sur les délibérations, étouffèrent par leurs mugissemens les cris des victimes. En vain l'abbé Syeies, l'apôtre le plus zélé de la souveraineté du peuple, du haut de cette tribune, où il avait tant de fois déclamé contre l'autorité, leur cria-t-il, "qu'ils voulaient être libres, & qu'ils ne savaient pas être justes;" l'abbé Syeies, naguères l'idole du Palais Royal, & le plus fougueux antagoniste du clergé, ne fut point entendu, & perdit à la fois & sa cause & le fruit de son adroit politique.

En abolissant la dîme, l'état se trouva chargé des frais du culte & de l'entretien des ministres ; parceque le peuple entendit ne plus rien payer de cet impôt, que l'assemblée n'avait voulu que remplacer par une contribution pécuniaire. Cette décision attaquait ouvertement la propriété des seigneurs, surtout celles de l'Ordre de Malthe, qui dans tous les tems nous a rendu des services signalés, & dont le secours est encore si intéressant pour notre com-

merce du Levant. Par là on violait la foi des traités, qui affurent aux différens princes, possesseurs de fiefs en France, la jouissance de leurs droits & de leurs biens. Par là, dit un des meilleurs écrivains du tems, “ on rompait les liens qui attachaient les espérances de la terre aux bontés du ciel, l'intérêt du pontife à la prospérité du laboureur, & les prières de tous les âges aux fleurs & aux fruits de toutes les saisons.”

La France avait gémi, & gémissait d'une disette presque générale ; le pain & le bled étaient à un prix exorbitant ; le moment de la récolte approchait, & l'espoir d'une subsistance plus facile était encore sur la terre, lorsque l'on abolit le droit exclusif de la chasse *. C'était ouvrir une porte de plus à la licence & à la famine, par l'abus que le peuple allait faire de cette liberté indéterminée. On supprima en même tems

* En Angleterre, le modèle de tous les gouvernemens monarchiques, la loi n'accorde de droits à un citoyen qu'autant qu'il peut répondre de l'usage qu'il en peut faire : ses biens sont sa caution. En France on a tout voulu réduire au même niveau ; & celui qui ne possède

toutes les justices seigneuriales, qui n'avaient jamais été plus nécessaires, peut-être, que dans un moment où la France était couverte de bandits & de païsans armés. Il est vrai, que l'assemblée recommandait toujours le respect & la soumission aux anciens tribunaux, jusqu'à ce qu'elle les eût remplacés ; mais le peuple pouvait-il conserver encore ces sentimens pour des justices que l'on avait détruit ? n'était-ce pas exiger une chose ridicule & impossible ? Aussi a-t-il abusé de tous les décrets, parce qu'armé du pouvoir exécutif, il n'a plus attendu les ordres pour

rien, sur lequel par conséquent la loi ne peut avoir recours, jouit des mêmes droits que celui dont la fortune garantit la conduite.

Cet amour de l'égalité, qui embrasse nos législateurs, les égare au point qu'ils ne veulent plus reconnaître les distinctions sociales. Se croient-ils donc plus sages que la nature, qui est tellement variée dans ses productions, qu'on ne rencontre jamais sur le même arbre deux feuilles qui ne diffèrent par la forme, la grandeur & la nuance ? La nature est l'école de toutes les institutions, de tous les arts, de toutes les sciences & de toutes les connaissances humaines. C'est pour nous en être éloigné ; c'est pour nous être égaré dans des systèmes spéculatifs, que la France n'offre plus aujourd'hui qu'un aspect révoltant.

renverser ce qui lui paraissait odieux ou incommode.

C'est ainsi que l'assemblée, semblable à un cavalier emporté par un cheval fougueux, a été obligée de réduire d'abord, & de détruire ensuite les gabelles, avant d'avoir rien statué pour le remplacement de cet impôt, dont la suppression fait perdre à l'état plus de 60 millions, ce qui augmente l'éternel déficit & le porte à plus du double. Pendant que la noblesse faisait le sacrifice de ses privilèges, le peuple brûlait les châteaux, les titres, pillait les propriétés, massacrait les gentilshommes. Pendant qu'on s'occupait d'une répartition plus égale des impôts & des subsides, le peuple n'en payait plus du tout, en sorte qu'on en peut conclure, qu'il traitait l'assemblée comme elle avait traité l'autorité royale. Cette insubordination a toujours été en croissant. Les prières, les morceaux oratoires & éloquens qu'on lui a adressés, n'ont produit d'autre effet que de lui donner plus d'orgueil ; &, sans doute, si les esprits fougues, qui ont allumé l'incendie, voulaient être de bonne foi, ils conviendraient que leurs moyens, leurs

ressources, pour se faire entendre & obéir, sont épuisés. En effet on a méprisé les décrets, quand ils ont déplu ; on s'est moqué de l'assemblée, quand elle a proposé des lois sages pour le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité publique ; & l'on n'a exécuté que celles dont on pouvait faire une application grossière & féroce. Juste punition, qu'éprouvent des législateurs, qui ne se servent de leur puissance que pour flatter les passions du peuple.

Cependant le trouble & le désordre se propageaient dans les provinces. Les bruits de complots, de conspirations, alarmaient les villes & les campagnes. L'assemblée elle-même commença à partager l'effroi, & nomma un comité pour rechercher les auteurs de tant de violences. Mais depuis son établissement ce comité n'a point trouvé de coupables, ou n'a point voulu les nommer. En vain l'ambassadeur d'Angleterre donna avis du complot formé sur Brest ; en vain l'on arrêta les courriers ; en vain l'on somma les membres du comité de faire leur rapport ; ils ne rompirent ce coupable silence que pour jeter des soupçons

fur M. Malouet, citoyen vertueux & éloquent, à qui la méchanceté & la haine de ses accusateurs a assuré de plus en plus la confiance & l'estime des honnêtes gens. Ne sachant que répondre à sa justification, les Goupil, les Glezen sont restés avec la honte d'avoir calomnié un homme respectable, & la douleur de n'avoir pu réussir à le faire condamner.

Mais autant l'assemblée parut indifférente & peu empressée à découvrir les coupables auteurs des désordres, & à les faire punir ; autant elle mit de chaleur à dénoncer & à poursuivre les ferviteurs du roi, qu'accusait la clameur populaire. M. d'Eftherazy, M. de Broglie, M. de Lambesc, Mrs. de Barentin, Augeard, &c.* tous les

* On se souviendra toujours de la fable de Vezoul, qui trouva tant de crédit à Versailles, & qu'on a oubliée quand il aurait fallu punir les calomniateurs. On prétendait qu'un conseiller au parlement de Bezançon, nommé M. de Mesmay, avait rassemblé dans son château une grande partie de ses vassaux, sous le prétexte d'une fête ; & qu'il avait fait mettre le feu à une mine disposée pour les faire sauter. Cette nouvelle fut regardée comme une vérité si constatée, qu'on obligea le roi d'écrire à toutes les têtes couronnées pour redemander le

prévenus du crime de leze nation, que l'on n'a pu encore définir, ont subi la plus monstrueuse procédure, &, malgré les efforts que l'on a faits pour les trouver coupables, on n'a encore pu, ou l'on n'a pas osé les condamner. Les démagogues, implacables dans leur haine & dans leurs vengeances, recherchaient avec fureur les agents du pouvoir qu'ils avaient abattus. C'est ainsi que les barbares passaient autrefois au fil de l'épée la garnison des forteresses dont ils s'emparaient, & punissaient ceux dont la résistance méritait des éloges. Cependant
 “ dans une insurrection, ou une révolution
 “ populaire, le souverain est divisé, & les
 “ partis sont dans un véritable état de
 “ guerre. Ainsi l'on n'est coupable, ni dans

conseiller, ce qui, soit dit en passant, était un ridicule de plus qu'on voulait donner au pouvoir exécutif. Cependant cette fable s'est réalisée à Senlis. Par malheur on n'a pu diffimuler que le coupable était un homme du peuple. Quelle jouissance, si ce malheureux eut été seulement *secrétaire du roi*. Il est clair, que le massacre général de la noblesse n'aurait pas manqué d'avoir lieu ; puisque pour de simples murmures on brûlait si lestement les châteaux, & que l'on égorgeait ceux qui voulaient se défendre.

“ l’un, ni dans l’autre ; ou, pour mieux
 “ dire, on est coupable dans tous deux.
 “ Lorsque l’un des deux partis succombe,
 “ ceux qui combattaient pour l’autre se
 “ reconnaissent, se confondent avec les
 “ vainqueurs ; & l’oubli du passé & non la
 “ vengeance doit suivre la victoire.”

Voilà, ce me semble, ce que criait la raison ; si on l’eût écouté, le rétablissement de l’ordre aurait nécessairement succédé aux bourrasques qui agitaient l’état. Mais les factions qui gouvernaient l’assemblée avaient trop d’intérêt à regner dans le trouble, pour le faire cesser si-tôt. De ces factions trois étaient déjà connues ; la quatrième & la plus terrible, si elle eut eu un chef plus hardi ou plus adroit, ne s’était pas encore démasquée. Voici quelle fut l’époque où elle se manifesta.

Vers la fin d’Août on proposa de faire fonctionner par le roi les articles rédigés dans les premiers jours du mois. Cette proposition était établie sur la nécessité de la sanction, & sur le résultat de tous les cahiers, qui ordonnaient aux députés de ne rien faire sans le *concours du monarque*. Rien

n'était plus clair & plus précis. L'assemblée elle-même l'avait authentiquement reconnu dans son adresse * au roi, pour demander le renvoi des troupes. Mais bientôt on trouva le secret d'embrouiller la question, de lui donner un autre sens, & enfin de prendre une décision diamétralement opposée & aux vues des commettans & aux principes de la monarchie. Alors, madame, commença ce fameux combat entre le roi & l'assemblée, & qui fut mortel à la puissance royale, comme vous allez voir.

Les chefs de partis connaissant l'ignorance d'une grande majorité de l'assemblée sur cette importante question, n'avaient plus à redouter que les lumières du comité de constitution. En effet M. Mounier, qui en était rapporteur, proposa l'établissement

* Cette adresse avait été rédigée par M. de Mirabeau, qui convenait alors, " que les députés avaient été " appelés pour travailler de concert avec le prince." L'honorable membre a bien changé de langage depuis cette époque : c'est qu'alors Louis XVI était encore roi, qu'il avait une armée, que surtout il était libre ; en un mot, qu'il pouvait encore se faire craindre. *Quantum mutatus ab illo!*

de deux chambres, & demanda le *veto* absolu pour le roi. Cette demande si sage souleva les démagogues de l'assemblée. Bientôt le Palais Royal fit entendre des rugissemens; on éclata en menaces contre ceux qui soutenaient le veto, & la terreur qu'inspirait ce nom redouté, parce qu'on ne l'entendait pas, se répandit de Paris dans les provinces. La Bretagne surtout, à qui M. Chappelier communiquait toute son effervescence, offrit une armée pour soutenir le veto *suspensif* que l'on avait nouvellement imaginé. Les gens impartiaux & éclairés disputèrent long-tems le terrain; mais la victoire se décida enfin pour le plus grand nombre: l'assemblée décréta donc, que la France était un état monarchique, l'empire indivisible, & la couronne héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; conservant dans toute sa force cette loi salique, qui en exclut les femmes. Aussitôt après elle décréta que l'assemblée était permanente; qu'elle ne serait composée que d'une chambre, & qu'elle réunirait tout entier & exclusivement le pouvoir législatif: décision qui déclarait la France une

démocratie. Le roi par conséquent n'avait plus à prétendre que le droit de proposer des observations, l'initiative de la loi lui était interdite. En un mot, quoiqu'on lui eût accordé l'exercice du pouvoir exécutif, qui n'était plus que le soin de promulguer les décrets du corps législatif, il était nettement exclus de la constitution. En vain l'on objecta l'exemple de l'Angleterre, qui a eu la sagesse de conserver au monarque un veto absolu * ; en vain l'on rappella que ce royaume était gouverné par deux chambres, & que pourtant il se croyait libre ; en vain l'on soutint que c'était traiter Louis XVI plus cruellement que ne le furent François premier, ou le roi Jean, après la bataille de Poitiers ; en vain l'on

* Je me rappelle d'avoir souvent entendu dire en France, que le roi d'Angleterre n'était pas roi, qu'il n'était tout au plus qu'un doge ou un stathouder décoré de ce titre ; que les Anglois haïssaient la royauté comme les anciens Romains, & qu'ils finiraient un jour par retrancher de leur gouvernement ce membre parasite. Le roi d'Angleterre un membre parasite ! Je voudrais bien que nos publicistes m'apprirent, ce qu'est aujourd'hui le roi de France.

prétendit que dans un empire sagement constitué, il était impossible que le prince cherchât à empiéter sur les droits des autres parties du corps politique, parceque son propre intérêt s'y oppose. Les Syeies, les Perigord, les Chappelier, répondirent pour toute solution, qu'ils n'étaient pas venus pour imiter, mais pour créer ; qu'il seroit honteux pour la France d'avoir une constitution aussi vicieuse que celle de l'Angleterre ; que ce qui pouvait suffire à une nation, ne pouvait convenir à l'autre ; en un mot, que la perfection était le seul but que l'on dut se proposer. 7

M. de Mirabeau osa seul plaider pour le veto absolu. Mais le mépris qu'on avait pour ses principes, la frayeur qu'inspiraient ses motions fougueuses & véhémentes, l'avait persuadé d'avance que c'était un moyen de plus de le faire rejeter. M. Necker avait aussi cherché secrètement à pratiquer une majorité en faveur du veto. Mais l'opinion populaire ayant déconcerté ses projets, il envoya un rapport en faveur du veto suspensif. Quand il avait jugé le mal

sans remède, il avait voulu se faire un mérite de sacrifice. Mais heureusement pour lui, son amour propre fut seul blessé dans cette occasion. Le refus qu'on fit d'ouvrir son mémoire lui évita la honte d'avoir été pour quelque chose dans cette injurieuse décision. Réduit à sa juste valeur, M. Necker ne fut plus que le premier commis du premier officier de l'assemblée nationale. Telle a été la fin politique de cet ambitieux étranger. Porté à la tête des finances par des événemens & des intrigues de cour, son étonnante faveur auprès du peuple fera toujours l'étonnement de la postérité, qui lui reprochera d'en avoir pas fait un meilleur usage. Il lui était difficile, sans doute, ou peut-être impossible, d'éviter les états généraux ; mais il pouvait seul y influencer d'une manière avantageuse, il pouvait seul faire encore respecter son maître. A force d'avoir voulu ménager les deux partis, il a perdu & sa popularité & son crédit, &, qui plus est, l'estime que lui avait mérité son premier ministère. On se demande aujourd'hui s'il n'aurait pas été plus heureux

pour

pour la France, de ne l'avoir jamais connu : problème qu'il n'est pas difficile de résoudre en voyant les maux qui nous déchirent.

Cependant le jour où M. Necker faisait à l'assemblée le sacrifice du veto absolu, M. de la Fayette lui écrivit, que bientôt il ne serait plus le maître de contenir le peuple, qui devenait de plus en plus menaçant. Cette nouvelle hâta l'arrêt qui exclut & rejette le prince de la constitution, & lui interdit le droit de proposer les loix. Cependant on ajouta, qu'il pourrait inviter l'assemblée à prendre un objet en considération ; prérogative qui ajoute un ridicule de plus à la part qu'on lui a fait ; puisque c'est l'exposer continuellement à voir son avis méprisé par le corps législatif. Ainsi, madame, comme l'a dit M. Burke, un de vos compatriotes, la France* ne mérite plus le nom de monarchie ; Louis XVI n'est plus qu'une ombre fantastique de roi ; & l'assem-

* Le feu roi de Prusse disait que le plus beau rêve que put faire un prince, c'était de se croire roi de France. Affurement on ne pourrait aujourd'hui faire de rêve plus triste.

blée elle-même n'aura bientôt qu'une médiocre puissance. Les districts, les départemens, les municipalités, voilà les véritables souverains. A force d'avoir divisé & subdivisé les pouvoirs, nous sommes tombés dans la démocratie la plus absolue ; ou plutôt dans la plus complète des anarchies. Si le fer & le feu ne ravagent point encore la France, ces horribles fléaux sont suspendus sur nos têtes. Un seul jour peut nous plonger dans la guerre civile ; un siècle pourra à peine réparer les maux qu'on nous a fait.

Remarquez avec moi, madame, que l'assemblée est toujours partie d'un principe incontestable, & qu'elle s'est toujours égarée dans les conséquences. La première vérité est que la souveraineté réside dans le peuple ; c'est-à-dire, que dans le peuple réside le principe de tous les pouvoirs. Mais ce qu'on ne peut nier, c'est que le peuple ne peut, c'est qu'il ne doit jamais l'exercer. Cependant en l'établissant juge entre elle & le monarque, l'assemblée lui attribuait ces pouvoirs. Son insurrection, ses revoltes, ses fureurs, sont des actes de cette souve-

raineté, qui ne connaît point de frein ni de limites.

Les hommes réunis en société doivent tous supporter les charges & partager les avantages de cette réunion. Voilà ce qu'on avait hautement reconnu dans les cahiers, & voilà ce qu'en a conclu l'assemblée. Les hommes naissent & demeurent égaux en droits. Tout ce qui tend à détruire cette égalité doit être aboli. Donc il faut détruire toutes les distinctions imaginées par la société; bien que souvent ces distinctions aient consacré la reconnaissance de la patrie, distingué les vertus, l'industrie, le courage. Pouvait-on, je le demande, ouvrir un champ plus vaste à la haine, à la fureur? Aussi le peuple s'est-il porté à tous les excès contre les nobles & les prêtres, qu'il aurait regardé il y a deux ans comme des anges tutélaires, s'ils avaient offert de partager avec lui le poids des impôts. De là cette vengeance, cette animosité, cette cruauté, que n'a pu appaiser la cession de tous leurs droits, & même de leurs propriétés. De là ces menaces continuelles

contre les aristocrates & l'aristocratie *. Certes si le peuple connaissait la valeur des termes, toute vicieuse qu'est cette forme de gouvernement, il la préférerait à la démocratie féroce qu'il encense aujourd'hui. Tels sont donc vos travaux, assemblée nationale ? Non-seulement vous avez méprisé le texte de vos mandats, mais vous y

* Je n'ai jamais été surpris de l'abus que le peuple a fait d'une expression qu'il n'entendait pas. Mais, je l'avoue, ce qui m'a toujours étonné, c'est d'entendre l'assemblée nationale parler de l'aristocratie comme d'une chose essentiellement mauvaise en elle-même, au lieu de la regarder comme un des élémens des gouvernemens. Je ne fais si je me trompe, mais je ne crois point qu'il existe sur la terre de pure aristocratie, de pure démocratie, ou de despotisme absolu : je pense que toutes les institutions politiques ne sont à proprement parler que le résultat de ces trois principes élémentaires : je pense que la perfection de la constitution Anglaise, par exemple, vient de leur juste proportion, de sorte qu'aucun ne domine. Je pense, enfin, qu'il est aussi ridicule de se révolter contre le mot d'aristocratie, pris dans son véritable sens, qu'il le serait, de soutenir, que la bile, ou les humeurs, sont toujours nuisibles à l'économie animale ; parcequ'elles sont en trop grande quantité dans certains individus, & que souvent même elles leur causent la mort.

avez substitué le poison d'une métaphysique dangereuse & impraticable. Vous avez détruit dans leur naissance les fruits que nous devons attendre d'une régénération. Pour abaisser, pour avilir l'autorité royale, vous avez élevé une puissance, qui déjà vous a fait trembler tant de fois : ne pouvant exercer tous les pouvoirs, vous avez mieux aimé les confier à l'ouvrage de vos mains, que de remettre au chef de l'empire la part que la raison, la justice, & la liberté lui donnaient dans le gouvernement. Si vous avez conservé le phantome de la royauté, c'est pour le couvrir de dérision & d'outrages. Que dis-je ? Si nous avons encore un roi, nous ne le devons qu'à la bonté du ciel qui nous l'a conservé. Vos funestes divisions, vos décrets précipités ou nuisibles, lui avaient suscité les ennemis les plus dangereux & les plus implacables. Ainsi après des orages & des tempêtes violentes, les serpens & les animaux féroces sortent de leur repaire pour devorer une proie qu'ont abandonné les eaux. Qu'avez vous donc fait pour prévenir cette banqueroute que nous redoutons, cette guerre ci-

vile qui nous menace, cette anarchie qui nous déchire ? Vous pouviez tout. Quelle force s'est opposée à vos desseins ? quel obstacle a arrêté votre marche ? Sacrifice, abandon, rien ne nous a coûté. Vous avez demandé nos biens, notre or, pour sauver l'état prêt à se dissoudre : nous avons mis à vos pieds tout ce que nous possédions. Quoique vous voyant maîtrisés par cette capitale, par ces districts, par ces agioteurs qui vous bravent ; dont les intérêts sont, je ne dis pas si différens, mais si opposés, nous nous réduisons au simple nécessaire pour assouvir la soif insatiable de ces capitalistes qui se derobent à vos recherches ; de ces sang-sües publiques qui n'ont bouleversé le royaume que pour assurer leur créance. Cependant quoiqu'on ait brûlé nos habitations, dévasté nos propriétés, nous avons tout accordé, tout accepté, pour ne vous point laisser d'excuse. Le patriotisme des Parisiens leur a fait renverser l'autorité royale, mépriser les loix, & commettre des actes de férocité & d'horreur. Le nôtre nous a fait renoncer à nos droits, à nos privilèges, à nos chartes, à nos concessions,

pour le bonheur & l'avantage commun. Nous n'avons point murmuré des préférences que vous avez données à cette orgueilleuse & immense ville qui, malgré vous, s'est érigée en république. Nous n'avons répondu à tous vos décrets que par une admiration stupide ou un silence total. Que vouliez-vous que nous fissions de plus ? Quelle nation plus douce s'est présentée aux loix qu'ont voulu lui imposer ses législateurs ?

Si ce roi que vous nous avez enlevé avait pu faire le bien dont il ne tenait qu'à vous de nous combler ! si les flatteurs, si les courtisans, si vous même n'aviez fait échouer ses projets, la France, heureuse & tranquille, jouirait déjà des fruits de cette liberté qu'elle vous demandait à grands cris. Nos biens, nos personnes ne seraient point exposés à cette horde de scélérats qui nous menace sans cesse. La religion, dont vous avez renversé l'antique édifice en rendant ses ministres ridicules ou odieux ; la religion, ce lien si nécessaire dans toute institution politique, qu'il en faudrait imaginer une, si elle n'existait pas ; dégagée de tout

ce que le fanatisme & la superstition y avaient introduit, serait l'objet de notre vénération & de notre amour. Nos villes auraient repris leur ancienne splendeur. L'armée Française, libre des entraves & des fers dont l'avaient chargée des ministres ignorans ou systématiques, serait devenue la terreur de nos ennemis, & l'appui de nos alliés. Le prince aurait comblé l'intervalle qui le séparait de son peuple ; il aurait rapproché ses sujets du trône ; & vous, vous l'avez fait descendre du trône pour le rapprocher ; le dirai-je ? pour le confondre avec ses sujets.

C'est donc vous, représentans de la nation, c'est donc vous seuls qui êtes coupables. Si vous aviez craint l'influence de cet énorme amas de mécontents & de corruption que l'on nomme Paris ; que n'acceptiez vous cette translation que le roi vous offrait ? Que ne veniez vous dans nos provinces, où tout aurait cédé, où tout aurait fléchi sous vos loix, où vous auriez joui de la liberté politique la plus étendue ? Mais non. Vous avez feint de redouter les entreprises du gouvernement expirant,

comme vous feignez de ne pas vous appercevoir des entraves que Paris resserre tous les jours. Vous avez fermé les yeux sur ses crimes, parcequ'ils favorisaient vos cruels projets ; c'est ainsi que le méchant cherche le trouble & la confusion pour ne point entendre le cri de sa conscience qui l'accuse.

Oui, législateurs de la France, vous êtes coupables. Vous avez détruit l'armée, & lui avez substitué une milice de théâtre. Vous avez hazardé des projets qui nous feront perdre nos colonies, notre commerce, nos ressources. Vous avez armé la moitié de vos concitoyens contre l'autre ; vous leur avez mis à la main un fer, qu'un jour peut-être ils tourneront contre vous. N'en doutez point : quand vous serez descendus de cette scène d'où vous voyez sans émotion nos maux & notre détresse ; quand vous serez redevenus citoyens ; tout alors changera à vos yeux fascinés aujourd'hui par l'orgueil de nous dicter des loix. Au nom de ces mêmes loix on viendra peut-être vous demander compte du pouvoir qui vous avait été confié pour nous rendre heu-

reux. Vous sentirez alors nos malheurs : vous verrez qu'ils ne sont point chimériques. Il ne fera plus tems. Le ver du repentir rongera inutilement votre cœur. Comment soutiendrez-vous nos justes reproches ? De quel droit oserez-vous vous plaindre ? Le sort des législateurs ressemble à celui des rois. On les honore, on les flatte tant qu'ils gouvernent. Le sceptre leur tombe-t-il des mains ? Alors ils ne sont plus que des hommes. La postérité leur assigne la véritable place qu'ils méritent, & leur siecle même fixe sur eux l'opinion des races futures.

Voilà le discours que tout Français raisonnable pourrait tenir à l'assemblée : voilà les reproches qu'il pourrait justement lui faire. Tous nos maux présens, tous nos maux futurs, partent de cette source. Il n'était peut-être pas aisé de prévenir une partie des désordres qui accompagnent toujours une révolution ; mais, sans doute, on pouvait les arrêter, ou en diminuer pour la suite les funestes conséquences. Malheureusement, les mauvais génies, qui soulevaient le peuple, les capitalistes, & les

factieux, ont trouvé le secret de la faiblesse de l'assemblée. Jouet perpétuel des uns ou des autres, elle a suivi, sans le vouloir, l'impulsion que lui donnaient les chefs de parti. Elle s'est apperçue de leur influence, de leurs manœuvres fourdes & cachées; mais elle n'a pas eu la force de se déclarer libre & indépendante; & pour dérober aux yeux de l'Europe la honte d'avoir été dupe, elle a préféré de se couvrir de celle d'avoir été injuste: dupe, parcequ'elle servait à son insçu toutes les factions; injuste, parcequ'elle a trompé notre attente en nous constituant en république, quand nous voulions, quand nous demandions une monarchie & un monarque. Ah! jamais peut-être la France n'en a mieux senti la nécessité: & les vertus de celui qu'elle possède suffiraient pour lui faire aimer cette forme de gouvernement; si treize siècles d'expérience ne prouvaient qu'elle ne peut se soutenir dans d'autres principes. Les plus méchants rois de France, Charles IX & Louis XI, auraient été adorés comme celui qui nous gouverne, s'ils l'eussent voulu; s'ils eussent fait pour leurs peuples

le moindre des sacrifices que Louis XVI a multipliés. En détestant leur mémoire nous les plaignons d'avoir été trompés ; & ce sentiment domine encore la haine qu'ils nous inspirent. Voilà, madame, le principe fondamental qu'avaient reconnu tous les ordres ; voilà le vœu qui éclata dans tous les cahiers. Nous voulions désormais ôter aux ministres des rois les moyens de leur faire perdre notre amour : parceque ce sentiment est inhérent à l'esprit national ; nous voulions rendre les agents du pouvoir responsables de l'abus qu'ils en pourraient faire. Etait-ce demander une république ou une démocratie ?

Mais il est tems de parcourir avec vous les autres circonstances de la révolution. J'ai dit que quatre partis se disputaient l'empire ; pour peu qu'on y réfléchisse, on trouve celui de M. Necker, de la maison d'Orléans, des capitalistes, & du peuple, qui, véritablement victime de l'ambition des uns & de la cupidité des autres, est aujourd'hui plus misérable que jamais. Avec cette clef on explique les contrariétés, les oppositions, les systèmes, & les événemens

qui étonnent au premier coup d'œil, & paraissent ensuite si naturels.

Je ne vous répéterai point ce que j'ai dit de M. Necker. Vous savez, madame, que ce Gênois dès son premier ministère avait enchaîné la faveur du peuple. Il serait même injuste de lui refuser des qualités estimables ; mais la vérité m'oblige de dire qu'une vanité & une ambition démesurée les obscurcit bientôt. Il ne fut pas difficile de s'en appercevoir, dans les ouvrages qu'il composa après sa disgrâce. Partout le regret d'avoir perdu sa place se laissait entrevoir, & même on y sentait percer l'espoir de la recouvrer. Cet espoir était fondé sur ce que ses successeurs voulurent suivre le plan qu'il avait adopté, & qu'aucun n'était dans le secret. D'après la connaissance intime que M. Necker avait acquise de nos affaires, il ne lui fut pas difficile de prévoir, que nous étions à la veille d'une révolution, & cette révolution il désirait, il voulait, qu'on ne la dut qu'à lui. Cependant, malgré les soins de ses amis, & même les cris du peuple qui le portaient au ministère, il arriva trop tard pour faire perdre aux

Français l'idée des états généraux : de forte que ne pouvant plus rien faire sans eux, il chercha à les empêcher de rien faire sans lui.

Cette politique explique le discours d'ouverture qu'il fit à l'assemblée ; où il diminue la difficulté de combler le déficit, & où il fait si clairement entendre aux députés, que le roi ne les aurait pas convoqués s'il avait voulu. Mais il ne fut pas long-tems à s'appercevoir, que l'on ne dirige pas aisément les manœuvres d'un vaisseau aussi vaste, & que le gouvernail de l'opinion était même prêt à lui échapper. On commençait à parler beaucoup de l'assemblée, fort peu de lui, lorsqu'on eut l'art de faire courir le bruit de sa retraite. Les gens sensés comprirent que son but avait été de fonder les dispositions des esprits. Il eut lieu d'être satisfait de cette épreuve, & on lui vit reprendre l'administration des finances avec la même ardeur. Mais bientôt ce premier feu se ralentit. Toujours agité par l'ambition & la crainte, ou dégouté de l'indifférence de l'assemblée, M. Necker abandonna l'arène : bien sûr

que s'il n'était pas perdu dans l'esprit du peuple, il ne tarderait pas à reparaître plus brillant que jamais ; car les hommages de la multitude ont toujours été d'un prix inestimable aux yeux de ce ministre.

Son attente ne fut point trompée. A peine le bruit de sa disgrâce s'était répandu à Paris, que la première insurrection éclata avec une violence sans exemple ; de sorte que nous pourrions, comme les Musulmans, dater de l'Hégire l'époque de la révolution actuelle : avec cette différence cependant, que Mahomet eut assez de politique pour laisser à l'opinion le tems de jeter des racines profondes, & qu'il ne reparut qu'à la tête d'une armée victorieuse, qui acheva de lui assurer la vénération des peuples ; au lieu que M. Necker, pour s'être trop pressé de recueillir les fruits de son heureuse retraite, s'est exposé à ne tenir qu'une place médiocre dans l'histoire du tems.

En effet, les talens administratifs, la probité connue, & la réputation de ce ministre, rehaussés d'un peu de persécution, avaient enflammé toutes les têtes. L'assemblée, qui ne l'aimait pas, l'avait si bien senti,

qu'elle fut la première à solliciter son retour. Il y avait une autre raison qu'elle n'aurait pas osé avouer à la multitude : je veux dire son ignorance & son embarras en matière de finances. Il lui fallait un homme versé dans cette partie pour la diriger, ou du moins pour lui sauver les apparences, si elle venait à échouer. M. Necker ne comprit pas cette finesse. Enivré d'honneurs & d'encens, il revint aussi rapidement qu'il s'était éloigné : mais son entrée à Paris, les mortifications qu'il y essuya, lui apprirent, qu'il ne faut point trop se fier à son étoile, & que la modération & la prudence sont nécessaires à l'homme à qui la fortune sourit le plus. Il s'aperçut alors des fautes qu'il avait commises. Aussi depuis ce tems est-il enveloppé d'une obscurité inconcevable après tant d'éclat & de gloire. S'il voulait être de bonne foi, le souvenir de Copet* a souvent occupé sa pensée depuis qu'il est rentré au ministère. Ses amis lui conseillent aujourd'hui de prétexter sa santé pour

* Baronie près de Lauzanne appartenante à M. Necker.

fortir décemment de la lice. On pourrait lui conseiller, si ce moyen lui réussit, de ne pas hasarder davantage de revenir ; car on remarque qu'à chaque apparition nouvelle, il perd toujours quelque chose de sa gloire, & que, dépouillé à la fin de tout ce qui lui est étranger, on pourrait, peut-être, ne voir en lui que le squelette de ce ministre adoré qu'on avait placé à côté de Sully & d'Henri IV.

La politique des capitalistes tendait à se procurer une garantie sûre & solide. Tant que le roi les avait bien payés, tant qu'ils avaient touché avec exactitude l'intérêt des sommes prêtées ; ils n'avaient laissé échapper aucun murmure, sur l'arbitraire & le despotisme du gouvernement. Mais lorsque les payemens commencèrent à se faire avec plus de difficulté, lorsque l'on eut découvert l'embarras des finances ; d'agioteurs obscurs, ils devinrent patriotes zélés : & quand ils virent la puissance royale prête à succomber sous les coups du pouvoir législatif, ils se déclarèrent hautement pour l'assemblée, dont leur existence allait dé-

pendre, & promirent de la seconder de tous leurs efforts. C'était eux qui, comptant sur M. Necker, l'avaient rappelé au ministère; & c'était eux qui lui avaient suscité les humiliations qu'il éprouva, quand ils virent qu'au lieu de calculer froidement des projets de banque & de finance, il voulait se mêler de politique & de législation. Les travaux même de l'assemblée nationale leur étaient aussi indifférens, quand ils n'avaient point pour objet la dette publique. Que leur importait, en effet, une bonne ou une mauvaise constitution? Un agioteur ne tient à aucune nation, à aucune forme de gouvernement, pourvu qu'il soit payé. Ses intérêts, continuellement en opposition avec ceux du peuple, lui font regarder avec indifférence les biens ou les maux de ses concitoyens, pourvu qu'il soit payé. C'est de cette espèce d'homme qu'on peut dire, *Quem si totus illabatur orbis, impavidum feriunt ruinæ.* Vous devez sentir combien elle a du influencer dans la révolution actuelle; vous concevrez encore aisément comment les bourses furent fermées, lors-

qu'on proposa un emprunt de trente millions *, à quatre & demi pour cent ; pourquoi celui de quatre-vingt millions n'a pas mieux réussi ; pourquoi, enfin, le quart patriotique ne fera qu'une ressource illusoire, la fortune des capitalistes n'étant soumise à aucun calcul, à aucune approximation. Car aujourd'hui les gens très-riches qui ont leurs biens en porte-feuille se gardent de les laisser soupçonner. Autant on mettait autrefois d'ostentation & de vanité à se faire passer pour opulent, autant on met aujourd'hui de soin à cacher sa fortune. Le laboureur, le commerçant, le propriétaire des terres, toutes les classes de citoyen, sentant la nécessité de venir au secours de l'état, se fignent & multiplient les sacrifices. La crainte de perdre leurs créances est le

* Cette idée patriotique est due à M. le viscomte de Noailles, extrêmement connu par la générosité avec laquelle il sacrifia les propriétés d'autrui dans la nuit mémorable du 4 d'Août. Cet exemple a été imité par tous ceux qui ne possédant rien, ont néanmoins voulu prouver leur zèle pour la patrie en immolant leurs commettans qui possédaient quelque chose.

seul sentiment qui touche les agioteurs ; ce patriotisme dont ils font parade n'est qu'une inquiétude déguisée. Ils peuvent bien bouleverser l'état, attenter à la liberté de leurs souverains, & même à leur vie ; ils peuvent attaquer les propriétés, renverser les loix, dissoudre l'empire, si dans cette destruction ils entrevoient l'espoir de se faire payer ; mais en vain l'on attendrait d'eux le plus léger sacrifice pour leur patrie expirante.

Voilà, madame, les principales causes de cette révolution qui vous étonne. Vous verrez d'après ce que je viens de dire, pourquoi M. Necker a toujours ménagé les capitalistes ; pourquoi les capitalistes ont porté en triomphe le ministre des finances, & ont soulevé le peuple contre l'autorité royale, quand ils ont cru qu'elle était contraire à leurs intérêts. La faction d'Orléans chercha à tout mettre à profit, & y aurait réussi, sans doute, si contre toute attente la patience, la bonté, les vertus du monarque n'eussent déjoué tous les partis. Mais le moment où les projets de cette dernière faction avortèrent, n'était point encore arrivé, lorsqu'on présenta, à la sanction du roi,

l'amas indigeste de décrets rédigés dans la nuit du 4 d'Aout.

Sa position devenait très-embarrassante. Rien ne paraissait si dangereux qu'une réponse affirmative : un refus pouvait avoir des suites funestes. Pour éviter l'un & l'autre ecueil, il fit part à l'assemblée de ses observations. Elles étaient si modérées, ménagées avec tant de douceur, qu'il crut qu'on n'insisterait pas. Il terminait sa réponse par assurer l'assemblée, " qu'il modifierait, qu'il renoncerait même sans peine " à ses opinions, si les observations des représentants du peuple Français l'y engageaient, puisqu'il ne s'éloignerait jamais " qu'à regret de leur manière de voir & de " penser."

Sans doute, si quelque chose avait pu faire rentrer les députés en eux-mêmes, c'était la conduite du roi. Il approuvait une partie des décrets, & démontrait qu'ils n'étaient que le complément des intentions qu'il avait manifestées depuis long-tems. Mais il ajoutait, que la raison & la justice l'obligeaient d'observer le danger de tout supprimer, avant d'avoir rien réglé pour le

remplacement, & d'écouter plutôt la voix d'un sentiment exagéré de l'humanité que celle d'une sage politique ; qualité aussi essentielle aux nations que les vertus sociales le sont aux particuliers. Les démagogues de l'assemblée, loin d'être satisfaits de cette réponse, la regardèrent, pour ainsi dire, comme une atteinte à la majesté du corps *constituant*. Du moins pouvaient-ils la regarder comme parfaitement nulle. En accordant au monarque qu'un *veto suspensif*, ils savaient trop bien qu'ils ne lui donnaient qu'une prérogative illusoire, qui ne pourrait jamais arrêter les desseins & les entreprises du corps législatif. Les ministres actuels, aussi opposés aux intérêts du prince que les anciens l'étaient à ceux du peuple, crurent donc, ou plutôt feignirent de croire, que c'était là le moment d'user de cette arme ridicule ; & certes ils l'avaient fait avec tant de timidité & de retenue, que s'ils avaient eu moins de connaissance de l'esprit qui dirigeait l'assemblée nationale, ils pouvaient raisonnablement espérer qu'elle se désisterait, du moins en partie, de ses délibérations fougueuses. Mais les ministres étaient

trop instruits, pour qu'on ne leur fasse pas le juste reproche d'avoir exposé, je ne dis pas l'autorité, mais la personne & les réflexions du roi à l'avilissement & au mépris. Ils étaient pour la plupart trop dévoués à l'assemblée, pour qu'on puisse imaginer qu'ils ayent voulu faire sentir au reste de la nation le ridicule d'un veto, qui ne pouvait empêcher, qui ne pouvait même suspendre les actes du pouvoir législatif.

Remarquez en effet, madame, que le roi n'avait annoncé qu'un refus conditionnel, & qu'il promettait de tout approuver, quand on lui aurait fait connaître les dispositions qui pouvaient prévenir les abus ; ainsi l'assemblée par ses décrets reconnaissait au roi le pouvoir de s'opposer, du moins pour un tems ; & par ses actions lui interdisait l'exercice de ce pouvoir. Telle a été presque toujours sa conduite : et j'aurai plus d'une fois occasion de vous démontrer cette contradiction perpétuelle entre ses principes & ses œuvres. Le roi fut donc supplié d'accepter purement & simplement tous les articles du 4 d'Août, & de les faire promulguer dans les provinces, sans observations

& fans délai. Sur quoi je vous ferai remarquer, que ces arrêtés ne font nullement constitutionnels, & ont précédé la constitution de près de deux mois. Excellens architectes, qui commencent par les distributions & l'intérieur de l'édifice, avant d'avoir jetté les fondemens des murailles qui doivent le soutenir.

Depuis cette époque l'assemblée ajourne, amende, divise, décrète, & présente fans cesse les décrets à la sanction du roi, qui est supplié de les faire passer dans les provinces. Ce mot *supplié* doit vous paraître étrange, madame : car ordinairement on ne supplie que ceux qui peuvent nous refuser ; & dans l'état passif où on a réduit l'autorité royale, il serait plus franc d'ordonner. Mais telle est l'extrême cohérence des idées & des raisonnemens de la plus auguste assemblée de l'univers ; telle est son adresse, de feindre encore des égards & du respect pour l'ombre du monarque qu'elle a renversé du trône où elle s'est assise ; politique, qui prouve combien elle est coupable, combien elle s'est écartée, combien elle a méprisé ses ordres & ses mandats. Car, pourquoi ne

pas déclarer nettement aux provinces, qu'elles n'ont plus de roi ? Si, comme nos députés nous l'affurent, ils ont eu le droit de faire tout ce qu'ils ont fait, nous ne pouvons avoir celui de nous en plaindre : si une fois nommés, commis par nous, ils ne sont plus responsables de leurs actions, de leurs décisions, de leur conduite politique : que craignent-ils ? Leurs loix deviennent aussi sacrées, que leurs personnes sont inviolables *. Apparemment que la mauvaise

* M. de Mirabeau, l'homme le plus prudent de l'assemblée, est le premier qui ait parlé de cette inviolabilité. Personne, sans doute, n'en avait plus de besoin. Les fréquens démêlés que ce législateur avait eu avec la justice, avant de s'asseoir dans la chaise *curule*, lui faisait craindre de ne pas conduire à sa perfection l'ouvrage pénible de la régénération de la France. M. Chappellier & quelques autres députés se sont parfaitement bien trouvés de cette inviolabilité, qui ferme la bouche à tous ceux qui avaient à s'en plaindre. Au reste, l'assemblée a traité le roi comme elle s'était traitée elle-même ; ce qui est généreux, elle a déclaré sa personne inviolable par le troisième article de la constitution. Il est vrai, qu'elle a parlé ni de la reine, ni de ses enfans ; mais elle a du moins fixé ce principe d'une manière irrévocable. Autrefois le chef de la nation était sacré par sa nature ; personne même n'avait formé de doutes sur cette impor-

foi ne les empêche pas de convenir intérieurement, que cette inviolabilité, que cette infailibilité n'est pas démontrée à la nation d'une manière victorieuse; autrement au lieu de nous laisser les dehors & l'embarras de la royauté, ils nous auraient tout simplement constitué en république, & nous auraient délivré de tous ces êtres fantastiques & inutiles.

J'ai réservé pour ce moment, madame, à vous parler de la faction d'Orléans. L'ordre des choses, plutôt que celui des événemens, m'a décidé. Ce parti, le plus redoutable de tous ceux qui s'étaient élevés contre l'autorité royale, ne commença à se faire connaître que lorsqu'on proposa de décréter l'hérédité du trône de mâle en mâle par ordre de primogéniture, à l'exclusion des femmes. Aussitôt un M. Rewbel se leva pour observer, que ce mot de primogéniture appelait à la couronne la branche Espagnole, au préjudice de la maison d'Or-

tante vérité : aujourd'hui le roi de France est inviolable par un article de la constitution du royaume, ce qui vaut bien mieux.

léans. M. de Mirabeau, M. Bouche, & M. de Sillery, capitaine des gardes & confident de M. le duc d'Orléans, appuyèrent fortement cette objection : M. de Sillery surtout cita le traité d'Utrecht, y lut l'article de la renonciation de la maison d'Espagne, & le déposa sur le bureau.

Je ne vous peindrai point la surprise où cette découverte jetta tous les chefs de parti. Un silence, qui annonçait la confusion des uns, l'étonnement des autres, l'indignation & le mépris de la plupart, succéda à cette apostrophe inattendue. Chacun se rappella la vie du prince, ses goûts, ses passions, & son changement subit, depuis qu'il avait été question des états généraux. On compara son caractère avide & intéressé avec cette profusion, cette largesse qu'il affectait depuis six mois, sa hauteur avec cette popularité dont on parlait sans cesse : enfin, l'on se souvint de la haine & du mépris qu'on lui témoignait autrefois, & des marques d'estime & d'amour que les Parisiens lui prodiguaient aujourd'hui. On commença alors à com-

prendre l'illégalé élection * de la noblesse de Paris. La jeunesse, l'ignorance & la fureur de tant de députés ne fut plus un problème; l'abbé Syeies commença à n'être plus un Platon; Mirabeau, comme si on lui eut arraché le masque qui couvrait sa difformité, fut alors soupçonné d'être un Catilina; & le Duc lui-même fit rougir les honnêtes gens de ce qu'ils avaient pu être un moment dupes des sentimens vertueux & du patriotisme qu'il affectait depuis le commencement de la session.

Je dois à la vérité d'avouer, qu'avant la réunion des quarante-sept gentilshommes, à la tête desquels M. le duc d'Orléans se présenta †, avant la jonction des curés qui les avaient précédés, les députés des communes avaient annoncé un véritable désir d'opérer le bien, & de détruire les abus.

* M. le comte de Lauraguais, un des hommes les plus vertueux & les plus éloquens de France, combattit fortement cette élection : mais les capitalistes, & tous ceux qui étaient dans le secret du prince, rendirent ses efforts inutiles.

† On prétend que, pour se donner un air d'assurance nécessaire dans une occasion aussi périlleuse, M. le duc

Les démagogues de cet ordre n'auraient pu rien changer à ces dispositions, parcequ'ils étaient trop faibles pour lever le masque. Mais le clergé mécontent, & la noblesse qui le suivit, offrirent un renfort & un point d'appui aux furieux qui voulaient renverser l'état. C'est de cette époque qu'on peut dater la subversion des idées, l'oubli des mandats, la haine contre l'autorité royale, le mépris de tous les sermens; c'est, à cette époque que le Palais Royal & l'assemblée, que Paris & Versailles, commencèrent cette correspondance qui parut si étrange & si contraire à la saine raison. C'est alors que, non content de soulever le peuple, on osa intimider des ordres & menacer l'assemblée. En vain les gens sages & modérés s'élevèrent-ils contre une conduite aussi indécente; en vain demandèrent-ils que le duc d'Orléans fût responsable des

est entré plastronné dans la salle des communes. La nature qui avait apparemment trop souffert de l'effort que ce prince faisait pour paraître brave, le trahit malheureusement à la fin. Il se trouva mal en sortant : & ses amis, pour le secourir, découvrirent sa poitrine, & le secret de son courage.

désordres qui se commettaient dans son propre palais, & sous ses yeux : les Barnaves, les Mirabeau, les Menous étouffèrent par leurs mugissemens la voix de la raison & de la justice. Assemblage étonnant de vices & de talens, d'éloquence & de perfidie, d'audace & d'adresse, M. de Mirabeau fut toujours détourner l'attention de l'assemblée d'une ligue dont il était le chef secret & invisible, & dont M. le duc d'Orléans n'était, pour ainsi dire, que le prête nom. Cependant, malgré tous les efforts de ses partisans *, il perdit sa cause ; & l'on ajouta au décret qui assurait la couronne aux enfans mâles par ordre de primogéniture, *sans entendre rien préjuger sur l'effet des rénonciations*. Telle fut, madame, la première étincelle que jetta cette terrible faction, qui deux mois après éclata avec une violence pareille à l'irruption des volcans.

* Pendant qu'on discutait cette question, M. le duc d'Orléans eut l'adresse de s'absenter de la salle. Un député se leva pour faire observer cette circonstance si honorable pour le prince : sur quoi un autre membre remarqua plaisamment, que le roi d'Espagne avait la même délicatesse.

Mais avant de passer aux détails de l'horrible journée du 5 Octobre, il me paraît à propos de répondre à plusieurs objections qui se présentent naturellement à la suite de tant d'événemens bizarres. Le fil échappe à la main la plus exercée dans le Dédale affreux des intrigues, des cabales & des complots, qui agitent l'état depuis un an. On conçoit difficilement, par exemple, comment le duc d'Orléans peut avoir eu le projet de se rapprocher du trône, dont l'ordre de la nature semblait le tenir si éloigné; comment les provinces, si attachées à leur souverain, ont pu être dupes des cabales des démagogues; comment, enfin, lorsque la fuite de M. le duc d'Orléans ne laissait plus de doutes sur ses desseins, elles ont pu conserver une admiration stupide pour l'assemblée, dont le silence devait lui paraître si coupable. Mais ces difficultés s'applaniront, lorsque vous réfléchirez au tems & aux circonstances qui ont fait naître les événemens.

Vous vous souviendrez d'abord, madame, que la déclaration du roi souleva les communes, & fut regardée par la capitale

comme une atteinte à la liberté des représentans de la nation. L'impolitique rassemblement des troupes, que conseillèrent les ministres, acheva d'aliéner les esprits. La crainte, la terreur, parcoururent les provinces. Tous les vœux, toutes les espérances étaient réunis dans l'assemblée nationale. Paris, que son immense population, son luxe, ses arts & ses richesses avaient toujours fait regarder avec une sorte de vénération par les peuples ; Paris une fois menacé, on crut la France perdue sans retour. De là les pouvoirs illimités que l'on se hâta de donner à ses représentans. La frayeur ne calcule pas ; & pendant l'orage les vœux les plus ridicules ne coutent rien aux matelots ; on ne fit pas même réflexion que l'assemblée pourrait abuser un jour de cet énorme pouvoir. L'autorité royale paraissait si redoutable, que toute autre idée s'anéantissait devant cette crainte ; & l'on se jeta volontairement dans l'anarchie, pour éviter le despotisme. Les peuples ne savaient pas qu'un roi débiteur est toujours dépendant, & qu'il ne peut jamais devenir despote, lorsqu'il est obligé d'appeller la nation

tion

tion elle-même au secours des finances : ils ignoraient qu'en Angleterre c'est une des barrières les plus insurmontables que l'on ait mis au pouvoir arbitraire ; & c'est cette ignorance qui nous a perdus.

A peine eut-on lâché la bride, & se fut-on abandonné sans réserve à l'assemblée, qu'elle dirigea tous ses efforts contre le gouvernement. Les capitalistes, qui voulaient une garantie, la secondèrent en animant le peuple Parisien, que dans tous les tems on a mené par la crainte. Cette masse énorme n'eut pas de peine à renverser l'ancienne autorité. L'armée était gagnée & presque dissoute, les arsénaux pillés, le trésor royal épuisé. Sans argent, sans armes, sans soldats, le roi de France n'était plus qu'un phantôme de souverain. Mais on se garda bien de le détruire tout à fait, puisque sa seule vue inspirait encore l'effroi. A la fin cependant il parut ridicule aux démagogues eux-mêmes, qu'un objet si digne de pitié pût être pour les provinces un sujet de terreur. Il était en effet assez naturel de penser que si elles venaient à

déchirer le bandeau, elles ne demandassent à l'assemblée où donc était le spectre dont on leur avait fait tant de peur. Pour éviter une réponse difficile, des courriers semèrent la nouvelle d'une armée de brigands qui dévastaient toute la France. On se ressouvint alors de ces hordes de barbares qui faisaient des irruptions si fréquentes dans les premiers siècles de la monarchie : tout le monde s'arma ; & en un jour l'assemblée eut à ses ordres trois millions d'hommes, à qui le désespoir aurait tenu lieu de courage. Toutes les milices se formèrent sur celle de Paris, centre éternel de tous les mouvemens. Les municipalités furent chargées de veiller au maintien, ou plutôt au rétablissement de l'ordre, que ces bruits imaginaires avaient détruit. Tous les comités, les hôtels de ville, flattés de s'élever sur les ruines des parlemens, jurèrent obéissance & fidélité à la nation *de Paris*. Ainsi l'on gagna les uns par vanité, comme on s'était assuré des autres par crainte. Il est vrai, que depuis l'assemblée a détruit ces anciennes municipalités qui l'avaient si bien secondée au com-

inencement de la révolution : mais les corps, & surtout les corps législatifs, ne se piquent pas de reconnaissance.

Au milieu de tant de désordre, les courtisans & les créatures du duc d'Orléans formèrent le projet de lui faire mettre à profit toutes les fautes du gouvernement & de l'assemblée nationale. Je dis qu'on conçut pour lui ce dessein, parceque ce prince n'a aucune des qualités nécessaires à un chef de parti. Les défauts que Paris lui avait autrefois reprochés, & qu'il oubliait aujourd'hui, n'étaient que des défauts bas & communs. Sa timidité connue & sa mollesse semblait s'opposer à d'aussi grands projets. M. de Mirabeau pouvait seul réunir tous les vices & les talens d'un conspirateur aux vices d'un homme privé. Pour suivi par les tribunaux, flétri par la justice, chassé de son ordre *, ne rougissant de rien, il de-

* Je n'ai point voulu faire un libelle ; je méprise ceux qui s'avilissent & qui prostituent leur plume en disant des injures. Mais personne n'ignore que M. de Mirabeau l'ainé, rejeté par la noblesse, qui ne voulut point l'admettre dans l'élection, acheta un fond de bou-

vait nécessairement être la chef de la conjuration. Le ciel veillait, sans doute, encore au salut de la France, lorsqu'il mit à la tête de tant de factions des hommes lâches & pusillanimes : si M. de Mirabeau & ses dignes amis eussent eu autant de courage, que d'adresse, d'hypocrisie & d'éloquence, nous aurions aujourd'hui un protecteur qui nous aurait fait oublier les crimes du bourreau de Charles I.

Tout semblait donc favoriser le parti d'Orléans. Les députés, les capitalistes, les provinces mêmes avaient détruit la royauté, séduit l'armée, chassé les princes du sang, massacré les nobles ; le clergé tremblait ; le champ était libre. Quelques crimes de plus délivraient du seul rejeton de la branche régnante ; c'est ce que sentirent les factieux, ils ne cherchèrent plus qu'un prétexte.

tique, & fit mettre sur la porte *Mirabeau Md. de Bas.* Le tiers état le nomma sur le champ député aux états généraux. Quant à sa timidité, elle est si généralement connue, que je crois pouvoir me dispenser d'en donner des preuves, il en existe mille.

Cependant, grâces aux sacrifices perpétuels, ou plutôt à l'anéantissement du roi, tout était assez calme à Versailles & à Paris. L'assemblée n'éprouvait que ces tumultes, ces divisions auxquelles on commençait à s'accoutumer. Il fallait à la faction d'Orléans du trouble & de la confusion, & on ne pouvoit guères l'espérer que par la famine, qui sert presque toujours de prétexte aux mouvemens populaires. Mais les soins constans du comité de subsistance, l'inquisition sévère des districts, en un mot, les précautions de l'administration, éloignaient chaque jour ce redoutable fléau. Ne pouvant donc produire une famine réelle, on en concerta une factice. A force d'argent on parvint à rendre le pain plus rare : et cependant d'après le rapport des administrateurs, qui se font plus d'une fois enfermés eux mêmes, on convient que depuis le commencement de l'année, il n'était jamais entré à Paris plus de farine*. Le petit

* Quoiqu'on ne consumma par jour que 1200 sacs de farine, les boulangers s'en faisaient donner 1800 &

peuple assiégeait les boulangers, & conquerrait, pour ainsi dire, cette denrée de première nécessité. Cependant on ne pouvait se flatter encore d'une révolte, lorsqu'un repas que donnèrent les gardes du corps à Versailles servit de prétexte. La cabale, attentive à saisir l'occasion, commença alors à distribuer de l'argent, à plaindre le peuple, & à lui raconter l'histoire du diner de Versailles de manière à le faire entrer en fureur. Il n'en fallut pas davantage pour allumer l'incendie. Mais avant de vous décrire cette effroyable catastrophe, il faut, madame, vous apprendre ce qui se passait à la cour.

Après la désertion des gardes Françaises, la ville s'était assemblée en tumulte, & les bourgeois avaient pris les armes à la hâte, pour occuper les postes que les lâches fol-

même 2500. Enfin, comme si la sédition eut été trop long-tems à se déclarer, on jeta dans la Seine 2000 sacs de farine, que l'on fit croire gâtés. Cependant, d'après le rapport de plusieurs témoins dignes de foi, elle était d'une très-bonne qualité. Je ne rapporte cette circonstance que parcequ'elle me paraît essentielle à l'intelligence de la nouvelle crise qui eut lieu quelques jours après.

tats *du Mein* avaient honteusement abandonnés. Bientôt la commune de Paris engagea, ou plutôt ordonna aux habitans de Versailles, de former une milice réglée sur celle de la capitale. C'était tout ce que la cour craignait, & l'on verra si cette crainte était fondée : cependant on convint d'accorder à la milice les postes extérieurs, & de lui laisser partager le service avec les gardes Suisses & les invalides. Mais comme la plupart des habitans étaient attachés à la cour par un service continuel & assidu, le comité de la milice demanda un renfort de troupes réglées. La municipalité donna son réquisitoire, & le roi promit de répondre à cette demande. Assurément on ne pouvait observer plus rigoureusement les décrets de l'assemblée, qui avait décidé qu'on ne pourrait augmenter les forces militaires que sur la demande des municipalités. Le comte d'Estaing, aussi célèbre par l'injustice de la cour, que par son attachement à la personne du roi, sa valeur & ses talens militaires, avait été choisi pour commandant, & fut chargé de porter à sa majesté le vœu de la milice. Le ministre de la guerre expédia au

régiment de Flanders l'ordre de venir à Versailles. Malgré tant de précautions pour oter tout sujet de défiance, les démagogues de l'assemblée ne purent voir sans frémir que le roi de France eut à ses ordres mille hommes de troupes réglées : & quoique Paris pût en mettre sur pied plus de cent cinquante mille, toutes les inquiétudes, toutes les craintes du mois de Juillet se renouvelèrent. Le brave général des Parisiens n'avait point vu sans un dépit secret le comte d'Estaing chargé de la personne sacrée du roi. Les grands hommes tiennent toujours à l'humanité par quelque endroit ; & la jalousie qu'éprouvait M. de la Fayette empoisonnait toute la douceur du commandement qu'on lui avait déferé ; ceci explique la conduite qu'il tint dans cette occasion.

Les gardes du corps ne pouvaient se dissimuler les dangers que courait le roi. Il avait été impossible de leur fasciner les yeux sur la conduite des députés & des Parisiens. Depuis trois mois, continuellement sur leurs gardes, ils s'attendaient à un soulèvement ou à une irruption. L'ar-

rivée du régiment de Flandres ne pouvant donc que leur être agréable dans les conjonctures présentes, ils cherchèrent les moyens de s'en faire un appui en cas d'événement, & de le prémunir contre la séduction. Pour établir une liaison plus intime, ils demandèrent & obtinrent du roi la permission de donner un repas aux officiers de ce régiment, à ceux de la milice, & même à tous ceux des corps militaires qui se trouvaient à Versailles*.

* On a beaucoup reproché aux gardes du corps d'avoir donné une fête militaire dans les conjonctures critiques où se trouvait la cour. Mais qu'on me permette d'observer en passant, que c'était un usage établi parmi eux de traiter les officiers des régimens qui passaient par les endroits où ils se trouvaient. La milice bourgeoise, nouvellement sortie du cahos, donnait presque tous les jours des fêtes & des repas, sans que personne songeât à s'en plaindre. Il faut donc chercher une autre cause de ce reproche. La voici. Il était difficile que l'assemblée pût pardonner à des gentilshommes une conduite qui faisait une critique amère de celle qu'elle tenait avec le prince. Il suffisait d'ailleurs de lui être dévoué pour être coupable aux yeux de Paris & des députés. Sans doute, un des crimes des gardes du corps est de n'avoir pas mêlé le nom de l'assemblée nationale au nom du roi,

Ce repas eut lieu dans la salle de l'Opéra. Les convives étaient au nombre de 240, & les loges remplies d'une foule de spectateurs. Le Roi, la Reine, & M. le Dauphin, parurent vers la fin du diner ; & l'on porta leurs fantés avec les acclamations les plus vives de tendresse & de joie. Le public s'unit à ces cris d'alégresse. Le sentiment vif & profond d'amour pour leurs maîtres, qui a toujours distingué les Français, & qu'augmentait le malheur des tems, se ralluma, se développa avec énergie dans cette occasion, & contrasta étrangement avec l'indigne entrée qu'on avait forcé le roi de faire à Paris deux mois auparavant : mais

qu'ils prononçaient avec tant de plaisir. Mais le despotisme des monarques de l'Asie ne va pas jusqu'à exiger l'admiration ; il peut tout au plus prescrire le silence ; & ce silence fut rigoureusement observé. J'en atteste 3000 spectateurs, qui remplissaient la salle ; & je défie Paris & tous ses tribunaux d'inquisition d'apporter la moindre preuve de cette accusation absurde... Qu'attendent-ils pour la produire ? Que craignent-ils ? Depuis dix mois ne s'est-il point présenté de dénonciateurs ; rien pourtant n'est plus commun en France ; & la délation est devenue *une de nos nouvelles vertus*.

aucune imprécation contre l'auguste assemblée ne se mêla au cri de *vive le roi*, le seul qui se soit fait entendre.

Lorsque la famille royale se fut retirée, on ouvrit les portes aux grenadiers & aux soldats, qui répétèrent les mêmes acclamations. Ce fut alors qu'on joua l'air touchant de Richard Cœur de Lion, qui peignait si bien la situation du roi, & les sentimens qu'elle inspirait à ses sujets fidèles. De là tout le monde fut danser une ronde sous les fenêtres de sa majesté, qui fut émue, sans doute, des témoignages d'attachement que lui donnaient ses gardes & sa jeune noblesse. Mais ce fut le dernier éclair que jeta le caractère Français, & l'on peut dire qu'il s'est éteint dans les horreurs de l'affreuse journée qui suivit cette fête, quand même il aurait été imprudent de faire éclater des sentimens aussi vifs : les Parisiens se laveront-ils jamais de la vengeance atroce qu'ils en ont tiré ? On a avancé sur la foi de quelques journalistes, que la cocarde nationale avait été foulée aux pieds. Pour détruire ce ridicule reproche, je n'ai qu'une observation à faire : c'est que les

gardes du corps n'avaient jamais quitté la cocarde blanche, qui dans tous les tems a été la couleur de la nation, & que le régiment de Flandres n'en avait point changé. Il aurait donc fallu arracher celle de couleur à ceux qui la portaient : or est-il croyable que l'on ait eu le projet d'outrager ceux que l'on avait invité ? Est-il croyable que le comte d'Estaing, & tous les officiers de la milice nationale, eussent reçu de sang froid une injure aussi sanglante ? Le diner n'eût-il pas fini comme le repas des Lapithes, par un massacre général ? Jamais, au contraire, on n'a vu plus d'union & de concorde entre des corps d'ailleurs si hétérogènes. Les gardes du corps avaient formé le projet de nourrir les pauvres de la ville le reste de la semaine, & de leur faire distribuer une somme de six mille livres par mois. Voilà, madame, les crimes de ces aristocrates, que l'on poursuivait quelques jours après comme des bêtes féroces, & que l'on massacrait avec tant de fureur. Un attachement excessif pour le roi, une conduite qui rendrait celle des Parisiens odieuse, tels sont les motifs secrets de la haine & de la

rage qu'on leur témoigna. Ce ne fut que le 8 Octobre, c'est-à-dire, huit jours après que pour pallier tant d'atrocités on imagina la fable d'un complot pour enlever le monarque, & le conduire à Metz. Mais depuis dix mois, deux comités des recherches, le Châtelet, tous les journalistes, les espions, les délateurs, les enragés, n'ont pu donner la plus légère probabilité de l'existence de ce dessein. Et certes ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pu trouver de coupables. Mais je demande à mon tour, si Louis XVI, en supposant qu'on lui eut donné ce conseil, n'était pas maître de s'éloigner d'une capitale qui l'avait menacé tant de fois. Je demande si ceux qui se seraient proposé de le soustraire à cet amas de mécontents & de corruption de tous genres, étaient coupables. Je vais plus loin, & j'accorde même que le roi n'ait pu quitter Versailles, sans plonger ses sujets dans les horreurs de la guerre civile. Comment a-t-on pu penser, comment Paris & l'assemblée ont-ils pu feindre, qu'une poignée de gentilshommes eut conçu le projet impraticable de couvrir sa retraite, d'assurer

sa fuite? Les milices des villes, les municipalités, n'étaient-elles pas dévouées à Paris? Ne se feraient-elles pas opposées à la marche du prince? ne l'auraient-elles pas arrêté ou forcé de retourner sur ses pas? Ce sont là pourtant, madame, les assertions absurdes que l'on n'a pas craint de mettre en avant pour justifier les horreurs de cette journée, dont la honte retombera toujours sur la capitale, malgré sa ridicule justification.

L'assemblée nationale choisit aussi ce moment pour faire accepter au roi les premiers articles de la constitution. Jusques là on n'avait présenté à sa sanction que des loix qui n'avaient pour objet que des réformes imprudentes ou précipitées : il s'agissait dans ce moment de lui faire signer sa propre exclusion de la souveraineté. Le conseil hésita au bord du précipice, & répondit que sa majesté ferait bientôt connaître ses intentions : mais ce délai ne servit qu'à augmenter la fermentation des esprits, & la fameuse expédition du 5 apprit bientôt à la cour qu'il n'était plus tems de reculer.

La faction d'Orléans, attentive aux mouvemens, profita de cette irrésolution. L'or fut versé à pleines mains. Trois ou quatre cents poissardes & tout ce que Paris renfermait d'hommes crapuleux*, de scélérats, & de brigands, commencèrent à se répandre dans les rues, & à soulever le peuple. Cette horde bizarre & sanguinaire se rendit le Lundi à l'Hôtel de Ville, qui fut pillé, les registres déchirés, les billets de caisse volés, & les officiers municipaux chassés. En même tems la populace se précipita de tous les faubourgs, de tous les égouts de Paris, & couvrit bientôt la Place de Grève. Cepen-

* Il y a en France, & surtout à Paris, une sorte de populace si basse, si avilie, si dégradée, qu'elle doit occuper le dernier rang dans les divisions de l'espèce humaine. Cette classe n'est point connue en Angleterre, où la loi s'occupe de tous les individus de la société, & pourvoit à leur occupation ou à leur subsistance. C'est elle dont on s'est servi pour les exécutions sanglantes que l'on méditait, & c'est cette abjecte portion de la nation que les députés, que M. de la Fayette, M. le Bailly, traitaient de braves citoyens, & *vu la volonté* desquels le chef de l'armée Parisienne allait attaquer son maître dans son propre palais.

dant quelques bataillons de districts se mirent en marche, & sans effort, sans violence, sans chasser ou disperser les brigands, ils reprirent l'Hôtel de Ville; & se mêlant paisiblement aux vaincus, ils ne songèrent même pas à dissiper la multitude dont le nombre augmentait à chaque instant. Enfin, M. de la Fayette paraît. Le peuple alors lui demande, avec des cris épouvantables, d'aller à Versailles pour enlever le roi, la famille royale, & punir les ennemis de la patrie. Le commandant pâlit, hésite, & cherche à adoucir les furieux : pour toute réponse on lui montre le reverbère fatal. Tremblant & irrésolu il monte à l'Hôtel de Ville, où le comité, composé à peine de vingt personnes aussi timides, aussi embarrassées que le général, lui ordonne, *vu la volonté du peuple*, de partir & de se rendre à Versailles. Toute l'horreur que devait naturellement inspirer une telle entreprise, tous les scrupules de M. de la Fayette s'évanouirent, quand il fut autorisé par le comité de la ville : le front calme et tranquille, il se mit en route avec vingt ou vingt-cinq mille hommes,

hommes, & trente pièces de canon de plusieurs calibres.

Je ne puis m'empêcher ici de placer quelques réflexions sur la conduite de M. de la Fayette. Tous les jours on le nomme le Washington de la France; les mêmes lauriers à entendre ses créatures & ses apologistes, ornent le front de ces deux chefs patriotes. Qu'il me soit permis de lui demander ce qu'il aurait répondu au général Américain, si pendant cette marche honteuse il se fut présenté à sa rencontre, & qu'il lui eut demandé le but de cette expédition? J'en appelle à lui même, & je le prends pour juge. Quand l'ivresse où il est plongé sera dissipée; quand les nuages d'encens que l'on brûle à présent devant lui, lui permettront de distinguer les objets tels qu'ils sont: alors, si le feu sacré de l'honneur n'est pas tout à fait éteint dans son ame, de quel œil verra-t-il ses propres triomphes? Que dirait-il alors d'un courtisan comblé des bienfaits de son maître, qui se ferait jetté dans le parti du peuple, non pour réclamer, pour soutenir ses droits (la fermeté, & non la rebellion, suffit

pour cela), mais qui serait devenu l'ame & le chef d'une capitale insurgente ? Alors que penserait-il d'un homme qui aurait eu assez de faiblesse pour céder continuellement aux caprices d'une multitude effrénée ? Que dirait-il, enfin, d'un sujet qui aurait eu l'audace inouïe de marcher contre son souverain, à la tête d'une armée séditieuse, lorsque ce malheureux prince n'avait plus autour de lui qu'une garde de 500 gentilshommes, qui lui étaient restés fidèles ? Si pour le justifier on me montre le danger qu'il a couru, la férocité du peuple ; si on me demande :

“ Dans un si grand péril que vouliez-vous qu'il fît ? ” Je répondrai comme le vieux père des Horaces : *qu'il mourût*. Voilà le cri de l'honneur. Etait-il donc plus difficile de se sacrifier à Paris en refusant de commettre une lâcheté, qu'il ne le fut depuis aux gardes du corps de se laisser froidement massacrer aux postes qu'ils défendaient ? Que dis-je ? M. de la Fayette pouvait-il craindre que le peuple se portât à ces horribles excès ? N'était-il pas à la tête de son armée ? N'était-il pas probable que

si les féditieux avaient voulu le frapper, dix mille bras se seraient levés pour le défendre ? Existe-il assez de lâcheté dans cette troupe qu'il commande, pour qu'il ait pu croire qu'elle verrait massacrer son chef à ses yeux ? D'ailleurs on ne calcule si bien que lorsque la crainte est plus forte que l'honneur. Que le général patriote se tire donc de ce dilemme. Ou la milice Parisienne n'est qu'une troupe d'assassins, qu'il a eu raison de redouter ; mais alors pourquoi n'a-t-il pas renoncé à un commandement qui l'avilissait aux yeux de l'Europe ? Ou bien il faut convenir que sa conduite fut pusillanime, pour ne rien dire de plus. Point de milieu, c'est à lui de choisir & de faire goûter sa justification à la milice de Paris.

Ces réflexions, trop vraies peut-être pour celui qui en est l'objet, m'ont détourné de mon but ; j'y reviens.

Les mêmes poissardes & les brigands qui avaient pillé l'Hôtel de Ville, après s'être emparés de cinq pièces de canon, avaient pris la route de Versailles, forçant tous ceux qu'ils rencontraient de les accompagner. Cet horrible cohorte, d'hommes

déguisés en femmes, de sauvages, & d'affaffins, arriva à Versailles vers les quatre heures. Le roi était alors à la chasse aux environs de Meudon. Car depuis le commencement des troubles, le malheureux prince n'osait s'éloigner, & avait éprouvé jusques dans son parc, & sous ses yeux quel usage le peuple faisait des *droits de l'homme*. L'assemblée nationale avait reçu le matin sa réponse sur les articles de la constitution qu'on lui avait présentés. Il avait déclaré qu'il y accéderait, à condition qu'on rendrait au pouvoir exécutif son plein & entier effet entre ses mains. C'était, dit un auteur judicieux, qui malgré les proscriptions & la fureur ose encore parler le langage de la vérité, comme si le roi eut dit, à condition d'être le seul & parfait serviteur de l'assemblée ; car qu'est ce que le pouvoir d'exécuter les volontés d'autrui ? Cependant toute insignifiante qu'était cette réponse, elle souleva les démagogues, qui trouvèrent étrange que le monarque mit des restrictions à son obéissance. Les motions les plus fougueuses, les avis les plus odieux, furent ouverts. Ce fut alors qu'un

député dénonça pour la première fois le
diner des gardes du corps, & demanda ven-
geance des imprécations, des blasphèmes,
promis contre les *augustes commis de la nation*,
& des outrages faits à la cocarde nationale.

Un militaire d'une probité connue fom-
ma M. Pethion d'écrire & de signer sa dé-
nonciation : son embarras était visible. Mais
M. de Mirabeau le fit cesser bientôt, & lui
épargna une réponse difficile, en prononçant
d'une voix terrible ces mots, que je ne ré-
pète qu'avec horreur : "Qu'on déclare," dit-il,
"qu'excepté le roi, tout le monde est sujet,
& je vais dénoncer aussi." L'assemblée fré-
mit du sens de ces paroles, qu'il était aisé d'ap-
pliquer * ; & M. Mounier écarta prudem-
ment cet affreux sujet. Il n'est pas douteux
que, si cette dénonciation eut eu lieu, on

* Dans une taverne de Sève quatre assassins, habillés en
hommes, s'étant arrêtés pour boire le jour de l'expédi-
tion, l'un d'eux disait : "Ma foi ! je ne puis me résoudre
à tuer *lui* ; cela n'est pas juste : mais pour *elle*, vo-
lontiers." Un autre répondit : "Sauve qui peut, il faudra
voir quand nous y ferons." Cet abominable propos a été
dénoncé au comité des recherches par un témoin digne
de foi ; & on n'y a pas fait la moindre attention !

n'eût regardé le meurtre des têtes les plus augustes comme un acte légitime.

Cependant on courut avertir le roi, qui s'il tardait à se rendre à Versailles, la retraite allait lui être coupée. Il quitta donc brusquement la chasse, & ne précéda que de quelques minutes la phalange de femme & d'affassins. Je ne chercherais point vous peindre, madame, l'horrible coup d'œil que présentait cet amas confus de brigands & de poissardes, trainant à leur suite cinq pièces de canon, & jettant des cris semblables aux Tartares lorsqu'ils vont au combat. Si j'avais pu vous épargner ce détail revoltant, ne doutez pas que j'en l'eusse fait : mon cœur se souleve & saigne encore à ces affreuses idées ; le souvenir de tant de crimes fait renaître la douleur que le tems avait assoupie, & vous jugerez au désordre de ce récit combien il m'en a coûté de le faire.

Les poissardes se présentèrent d'abord dans la salle de l'assemblée, dont elles voulurent forcer les sentinelles. Mais on décida qu'il fallait leur en éviter la peine. Les portes furent ouvertes, la foule inonda la salle,

les brigands, hommes & femmes, prirent place sur les mêmes bancs & à côté des membres de la plus auguste assemblée de l'univers.

Un des chefs de la horde meurtrière prit la parole, & dit que tous les bons citoyens de Paris venaient demander du pain, & faire punir les gardes du corps qui avaient insulté la cocarde nationale. Un autre en tira une noire de sa poche, & la déchira devant l'assemblée, en ajoutant qu'on forcerait bien tout le monde à prendre la cocarde patriotique. Le président voulut faire quelques représentations : le bruit du canon qui grondait dans l'avenue, les hurlemens des poissardes étouffèrent sa voix & celle des autres députés. Ainsi cette assemblée, qui s'était jouée de la couronne, & qui l'exposait aux plus sanglans outrages, se vit contrainte à son tour de céder à une troupe de poissardes, qui la faisait frémir. Une partie des membres à la vérité était dans le secret. On avait entendu dire à plusieurs, *qu'il fallait aller à Paris, que c'était là que l'on ferait quelque chose* : & c'est, sans doute, le seul moyen d'expliquer l'insolence de la

populace, & la fermeté que montra M. de Mirabeau, le plus pusillanime des hommes, Seul il osa demander de quel droit elle venait parler à l'assemblée avec tant d'arrogance ? Loin de s'en offenser, on vit les Euménides sourire à ces reproches ; & tandis qu'elles menaçaient d'égorger tous ceux qui cherchaient à s'opposer à la destruction de la monarchie, elles flattaient & caressaient le seul député qui leur eût imposé silence,

Je laisse à vos réflexions, madame, le soin de pénétrer cet horrible mystère : il sera plus aisé de l'expliquer, quand vous ferez que ce même Mirabeau osa sortir de la salle quelque tems après, en habit noir, costume du tiers état, portant un grand sabre nu sous le bras *, & qu'il ne rentra que lorsqu'il eut entendu quelques coups de fusil, que l'on tirait sur les gardes du corps ; lorsque vous ferez que le lendemain un

* Cette anecdote n'est point inventée, & je pourrais la faire attester par deux personnes, qui, frappés de cet étrange accoutrement, demandèrent à Mirabeau, lui-même ce qu'il venait faire parmi les assassins.

prince connu par sa timidité ne craignait point de traverser, de parcourir, une horde armée de lances, de haches, d'épées, & de poignards, en sortant du palais sanglant de son maître : ces détails sont pour l'histoire autant de fanaux qui servent à guider l'opinion de la postérité. Ce qu'il lui sera plus difficile d'expliquer, c'est l'étrange conduite du conseil, la défense impolitique de tirer sur le peuple, & l'ordre barbare donné aux gardes du corps de se laisser égorger sans se venger *. Pourquoi si l'on

* Le Marq. de Savonieres fut la première victime. Cet officier s'étant aperçu qu'un des brigands se disposait à égorger la sentinelle de la première grille, poussa son cheval sur ce furieux, qui lui allongea un coup de sabre. Un soldat de la garde nationale de Versailles sortit du corps de garde, & tira à bout portant M. de Savonieres, qui eut le bras fracassé. Quelques gardes du corps s'élancèrent du rang pour venger leur camarade. Mais on les rappella, & on les vit reprendre leurs postes & rester immobiles. Je ne fais si l'on apprécie ce genre d'obéissance ; mais si l'on réfléchit que les gardes du corps pouvaient chasser à coup de plats de sabre, les brigands, les poissardes, & tous les assassins nationaux, on sera peut-être surpris qu'ils aient pu pousser aussi loin la modération & la discipline.

voulait n'opposer aucune résistance, les faisait-on monter à cheval pour défendre l'entrée du château? On ferait tenté de croire qu'une partie des ministres étaient dans le secret de la conspiration, s'il n'était plus consolant de penser que la consternation de la cour fut seule cause de cette conséquence.

Quoiqu'il en soit, le président de l'assemblée nationale avait été forcé de conduire chez le roi une députation des femmes de Paris. Elles y avaient reçu les marques les plus touchantes de la sensibilité de sa majesté sur la triste situation de la capitale. Il avait promis de renouveler tous ses soins pour en assurer les subsistances. Il était loin de penser que cette populace était suivie de trente chariots chargés de pain, de viandes, & d'eau-de-vie. Il était loin de penser que cette famine dont on se plaignait n'était qu'imaginaire, & qu'elle ne servait qu'à couvrir les plus horribles complots. Le président lui-même, un des plus vertueux membres de l'assemblée, fut également dupe de ces plaintes & de cette détresse factice. Ce fut, sans doute, ce motif

qui l'engagea à demander au roi l'acceptation pure & simple des articles de la constitution, & de la déclaration des droits de l'homme ; & c'est une des fautes qu'on peut le plus légitimement reprocher à M. Mounier. Il est du petit nombre d'hommes dont on peut relever les erreurs sans attaquer la gloire ; & il a assez de qualités estimables pour faire oublier son imprudence dans cette occasion. Je n'hésite donc pas à le dire, le président devait refuser la députation ; il devait sentir qu'on ne cherchait à l'écarter de la salle que pour y agir librement. Sa probité embarrassait les démagogues ; & le seul moyen de s'en délivrer était de l'envoyer demander la sanction du roi ; c'est ce qu'il ne comprit pas. Il se persuada, au contraire, que dans le danger pressant il serait possible de calmer le peuple, en lui présentant cette acceptation comme un bienfait. Il attendit donc jusqu'à dix heures du soir, & la reçut de la main même du roi. Le conseil avait toujours retardé la délibération, & cherchait à gagner du tems pour soustraire la reine & le dauphin aux dangers qui les mena-

çaient. Mais cette princesse courageuse, quand on lui proposa de fuir, déclara, “ qu’elle préférerait mourir aux pieds du roi, “ & qu’elle ne s’éloignerait pas. Je fais,” ajouta-t-elle, “ que les Parisiens viennent “ demander ma tête ; mais j’ai appris de “ ma mère à ne pas craindre la mort.” Sa conduite dans cette cruelle nuit ne s’est pas démentie un seul moment ; & ce n’est peut-être qu’à son grand caractère & à son courage qu’elle doit la vie, comme vous le verrez bientôt.

Cependant vers la fin du jour les gardes du corps avaient eu ordre de se retirer : on avait vu le régiment de Flandres * changer

* Ce qui peut excuser la conduite du régiment de Flandres, c’est l’ordre qu’on lui donna de ne point repousser la populace. Les soldats avaient demandé plusieurs fois des cartouches, sans qu’on eut voulu leur en donner. Est-il donc surprenant que pour n’être pas massacrés, ils se soient laissés séduire ? Voilà le moyen dont on s’est servi pour égarer les troupes réglées, en les plaçant toujours entre la désobéissance & la crainte d’être égorgées. On se doute bien que je ne comprends pas dans l’armée les anciennes gardes Françaises ; ce corps ne s’était pas mieux conduit devant l’ennemi, qu’il ne l’a fait dernièrement à Versailles.

de contenance, perdre les rangs, & arborer la cocarde de couleur, signe prochain de défection. Les femmes mêlées parmi les soldats leur faisaient crier, *vive la nation*. D'un autre côté la milice de Versailles avait commencé par des actes d'hostilité & des menaces qui ne permettaient pas de douter qu'elle ne fut disposée à seconder les brigands & les Parisiens : on résolut donc de n'opposer aucune résistance, & on fit rentrer les gardes du corps dans leur hôtel, espérant que cette retraite calmerait le peuple. Mais une partie de la milice de Versailles fit feu sur l'arrière garde, tua quelques chevaux, & blessa plusieurs hommes. Cette attaque imprévue dans un défilé fort étroit, & pendant une obscurité profonde, ne les empêcha point de se retirer en bon ordre, sans jamais user de représailles. Le roi, instruit de cette nouvelle, leur ordonna sur le champ de retourner dans les cours du château : mais l'avenue qui y conduit était déjà garnie de cinq pièces de canon, chargées à mitrailles ; et ils n'échappèrent à ce nouveau danger que par les soins d'un officier de la milice, qui

eut la générosité de les en prévenir. Ils changèrent donc leur marche, évitèrent l'embuscade, & furent se ranger en bataille dans la première cour. Le peuple furieux y traina les canons ; & la crainte de renverser le château, devant lequel les gardes du corps étaient placés, ou la pluie continue, empêcha, sans doute, que l'on n'y mît le feu.

Tout ce que l'imagination peut concevoir de trouble & de confusion, de rage & de fureur, est au-dessous du spectacle que présentait ce vil amas de femmes, de scélérats, & d'assassins. Rien n'eût été plus facile que de les repousser vers le Pont de Sève, & de s'y placer avantageusement : mais par une politique inconcevable on s'obstina à ne commettre aucun acte d'hostilité. On n'ignorait pas cependant que les calomnies les plus atroces avaient rendu les gardes du corps l'objet de la haine du peuple ; & on les laissaient exposés à toute sa fureur, en leur interdisant jusqu'à la représaille. Je ne fais, je le répète, si l'on pourra réfléchir sur cette conduite inexplicable, sans soupçonner le conseil d'avoir trempé

dans cette affreuse conjuration, du moins de l'avoir favorisé par son irrésolution, sa timidité & son ignorance. Les gardes du corps, à qui l'on ne cessait de répéter que la vie du roi dépendait de leur modération, voyaient tomber devant eux leur camarades, leurs amis : ils n'avaient à faire qu'à une vile populace, à une milice indisciplinée, & composée d'artisans & d'ouvriers : ils pouvaient à coup sûr se venger & punir ces méprisables ennemis. Mais on enchaînait leur courage, & ils préférèrent une soumission aveugle à une victoire certaine. Je crois pouvoir avancer, madame, que l'histoire fournit peu d'exemples d'une semblable conduite.

Ce fut dans ce moment que le roi entendant les coups de feu redoublés, donna par écrit l'acceptation pure & simple, & qu'il fit en même tems passer ses gardes dans le parc, pour les dérober à la fureur du peuple, qui ne cessait de tirer sur eux. Sa majesté fit aussi prier les députés de se rendre auprès de sa personne. Mais M. de la Fayette, qui arriva à la tête de son armée, les prévint & entra au château.

Lorsque M. Mounier parut, le roi lui dit :
 “ J’avais désiré d’être environné des repré-
 “ sentans de la nation, & de profiter de
 “ leurs conseils, lorsque je recevrais M. de
 “ la Fayette : mais il est venu avant vous,
 “ & il ne me reste plus rien à vous dire,
 “ sinon que je n’ai jamais eu l’intention de
 “ partir, & que je ne m’éloignerai jamais
 “ de l’assemblée nationale.”—Il est à pro-
 pos d’observer que l’on avait fait courir le
 bruit que le roi, effrayé de l’approche de la
 milice de Paris, allait partir pour Metz :
 c’était un moyen de plus dont on s’était
 servi pour animer le peuple. M. de la
 Fayette donna au roi de si grands motifs
 de sécurité, qu’il crut inutile de consulter
 les députés, & le président retourna à la
 salle, où tout était dans le plus affreux dés-
 ordre. Mais avant de vous dire ce qui s’y
 passait, je vous ferai observer la terrible
 situation où se trouvait le monarque. Obli-
 gé de s’en rapporter pour sa sûreté au chef
 d’une ville insurgente, abandonné ou trahi
 par ses courtisans, forcé d’éloigner les seuls
 serviteurs fidèles qui lui étaient restés,
 Louis XVI offre une triste & cruelle leçon

aux

aux rois, qui, comme lui, donnent le secret de leur faiblesse : non de cette faiblesse qui craint la mort ou le danger ; le prince avait prouvé deux mois auparavant qu'il était digne du sang des Bourbons : mais de cette facilité malheureuse, qui ne soupçonne point le crime, qui fait prendre & adopter toutes les idées ; facilité dont on a abusé tant de fois pour le perdre. Puissé son exemple apprendre aux gouvernemens à prévenir les secousses violentes qui ont renversé la France. Qu'ils se souviennent toujours que c'est l'abus du pouvoir qui a plongé ce beau royaume dans l'état affreux où il est réduit. Qu'ils craignent la contagion de l'esprit d'indépendance qui parcourt l'Europe. Qu'ils rendent enfin aux peuples les droits que la justice & l'humanité réclament, s'ils veulent éviter l'anarchie qui nous déchire & la dissolution qui nous menace.

L'assemblée tenait toujours sa séance ; le président n'avait pas voulu consentir à la congédier, malgré les sollicitations pressantes de quelques députés, entre autres de M. de Mirabeau, qui, sans doute, avait des ordres

à donner ailleurs. M. Mounier, pour déconcerter des projets qu'il soupçonnait, ouvrit la discussion de quelques articles des loix criminelles. Mais elle fut aussitôt interrompue par ces cris : *Du pain, du pain, point tant de long discours.* Le président proposa d'envoyer chez tous les boulangers pour satisfaire cette multitude qu'il croyait affamée : mais il ignorait quelle était la providence qui nourissait ce peuple. La salle fut à l'instant remplie de provisions, de liqueurs de toute espèce ; & les poissardes & les brigands firent du temple de la liberté le lieu du plus affreux des repas.

Sur les trois heures du matin M. de la Fayette sortit du château : il venait d'affurer le roi qu'il répondait de tout, si sa majesté faisait retirer ses gardes ; et sur le champ on avait envoyé au corps l'ordre de partir pour Rambouillet *. Après ce premier succès, le commandant ne douta point qu'il ne réussît à dissoudre l'assemblée. Il fut donc trouver M. Mounier, lui dit qu'il

* Maison de plaisance du roi, à dix lieues de Versailles.

avait pris toutes les précautions possibles pour maintenir le calme ; qu'il était tems de lever la séance & de prendre du repos : il ajouta qu'il était lui-même si persuadé de la tranquillité générale, qu'il allait se coucher. Sur ces instances réitérées, le président congédia l'assemblée, & l'indiqua pour onze heures le lendemain.

Cette précaution que prit le général d'envoyer dormir tout le monde, est une des choses qui méritent le plus d'attention à mon avis ; & elle prouve évidemment ou son ignorance, ou sa perfidie : son ignorance, s'il a pu croire que 35 ou 40 mille hommes & deux mille brigands ne commettraient aucun excès, après s'y être livrés avec tant de fureur ; ou sa perfidie d'avoir prévu les malheurs qui sont arrivés, & de n'avoir pas veillé pour les prévenir ou les arrêter. Mais les mêmes motifs qui l'avaient empêché de paraître le matin à l'Hôtel de Ville pour contenir le peuple, le portèrent le soir, sans doute, à aller se reposer. Je ne me permettrai point de décider de quel genre sont ces motifs. Je

me bornerai seulement à observer le malheur d'un général qui se place toujours entre deux extrêmes également funestes à sa réputation. Cependant M. de la Fayette offre un grand exemple de ce que peut la fortune. Né avec des talens très-médiocres pour la guerre ; sans aucune connaissance de cet art difficile (& sur cela on peut consulter les Anglais ; l'ennemi étant en général celui qui apprécie le mieux le mérite d'un officier) ; sans, dis-je, de grands moyens ; M. de la Fayette est parvenu à se faire un nom fameux chez les insurgens, & à jouer le premier rôle dans la révolution actuelle. Revêtu aujourd'hui de la dictature, il ne lui manque plus que le nom de protecteur pour nous rappeler Cromwell & l'infortuné Charles I : il en a l'autorité ; puisse-t-il n'en pas faire le même usage. Je n'ajoute plus qu'une réflexion, que je ne crois pas inutile ; c'est que l'assemblée a refusé au roi cette même dictature dont elle a investi M. de la Fayette, & qu'elle a mieux aimé confier l'ouvrage encore fragile de la liberté à un

sujet dont l'ambition est connue, que de s'en reposer sur celui qui naturellement doit la protéger & la défendre.

Pendant que le général Parisien, semblable à Morphée, répandait ses pavôts sur le roi & les députés, un détachement de 500 hommes s'était présenté à l'hôtel des gardes du corps, où il ne restait que quelques blessés. L'officier qui commandait, croyant qu'on venait les attaquer, se disposait à la défense ; lorsque un des chefs de la milice s'avança pour l'assurer que sa troupe ne demandait que l'hospitalité. Sur sa parole elle fut reçue & logée avec tous les égards possibles. Mais, par une trahison & une ingratitude sans exemple, à peine le jour parut que ces hôtes généreux & crédules furent désarmés & conduits sur la place d'armes. Là un monstre armé d'une hache, portant une longue barbe & un bonnet d'une hauteur extraordinaire, en égorgea plusieurs : & tandis qu'on disputait sur le genre de supplice que l'on ferait subir aux autres, une troupe furieuse se précipite dans les cours, massacre les premières sentinelles, traîne l'une d'elles sous les fe-

nêtres du roi, & lui abat la tête. De-là les assassins se répandent dans le château, enfoncent les faibles barricades que les gardes du corps avaient opposées à la hate, & courent à l'appartement de la reine. Celui qui en défendait l'entrée tombe, & est coupé en morceaux; un autre prend sa place, & se défend quelques minutes avant de succomber. Ses cris redoublés reveillèrent cette malheureuse princesse, qui n'eut que le tems de fuir à demie nue, & de se réfugier chez le roi par une issue secrète*. Elle venait de s'échapper lorsque la horde sanguinaire brisa les portes, & fut chercher l'auguste victime jusque dans son lit, dont les assassins † déguisés en femmes soule-

* Quelques personnes dignes de foi m'ont assuré que la reine avait tenté de fuir par la porte qui donne sur la longue galerie, & qu'elle l'avait trouvée fermée avec un écrou. Cette circonstance, si elle est vraie, prouve combien on avait pris de précautions pour lui ôter les moyens de s'échapper; précaution dont des assassins ordinaires n'auraient probablement pas été capables.

† Dans le nombre, on a cru reconnaître plusieurs personnes que l'on n'aurait jamais soupçonné de semblables horreurs. La voix publique en a même nommé

vèrent les couvertures avec leurs piques. Furieux de ne pas la trouver, ils couraient assiéger l'appartement du roi, lorsque M. de la Fayette parut avec quelques grenadiers de la milice. Honteux, sans doute, de toutes les sottises qu'il avait faites depuis 24 heures, & étonné des suites horribles de son inconcevable sécurité, il harangua le peuple avec enthousiasme, & s'offrit même pour victime : le ton, le feu, qu'il mit dans son discours, peut-être un reste d'honneur, se reveilla dans le cœur de quelques grenadiers, à qui le roi criait, " Sauvez, sauvez mes gardes, ils ne sont " pas coupables." Plusieurs coururent sur la place d'armes, & en arrachèrent un grand nombre des mains de la populace. M. de

deux ; mais la justification qu'ils ont produite ne permet pas de douter de leur innocence & de l'injustice de cette accusation. L'Europe fait aujourd'hui que M. le duc d'Aiguillon & M. de Lameth ne se sont jamais déguisés en femmes, & n'ont point pénétré dans l'appartement de la reine sous cet habit. Le comité des recherches nous apprendra, sans doute, le nom des coupables ; mais il faut lui donner le tems de les découvrir. Il n'y a encore que dix mois qu'il est aux informations.

la Fayette y arriva au moment où on allait égorger deux chevaliers de St. Louis : ces vieux militaires, couverts de cheveux blancs, disaient au peuple, “ Vous pouvez nous “ arracher la vie ; vous ne l’abrégez que “ de quelques instans : mais du moins “ ne mourrons nous pas déshonorés.” Un officier de la milice, touché de l’air noble & vénérable de ces infortunés, s’élance au milieu des brigands : son exemple est suivi par les grenadiers, qui prennent les gardes du corps sous leur protection ; mais les assassins furent toujours respectés.

Le roi parut enfin sur le balcon ; la reine y vint ensuite, tenant par la main le dauphin & madame : mais à peine les eut-on aperçus que plusieurs voix s’écrièrent, *Point d’enfans, point d’enfans*. Il était aisé de voir ce que signifiaient ces propos : la populace & les brigands qui étaient venus demander la tête de la reine, étaient encore sous ces fenêtres. Le danger, sans doute, était évident ; cependant elle n’hésita point à paraître & à se présenter seule. Son air majestueux & son génie enchaînèrent la fureur des Parisiens, & peut-être ne doit-elle

la vie qu'à sa fermeté & à ce grand caractère qu'elle a reçu de la nature. La magnanimité qui confond toujours l'insolence, changea tout à coup l'esprit de cette aveugle populace, & mille cris de *vive le roi, la reine, et la famille royale*, succédèrent au silence farouche qui avait régné jusqu'à lors : quelques voix s'élevèrent alors pour demander que leurs majestés vinssent fixer leur séjour dans la capitale, ce qui fut accordé sur le champ, le roi n'étant pas dans une position à refuser quelque chose à son bon peuple de Paris. Il fit en même tems savoir au président, qu'il désirait que tous les membres de l'assemblée se rendissent auprès de lui, afin de profiter de leurs conseils. Plusieurs y coururent ; le plus grand nombre se disposait même à se rendre au château, lorsque M. de Mirabeau s'écria, qu'il n'était point de la dignité du corps législatif de se transporter chez le roi ; que les délibérations qu'on pourrait y prendre seraient suspectes ; qu'il suffisait, en un mot, d'y envoyer une députation. Tous les efforts du vertueux Mounier furent inutiles. En vain il mon-

tra l'absurdité de cette objection ; en vain il s'écria avec une noble fermeté, que la dignité de l'assemblée était de remplir son devoir, que ç'en était un sacré de se rendre auprès du monarque dans un danger aussi pressant ; qu'enfin ce n'était pas lorsque le sang coulait dans le palais des rois que l'on pouvait les soupçonner d'influer sur les délibérations. Personne ne put répondre au président ; il crut avoir persuadé : mais quand on recueillit les voix, la majorité persista à rester dans la salle.

Cette faute est, sans doute, une des plus graves qu'ait pu faire l'assemblée nationale. En acceptant, ou plutôt en accordant au roi sa demande, elle se lavait aux yeux de la postérité du soupçon de perfidie ; elle prouvait hautement qu'elle n'était point complice des horreurs qui s'étaient commises, & peut-être aurait-on oublié qu'elle n'avait rien fait pour les prévenir : mais un esprit de vertige & de terreur égarait en même tems les députés, les courtisans, & les ministres. Il ne se trouva parmi eux aucun homme de génie capable d'ouvrir un avis sage & ferme : M. Necker oublia

son pouvoir sur l'esprit du peuple, & s'abandonna aux larmes, au lieu de tenter un dernier effort sur ces Parisiens, qui le regardaient naguères comme l'ange tutélaire de la France : faiblesse que l'histoire reprochera toujours à ce ministre. On ne peut en effet imaginer ce qu'aurait produit sa présence, s'il s'était montré au peuple : & s'il n'avait pas réussi à le calmer, du moins se ferait-il couvert de l'honneur de l'avoir entrepris. Au reste, je le répète, la crainte avait glacé tous les esprits, exceptés ceux qui étaient dans le secret ; & M. Necker n'est pas plus coupable que les autres, d'avoir manqué de fermeté & de vrai courage dans cette occasion.

Cependant tout se disposait pour la marche triomphale. Le peuple promenait dans les rues les têtes de deux gardes du corps ; & l'horrible cortège qui devait suivre leurs majestés commençait même à témoigner son impatience, lorsque l'on annonça que tout était prêt. Jamais peut-être on ne vit de spectacle plus terrible. Représentez-vous, madame, le carrosse du roi couvert de branches d'arbres, de rubans,

entouré de ses gardes, qui avaient échappé à la fureur du peuple, défarmés, pâles, les cheveux épars, couverts de sang, de sueur, de blessures, & accablés de fatigues ; marchant à pied à côté de la voiture, devant laquelle on portait sur des piques les têtes de leurs infortunés camarades. Un groupe de poissardes, de forts de la halle, & d'affaffins entourait ces affreux trophées, & une décharge générale accompagnait les hurlemens & les cris de cette populace antropophage*.

* Cette expression ne convient que trop aux actes de férocité que l'on a commis dans ce jour fatal. On a vu le peuple déchirer & manger sur la place un des chevaux qui avait été tué. On a vu une femme arracher le cœur de l'infortuné Varicourt, & le porter tout sanglant. On a vu enfin le *coupe-tête* se promener au milieu de la horde meurtrière, le visage, les mains, & la poitrine couverts de sang humain : c'est ce monstre qui avait mutilé les cadavres de M. de Launay, Berthier, Foulon, le maire de St. Denis, &c. Au retour de ces expéditions il se promenait tranquillement dans les rues de Paris, sans que jamais on ait songé à s'affurer de lui. Le tems, sans doute, nous découvrira les raisons de *l'inviolabilité* de cet exécuteur des vengeances du peuple. On a cru un moment qu'il avait été arrêté : mais j'ignore si le

L'assemblée nationale délibérait encore si elle se rendrait au château, lorsque le roi passait devant la salle pour se rendre à Paris. Je ne chercherai point à vous peindre les détails de cette affreuse marche ; il faut en avoir été témoin pour s'en former une idée ; il faut avoir vu le roi tremblant pour les jours de son fils & de son épouse, n'oser donner un libre cours à sa douleur ; il faut avoir vu la reine, que les assassins venaient examiner jusques dans sa voiture avec une curiosité furieuse, déguiser sous un front calme & serein son désespoir & ses craintes, pour concevoir toute l'horreur de ce jour funeste. Il est tems que je détourne vos regards de ce spectacle revoltant, dont le souvenir me fait fremir encore, & que, sans doute, nos neveux ne voudront pas croire.

Ce qui surprendra la postérité, c'est que ces attentats se sont commis sous les yeux de ces mêmes députés qui ne jugèrent pas

fait est vrai. Ce que je peux assurer, c'est qu'on n'a jamais su ce qui avait pu lui inspirer ce gout féroce & sanguinaire, ni par qui il était pa é.

de leur dignité d'aller entourer le roi, & de lui servir d'égide* ; de ces représentans qui, au lieu de chercher à détourner l'orage, propoisaient froidement d'annoncer aux provinces, que *le vaisseau de l'état s'élançait plus rapidement que jamais*. Ce qui la surprendra peut-être davantage, c'est qu'on ait eu l'effronterie d'affirmer que le roi s'était rendu à Paris de son propre mouvement, & que les peuples des provinces aient poussé l'aveuglement & la stupide admiration jusqu'à regarder les héros de cette expédition comme jadis on regardait à Rome

* M. de Mirabeau avait donné cet avis ; mais l'assemblée a jugé convenable de retrancher cette superbe métaphore. De toutes les figures de rhétorique c'est celle que M. de Mirabeau emploie le plus volontiers ; elle lui a servi presque toujours à parer les sophismes les plus absurdes & les principes les plus faux. Pour s'affirmer de ce que j'avance, il n'y a qu'à lire les discours de cet orateur, dont le grand talent est d'improviser avec une inconcevable facilité : ses poumons, merveilleusement organisés, ont contribué autant à sa réputation que son esprit & son éloquence. Il est souvent plus difficile de se faire entendre, que de répondre dans une assemblée où le peuple a voix délibérative. Voilà pourquoi les argumens de M. de Mirabeau sont si rarement refutés.

Scipion & Paul-Emile. Elle demandera peut-être comment l'assemblée impassible pouvait garder un silence absolu, lorsqu'on traînait en captif le meilleur des princes, lorsqu'on égorgeait autour de lui ses plus fidèles serviteurs, lorsqu'on en voulait à la tête même de son épouse. Peut-être alors dévouera-t-on la mémoire des scélérats qui ont ourdi cette trame odieuse, comme on nous a appris dès notre enfance à détester le nom des Caligula, des Néron, des Sejan : quelque Tacite vengera notre génération des monstres qu'elle a produits, & peindra avec les couleurs qu'ils méritent tous ceux qui nous étonnent aujourd'hui.

Résumons, & cherchons à pénétrer dans ce dédale inextricable d'intrigues & de forfaits. Plusieurs partis paraissent avoir été au même but par des motifs différens. Je vous ai expliqué, madame, quel avait été l'espoir de la faction d'Orléans, en excitant cette dernière tempête. Le succès n'a pas couronné la conjuration ; mais voici ce qui paraît plus que prouvé.

Si le roi avait cédé à l'effroi que devait

lui causer une armée de révoltés & une troupe d'affassins, auxquels il ne pouvait opposer que ses gardes ; s'il avait quitté Versailles pour se retirer à Rambouillet, ou à tout autre endroit ; il est certain que dans l'instant le parti d'Orléans, qui dominait dans l'assemblée, aurait déclaré le monarque incapable de regner : il est certain qu'on aurait imputé à sa fuite les brigandages & les excès que la rage aurait fait commettre aux Parisiens ; il est encore certain que cette fuite aurait rendu le duc d'Orléans maître du champ de bataille, & que le peuple, que l'on entendait crier de toute part *vive Philippe*, lui aurait décerné le protectorat ou la régence. Personne dans ce moment de crise n'aurait pu lui disputer ce titre. Peut-être même les factieux de l'assemblée auraient-ils réussi à le faire ratifier par le corps législatif ; & dans quel abyme de maux ne nous aurait pas jeté cette affreuse élection ! Le roi, contre toute attente, ayant persisté à ne pas abandonner Versailles, tous les projets furent déconcertés. On employa le meurtre & l'affassinat,

finat, qui pouvait mener au même but. Mais le courage des gardes du corps épargna à la France une honte ineffaçable.

D'un autre côté, Paris voyait avec peine diminuer son commerce, sa consommation, par la fuite des gens riches, que le spectacle de ses premiers crimes, la proscription, ou la crainte en avait chassé. Le seul moyen de ne pas succomber à tant de pertes, était de posséder le roi ; or la violence pouvait seule l'y contraindre. Jamais sans M. de la Fayette il ne se serait décidé à fixer son séjour dans une capitale, dont la population énorme & les mouvemens fréquens avaient toujours éloigné les rois ses prédécesseurs. Il fallait un prétexte pour colorer cette violence ; & depuis long-tems on le cherchait. Plusieurs fois l'on avait menacé de venir enlever la famille royale. Un fou, nommé le marquis de St. Huregues, l'avait tenté quelques tems auparavant, avec 15 ou 1600 hommes : mais M. de la Fayette, qui seul voulait se faire un mérite auprès du peuple de cette expédition, ou qui, peut-être, n'était pas encore dans le secret, s'y opposa avec deux pièces

de canon & quelques compagnies de la milice. La famine concertée par la faction d'Orléans, les calomnies qu'elle eut soin de répandre contre les gardes du corps, la précaution qu'on avait pris d'entretenir les anciennes gardes Françaises, dans l'espoir de reprendre leur service auprès du prince, qu'ils avaient honteusement abandonné ; tout hâta l'explosion, de sorte que, sans le savoir, les conjurés en croyant ne travailler que pour eux, travaillaient effectivement pour le parti opposé ; le duc d'Orléans en excitant une sédition, & Paris en se soulevant. Versailles participa beaucoup à cette insurrection, par les menées fourdes des démagogues, qui ne cessaient de représenter aux nombreux valets du roi, que c'était un être usé, & qu'il n'y avait que la nation qui put rajeunir l'état, sauver la dette & les payer. La conduite de la milice de cette ville, qui la première avait commis des actes d'hostilité contre les seuls défenseurs de sa majesté, prouve qu'elle consentait à ce que les Parisiens pourraient entreprendre. Mais pour cette fois les traitres portèrent la peine de leur

trahison. Versailles, qui voulait bien n'opposer aucune résistance aux desseins des factieux, n'imaginait pas que Paris eut songé à lui enlever le roi. Les habitans eurent même la mal-adresse de se plaindre de cette perfidie dans une adresse, à laquelle on n'a fait nulle attention ; & cette ville, que le séjour du roi rendait riche & florissante, que son propre intérêt semblait devoir attacher si étroitement à la cause du prince, aujourd'hui languissante & desséchée, est oubliée comme elle le mérite, malgré les soins de l'assemblée, qui, pour la dédommager de ses pertes, en a fait le chef lieu d'un district, dans la nouvelle division du royaume.

Telle est, madame, l'esquisse imparfaite de cette révolution terrible, dont les conséquences feraient frémir si elles avaient eu le succès qu'on s'en était promis. La vérité m'a dicté ce funeste récit, que dans le tems on a présenté avec des couleurs si différentes. Mais les intérêts & les passions ne peuvent égarer le jugement des gens sages, que dans les premiers momens de trouble. Les nuages se dissipent

à la fin, & laissent appercevoir les ravages de la tempête. C'est alors que l'on pèse & que l'on apprécie les choses à leur juste valeur. C'est donc à présent qu'on peut comparer & réfléchir sur les relations données par le plus grand nombre des papiers publics.

Pour excuser l'insurrection du 5 Octobre, on n'a pas manqué de mettre en avant cette disette concertée, que l'on a vu cesser le jour même de l'arrivée du roi à Paris *. On a représenté le repas des gardes du corps comme une orgie indécente, qui cachait des desseins coupables : mais comme on sentait que ces motifs étaient trop faibles pour en imposer long-tems au yeux de la nation & de l'Europe entière, & pour justifier le massacre des gardes, on a cherché à lui assigner d'autres causes. Le comité

* On fait que le peuple criait, qu'il avait amené le boulanger, la boulangère, & le petit mitron. Tout trivial qu'est ce propos, il peint la situation de Paris, que l'on disait affamé, & qui regorgeait de pains & de farine. Le lendemain on a trouvé près de 4000 pains dans les filets de St. Cloud, & la rivière était blanchie en quelques endroits par les farines qu'on y avait jettées.

des recherches fit arrêter plusieurs personnes, ayant, dit-on, des listes, où étaient inscrits le nom d'un grand nombre de gentilshommes. Il n'en fallut pas davantage, pour faire courir le bruit d'une conspiration, formée pour enlever le roi; & le conduire à Metz. Malheureusement cette prétendue découverte n'eut lieu que le 8 du mois : or il était assez difficile d'établir le rapport qui existait entre elle & la révolte du 5. Quelques gazetiers, pour le tirer de ce mauvais pas, ont assuré que le peuple avait le don de lire dans l'avenir, & qu'il s'était sauvé par *son propre instinct*.

Je ne m'arrêterai point à démontrer l'absurdité de tant de relations dictées par l'esprit de parti, la démence & la fureur des journalistes. Elle est si sensible, qu'il faut se refuser à l'évidence pour donner à cette fameuse & exécrationnable journée d'autres causes que celles que j'ai assignées. Il est tems que je revienne à la conduite de l'assemblée, & que je tâche de vous prouver combien elle a influé dans cette dernière secousse.

Je vous ai fait observer, madame, que

c'était à l'époque où la faction d'Orléans faisait disparaître l'abondance, que l'on a présenté à la sanction du roi les premiers articles de la constitution, & la déclaration des droits de l'homme. Ce serait peut-être là le moment de jeter un coup-d'œil rapide sur ce point intéressant de notre nouveau régime; mais je me réserve à en parler dans un autre endroit. Vous verrez alors s'il n'était pas naturel de penser que la demande de l'assemblée jetterait l'autorité royale entre la guerre civile & sa ruine. Paris avait senti cette alternative; les capitalistes craignaient la guerre, qui aurait entraîné la banqueroute. Il était nécessaire d'avoir un ôtage qui répondit de la soumission des provinces: le roi lui-même en servit. On lui fit déclarer, que, libre d'aller à Paris ou de se transférer ailleurs, il s'était déterminé par son propre choix, & de l'avis de son conseil, à se rendre aux vœux de son bon peuple. Par là on tenait les peuples en respect, s'ils venaient à se réveiller de leur assoupissement, & à demander compte de l'anéantissement de la royauté. Par ce moyen l'assemblée, investie de tous les pou-

voirs, ne trouvait plus d'obstacles dans sa marche destructive. Que pourrait-on lui reprocher ? Ne travaillait-elle pas de concert avec le monarque, & n'était-ce pas librement qu'il allait sanctionner ses décrets, puisqu'il s'était déclaré libre ?

Tels furent les motifs qui engagèrent l'assemblée à se déclarer inséparable du monarque dès qu'elle fut qu'il se rendait à Paris. Ce même M. de Mirabeau, qui avait déclamé avec tant de feu contre le rassemblement des troupes aux environs de Versailles ; qui s'était plaint que la liberté des suffrages allait être anéantie ; enfin, qui avait prononcé que *ce n'était pas au milieu du tumulte des armes que la sagesse rendait ses oracles* ; proposa le premier de transférer l'assemblée dans la capitale. Cette motion fut vivement appuyée par ceux qui ne demandaient que de nouveaux désordres. Quelques hommes modérés représentèrent que cette translation ferait perdre toute liberté * politique ; qu'il était ab-

* L'assemblée a été forcée de laisser à Paris le soin de lui présenter un plan pour l'organisation de sa muni-

furde d'imaginer que les districts, la commune, la milice, & la populace n'influeraient pas sur les délibérations. On objecta que l'opinion de ceux que l'on avait su rendre suspects ou odieux au peuple, allait être enchainée; que leur vie même ne serait peut-être pas respectée, s'ils avaient le courage de manifester leur avis. On rejetta ces sages réflexions; & le projet de M. de Mirabeau fut adopté. Quelques citoyens vertueux quittèrent l'assemblée; & cette désertion devint si générale, que peut-être elle se serait dissoute, si elle n'avait pris la précaution de n'accorder de passe-port

cipalité. Les 60 petites républiques connues sous le nom de districts, la commune, &c. ont, comme nos représentans, leurs séances, leur président, & leurs orateurs. On y discute tous les jours des points de législation, & on porte ordinairement les arrêtés à la sanction de l'assemblée nationale, qui n'est presque jamais d'un avis contraire. C'est une chose merveilleuse que la docilité de nos législateurs pour la volonté des Parisiens: autant ils ont mis d'arrogance à rejeter les réflexions du roi; autant ils mettent de ménagement & de douceur à répondre aux discours mielleux de M. le Bailly, aux rapports de la commune, & aux dénonciations du comité des recherches.

que pour des motifs qu'elle apprécierait elle-même.

Vous la verrez bientôt emportée par les intrigues, la cabale, les fureurs de cette même ville, dont elle s'était servie comme d'un levier pour renverser l'autorité royale. Semblable à un vaisseau qui a perdu ses agrès pendant la tempête, elle vogue au gré d'une multitude effrénée, qu'aucune puissance ne peut plus contenir. Les districts, l'hôtel de ville, & la populace dirigent aujourd'hui sa marche incertaine, qu'il est à craindre que le naufrage ne suive de près.

Cependant le duc d'Orléans, vaincu pour la seconde fois, allait cacher loin de la France le dépit & la honte d'avoir inutilement prodigué ses trésors *. M. de la

* On assure que la révolution coûte des sommes immenses à M. le duc d'Orléans. Ce qu'il y a de très-vrai, c'est qu'on a entendu dire plusieurs fois au peuple : " Qu'avons-nous besoin de travailler, puisque notre père Philippe nous nourrit ? " Il est encore facile de prouver que toutes les poissardes, les forts de la halle, &c. ont fait à peu près la même dépense, & ont payé fort exactement & argent comptant, dans les cabarets & les tavernes de Versailles, le jour de l'expédition.

Fayette l'avait hautement accusé, pour se justifier de n'avoir pu contenir deux mille brigands, avec une armée de trente mille hommes, & trente-cinq pièces de canon. Le roi, pour soustraire le duc à la haine qui commençait à s'élever contre lui, demanda un passe-port, & décora sa fuite du nom de mission secrète. Mais personne ne se trompa ni sur la conduite du prince, ni sur la générosité du monarque. M. de Mirabeau seul à force d'audace a osé braver les soupçons : il était trop adroit pour avoir laissé entre les mains du duc d'Orléans des preuves de ses complots. Il savait que ce prince faible pouvait à force de victimes racheter sa vie, si ses desseins étaient découverts. Aussi après sa fuite on vit changer M. de Mirabeau de langage & de ton. On le vit pencher tout à coup pour le parti du roi jusqu'au moment où l'on décréta qu'aucun membre ne pourrait occuper de place au ministère même en donnant sa démission. Ce décret fut un coup de foudre pour cet ambitieux démagogue, qui s'était flatté, sans doute, que la cour achèterait son suffrage, ou du moins son silence. Il

ne put même diffimuler son dépit lors de cette discussion ; & depuis ne respirant que vengeance & destruction, il s'attacha à renverser le clergé & la noblesse que l'on avait si fort affaibli précédemment.

La détresse des finances, la perte du crédit, la rareté du numéraire, contribuèrent beaucoup aux résolutions qu'on prit quelque tems après. Déjà M. Necker avait communiqué à l'assemblée l'impossibilité de remplir les engagements. Chaque jour renouvelait les craintes. Ce fut alors que ne trouvant plus de moyens de reculer cette banqueroute, qu'elle avait juré si solennellement de prévenir, l'assemblée conçut pour la première fois le projet de déclarer que tous les biens du clergé appartenaient à la nation, & qu'elle en pouvait disposer, sauf à pourvoir aux dépenses du culte & à l'entretien des ministres.

Le clergé sentit toute l'étendue du danger. Ces mêmes curés, qui s'étaient montrés si ardens à détruire l'autorité royale & la noblesse, commencèrent à frémir du labyrinthe où ils s'étaient engagés. Mais il n'était plus tems ; tous leurs efforts ne

fervirent qu'à rendre leur chûte plus éclatante. L'esprit d'intolérance & les vices scandaleux d'une grande partie des membres du clergé, avaient depuis long-tems indisposé les esprits contre cet ordre. Ses richesses immenses, son luxe, & surtout les restrictions qu'il avait mises à l'abandon de ses privilèges au commencement de la session, contribuèrent aussi à sa perte. Les galeries*, se mêlant aux discussions, étouffèrent la voix du seul orateur qui ait eu le courage de défendre cette cause célèbre. On n'opposa que les injures & les menaces aux

* On ne peut se dissimuler que la constitution, c'est-à-dire, les bases sur lesquelles doivent reposer le bonheur & la liberté de la France, ne soit en grande partie l'ouvrage du peuple qui remplit le pourtour de la salle. Cet usage de délibérer en public sur les objets graves & importants, est universellement rejeté par tous les peuples ; ou si on admet les galeries, elles doivent, comme en Angleterre, ne pas même faire soupçonner leur existence. Mais l'assemblée avait besoin d'un point d'appui pour les opérations destructives ; & elle n'a point hésité à ouvrir la salle, qui souvent est remplie par la plus vile populace, foudroyée pour applaudir, ou pour hurler, suivant le sujet, les circonstances, & le nom de l'orateur.

raisonnemens & à l'éloquence de l'abbé Maury : la résolution était prise, & les richesses du clergé furent précipitées dans le gouffre du déficit.

Ainsi fut anéantie la loi antique & sacrée de la prescription qui assurait au clergé ces biens donnés par nos pères, acquis par ses deniers, améliorés par ses soins. L'assemblée, égarée par l'esprit de parti & par les passions du peuple, crut trouver dans cette usurpation juridique, un moyen de faire renaître la confiance & le crédit public. Mais l'expérience lui a déjà prouvé qu'ils ne peuvent être assis sur des opérations injustes. On craint aujourd'hui que ses travaux, ses destructions, n'aient fait que retarder cette banqueroute, dont les vues sages & mesurées que le roi avait manifestées depuis long-tems, & des reformes modérées, nous auraient sûrement épargné la honte. En vain les agioteurs, en vain le ministre des finances, proposent des plans de banque, d'emprunts, & d'impôts. Les bases de l'édifice sont établies sur le sable. Le citoyen qui venait au secours de la chose publique, recule effrayé devant la

puissance monstrueuse d'un corps législatif, qui ne connaît point d'autres limites que sa volonté. Il se demande avec inquiétude, quels sont aujourd'hui les titres qui assurent les propriétés, & court en gémissant cacher des richesses, dont la possession peut lui être contestée & ravie.

Cette décision, qui dépouille le clergé de ses biens, n'est qu'une suite de la déclaration des droits & du système d'égalité, que l'on regarde aujourd'hui avec autant de vénération à Paris, que jadis on voyait le système du vuide ou les rêveries d'Aristote. Peut-être verra-t-on bientôt paraître la loi agraire, conséquence de ce principe, dont nos législateurs font un si dangereux usage.

Je me permettrai quelques réflexions sur ce décret important. La première c'est que la plupart des états protestans se sont piqués de plus de justice à la réforme ; qu'ils ont appelés les héritiers & les donateurs, ou fondateurs des propriétés ecclésiastiques, & qu'ils ont remboursés tous ceux qui se sont présentés. Le surplus du revenu de ces biens servit à doter des hospitaux, des collèges,

&c. mais on se garda bien d'en distraire les capitaux ; & l'on eut la sagesse de penser, qu'une fois livrés au fisc, il les dévorerait sans que la nation en profitât. La dîme que l'on a abolie en France, fut aussi conservée ; parcequ'on imagina avec raison, que c'était un des impôts qui coutait le moins à payer, parcequ'il est perçu en essence.

Une autre observation digne de remarque, c'est qu'au moment où la nation s'appropriait les biens de l'église, & qu'on avançait que l'intérêt du peuple, la sûreté commune, dépendait de ce vol juridique, les provinces Belges déclaraient l'empereur déchu de la souveraineté du Brabant, pour avoir diminué les revenus énormes que le clergé possédait dans un pais où jadis il regnait despotiquement. Si dans deux états si voisins des causes si différentes servent de prétexte à l'indépendance, & au renversement de l'ordre, il faut convenir que l'une des deux nations est nécessairement dans l'erreur ; les Belges de secouer le joug d'une autorité légitime, pour défendre les propriétés ecclésiastiques ; ou les Français

d'anéantir leur clergé, & de lui enlever, non - seulement son influence politique, mais ses biens, pour affermir sur des bases solides leur constitution & leur liberté.

Si l'on est de bonne foi, il n'est pas difficile de s'appercevoir, que chez les deux peuples la haine, la passion & l'esprit de système, sont les seules causes de ce bouleversement, dont le bien public est le prétexte éternel. C'est ce motif qui créa chez les Romains cette puissance démocratique, appelée tribuns du peuple, qui firent trembler d'abord le sénat, & qui peu de tems après renversèrent le système politique de cette république fameuse. C'est aujourd'hui le prétexte du bien public qui en France a détruit la monarchie, armé les citoyens les uns contre les autres, ruiné les propriétaires, arrêté le commerce, & dissout tous les liens de l'ordre social. Telle est la destinée des établissemens des hommes. Pour former un gouvernement parfait, il faudrait des anges pour législateurs, des intelligences célestes pour sujets. Toucher aux fondemens d'un empire, c'est s'exposer à le renverser ; la prudence, la sagesse humaine ont

ont leurs bornes comme la démence a les siennes.

Que fallait-il pour sauver l'état & la dette ? De l'argent. Le clergé a offert 400 millions, & on l'a refusé, ce qui à mon avis est très-impolitique : d'abord parce qu'en vendant ses biens la concurrence en diminuera la valeur, de sorte que, pour se procurer la ressource qu'il proposait, on sera obligé d'aliéner pour 800 millions de biens ecclésiastiques. Au lieu qu'en lui en conservant la propriété, on aurait ménagé de semblables ressources à l'état dans des tems de détresse. Je pourrais ajouter qu'il y a une sorte de cruauté à dépouiller celui qui jouissait d'une fortune garantie par les loix & la foi publique : ne pouvait-on pas attendre que la mort remît la nation dans la jouissance de ses richesses, sans porter le trouble & la désolation dans une multitude de familles, qui n'existaient que par ces ressources ? La loi que l'on établit devrait-elle jamais avoir un effet rétroactif ? N'est-il pas de l'intérêt même de l'assemblée de s'attacher le plus grand nombre possible par ses bienfaits ? Et n'est-

il pas souverainement impolitique de multiplier les mécontents ? Je suis très-convaincu que si nos députés eussent été libres, ils auraient pris des moyens plus doux pour rendre à la nation, & remettre en circulation des biens qu'il est si intéressant pour elle de ne pas livrer à l'arbitraire des municipalités.

Mais cette digression m'a détourné de mon objet. J'y reviens. Il y avait déjà quelques jours que Paris n'avait donné de scènes sanglantes, & l'on commençait à espérer que le séjour du roi & de l'assemblée nationale y ramènerait le calme ; lorsqu'un boulanger, soupçonné d'avoir accaparé des grains, fut une nouvelle victime immolée à la fureur d'une populace, que rien ne peut retenir quand elle est abandonnée à elle-même. L'exercice de la souveraineté, dont elle faisait un si fréquent usage, fit pourtant ouvrir les yeux à l'assemblée, qui jugea apparemment qu'il était tems d'arrêter tant d'horribles tragédies. Ce dernier attentat, après six mois de trouble & d'atrocités, donna donc l'idée de publier une loi martiale contre les attroupemens féditieux :

sur quoi je vous ferai observer, que tout ce que l'assemblée a fait d'utile & d'irréprochable, du moins dans les principes, lui a été fourni par la constitution Anglaise; comme la responsabilité des ministres, l'administration de la justice par jurés, qui aurait eu lieu tant en matière civile qu'en matière criminelle, si le corps législatif n'était composé d'une foule d'avocats, qui nous ont privé de cet utile établissement, &c. Tout ce qu'on peut reprocher de vicieux à la nouvelle forme que l'on adopte, est diamétralement opposé aux principes qui gouvernent la Grande Bretagne: telle est la permanence d'une seule chambre, la périodicité de ses membres, l'initiative de la loi interdite au souverain, la sanction, &c.: & ce qu'il y a de remarquable dans l'assemblée, c'est son extrême conviction, que l'on* ne peut sans s'égarer suivre une autre marche que la sienne.

* M. de la Fayette entre autres disait à un seigneur Anglais qui retournait à Londres, " Mr. à votre arrivée, vous ne trouverez plus de chambre haute en " Angleterre." Le Pélopidas Parisien imaginait qu'il

D'après ce que je viens de dire, vous vous douterez aisément que l'on n'a pas suivi pour la loi martiale l'exemple que nous fournissaient les Anglais. Aussi cette loi n'y ressemble-t-elle que de nom ; aussi s'en est-on déjà moqué plusieurs fois ; aussi n'a-t-elle arrêté que des désordres ordinaires & peu dangereux. Dans le cas d'une insurrection totale, d'une réunion de toutes les volontés contre la loi, elle serait impuissante ; parceque l'exécution en est confiée aux municipalités, & que le rétablissement & la conservation de ce que vous appelez la paix du roi, doit regarder & être exclusivement dans la main du prince, ou des officiers qu'il charge directement de cette terrible fonction ; parcequ'encore une fois en Angleterre le roi est essentiellement & par sa nature le protecteur & le défenseur de la loi, & qu'en France il n'est, pour ainsi dire, chargé que de la promulguer. Tous les détails, tous les moyens, toutes les

était impossible que les trois royaumes eussent connaissance de nos décrets, sans culbuter aussitôt l'antique & solide édifice de leur constitution pour nous imiter.

forces du pouvoir exécutif, sont confiés aux municipalités, & ces municipalités sont indépendantes du chef de l'empire. Elles ne doivent compte qu'aux assemblées législatives, auxquelles, par leur nature & leur composition, elles doivent nécessairement être dévouées. Je vais même plus loin ; & j'ose affirmer que cette subordination ne fera bientôt que chimérique. Je suis convaincu que ces petites républiques, à qui on n'a pas craint d'attribuer tant de pouvoirs, cesseront de reconnaître l'assemblée nationale pour suzeraine, dès que ses décrets seront en opposition avec leurs intérêts directs. Cette assertion n'est point une chimère. Le corps législatif a déjà rencontré dans les districts & la municipalité de Paris une puissance, à laquelle il a été obligé de céder plusieurs fois ; ce qui est la suite du combat perpétuel qu'il a établi entre lui & le pouvoir exécutif, dont le monarque a été dépouillé pour en investir 52,000 corporations.

Vous vous rappelez, madame, qu'au lieu d'adopter la proclamation de M. de Lally Tolendal vivement appuyée par M.

Mounier, pour le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité publique ; au lieu de rendre aux loix & aux tribunaux leur ancienne vigueur, on avait préféré, sur l'avis de M. de Mirabeau, Barnave, & leurs adhérens, de créer un tribunal pour juger & punir les personnes qui avaient été arrêtées, ou qui seraient dénoncées comme coupables par la clameur publique. Les bons esprits de l'assemblée avaient en vain représenté que dans un moment aussi critique c'était favoriser la calomnie & l'injustice ; qu'il était plus que probable, qu'une pareille commission formerait un tribunal de sang ; que les juges n'auraient jamais la liberté de protéger l'innocence, poursuivie par une multitude stupide & passionnée, toujours prête à tourner en certitude les plus extravagantes accusations. La proposition fut adoptée, & j'avoue que ce qui m'a toujours paru inexplicable dans une assemblée d'hommes si sages pour la plupart, c'est qu'elle n'ait pas trouvé ainsi que l'établissement du comité des recherches, des obstacles invincibles, dans la majorité. Ce qui m'a toujours revolté, c'est d'entendre

des philosophes tonner dans la tribune aux harangues pour la liberté la plus indéfinie, & créer en même tems par leurs décrets l'inquisition la plus odieuse & la plus redoutable.

Dans un moment de crise a-t-on dit, tout est légitime pour sauver le peuple; et ce qui dans un tems calme serait une injustice devient un devoir dans une révolution. Je fais que l'histoire offre des exemples semblables, pour assurer la tranquillité publique, ou pour la rétablir: mais j'ignore si le souvenir de la Chambre Etoilée, le Conseil des Dix, le Décemvirat, & les commissions sanguinaires de la Diète de Suède, peuvent justifier un pareil établissement. J'ignore si ce ne serait pas confondre la conduite des usurpateurs & des rebelles avec celle des législateurs, qui devaient nous donner une constitution libre: j'ignore si on ne pourrait pas reprocher un sentiment de pusillanimité & de faiblesse à une assemblée, qui jusqu'ici n'a rencontré aucun obstacle dans sa marche, à une assemblée qui a pour elle l'opinion publique & 1,500,000 hommes armés pour

défendre ses travaux. Je pourrais ajouter que la crainte est le défaut des tyrans. Mais je me borne à demander, quelle a été jusqu'ici l'utilité de cette commission ? Je demande quels conspirateurs elle a découvert ? quels projets elle a fait avorter ? Je demande, enfin, pourquoi le comité des recherches n'a dénoncé depuis son établissement que des complots chimériques & ridicules, tandis que sous ses yeux, sous ceux de l'assemblée, on a commis les attentas les plus inouïs contre la personne même du souverain ? Je demande pourquoi il a gardé un silence absolu sur la conjuration de Versailles ? pourquoi il n'a poursuivi avec fureur que ceux qui avaient, je ne dis pas exécuté, mais conçu le dessein de dérober au fer des Catilina les têtes les plus augustes ? quoi M. de Bezenval, M. Augeard, & tous les prétendus criminels de leze nation, ont languï dans les prisons pendant si long-tems, il n'existait contre eux, ni corps de délit, ni preuves, ni décrets. On a fait un crime à un officier d'avoir donné ordre au commandant de la Bastille de se défendre jus-

qu'à la dernière extrémité. On a reproché à un citoyen d'avoir cru le roi de France libre de quitter Versailles, quand une capitale insurgente le menaçait tous les jours de violer son asyle, & depuis neuf mois les cruautés les plus révoltantes, les forfaits les plus odieux, sont couverts d'un voile impénétrable; & depuis neuf mois ce comité intrépide investigateur de conjurations, qui depuis son établissement sème chaque jour l'alarme & l'épouvante, n'a trouvé aucun indice d'un complot qui pouvait plonger la France dans un deuil éternel. Quelle idée doivent avoir de nous les nations qui nous environnent? Que doivent-elles penser de l'usage que nous faisons de notre prétendue liberté? Aurait-on cru que les auto-da-fés de l'inquisition fussent établis en France, au moment où l'on effaçait jusqu'aux traces de l'ancien despotisme? Cependant Paris a donné comme Lisbonne le spectacle d'une semblable tragédie. Vous même allez en juger. Quelques jours après l'arrivée du roi, vous avez vu, madame, qu'on avait annoncé la découverte d'un complot, pour le con-

duire à Metz. Les provinces, éternel objet de défiance pour les Parisiens, attendaient des preuves de cette nouvelle conspiration : les couleurs insidieuses, dont on avait peint l'expédition du 5 Octobre, commençaient à s'affaiblir ; chaque jour la vérité perçait les nuages de la calomnie qui l'avaient of-fusquée ; l'indignation que devaient inspirer les horreurs de cette fatale journée, commençait à se faire sentir ; déjà l'on se demandait tout haut, les motifs de la conduite des Parisiens & de l'assemblée. Le comité des recherches avait redoublé de soins & de vigilance ; mais inutilement : on avait en vain promis des récompenses aux délateurs ; & il fallait renoncer à une justification nécessaire, ou trouver des coupables. Le peuple, altéré de sang, demandait des victimes, & le sort tomba sur le malheureux marquis de Favras. Ce militaire fut arrêté sur la déposition de deux témoins, qui l'accusaient d'avoir conçu le projet d'une contre-révolution, en faisant assassiner les principaux chefs de l'administration, en séduisant une partie de la garde nationale, & en enlevant le roi pour le conduire à Metz.

Ce projet hardi, on l'attribuait à un pauvre gentilhomme sans argent, sans ressource ; & tout ridicule qu'il dut paraître, il fit trembler les Parisiens. La populace n'avait point vu sans un excès de rage la délivrance du baron de Bezenval, à qui, malgré tous les efforts de ses ennemis*, on n'avait pu trouver de crimes : elle demanda à grands cris la tête du marquis de Favras, menaça le comité, le tribunal, les juges ; & tous les talens de M. de la Fayette, toute la bravoure de la garde Parisienne suffirent à peine pour retarder de quelques jours son exécution, & pour donner au Châtelet le tems de revêter cet assassinat de quelques formes juridiques.

En effet, on refusa à l'accusé non-seulement de lui nommer son dénonciateur, mais même il ne lui fut pas permis de

* Une partie des 178 témoins, que l'on a entendu contre M. de Bezenval, ne l'avaient jamais ni vu ni connu. Quelques-uns même, au lieu de déposer contre lui, avouèrent qu'avant d'arriver au Châtelet, on leur avait offert de l'argent pour l'accuser : d'autres avaient été menacés de mille morts, & donnèrent même le signalement de ceux qui les avaient menacés. Mais on n'a pas fait à ce sujet la moindre perquisition.

produire des témoins pour sa justification. Le public, qui remplissait la salle de l'audience, dicta lui-même l'arrêt qui le condamnait à mort ; & des applaudissemens féroces suivèrent cet inique jugement, & retracèrent l'image des sacrifices de victimes humaines que font les cannibales pour apaiser leurs dieux.

L'infortuné Favras entendit sa condamnation avec une sérénité & un stoïcisme qui en imposa à la multitude effrénée. Toujours calme il protesta avec fermeté de son innocence, & sans enthousiasme, sans ostentation, sans se répandre en reproches, il plaignit ses juges d'avoir été trompés, d'avoir écouté plutôt des rapports infidèles & passionnés, que le cri de la vérité qu'il était si facile de reconnaître : jettant ensuite un coup-d'œil de mépris sur ce peuple qui témoignait par ses cris son horrible joie, il subit son arrêt avec un courage dont l'histoire offre peu d'exemples, & mourut avec autant de fermeté d'ame que Balmerino, que Lovat, & même Socrate, qui expira du moins au milieu & entre les bras de ses amis, au lieu que M. de Favras

entendait les rugissemens d'un peuple pour qui à présent les tableaux de sang sont une jouissance.

Ainsi 178 témoins ont à peine suffi pour prouver l'innocence de M. de Bezenval* ; & deux délateurs ont conduit le marquis de Favras à l'échaffaud : exemple terrible, qui prouve combien le fanatisme & la passion peuvent égarer les hommes. En effet, en admettant la réalité d'un projet de contre-révolution même écrit, je demande, quel est le tribunal qui a jamais osé punir l'intention du crime comme le crime même ? Mais il fallait du sang ; & l'on explique cette étrange condamnation, en entendant le rapporteur de ce procès dire à l'accusé, “ Votre vie, monsieur, est un sacrifice que “ vous devez à la tranquillité publique : ”

* Il est inutile de répéter que l'assemblée est tout, & le monarque rien ; tout le monde le fait : mais ce que l'on ignore peut-être, c'est qu'on a poussé l'impudence jusqu'à dire que le roi devait être entendu & déposer dans l'affaire de M. de Bezenval ; parcequ'il n'est que le premier citoyen de l'état, & qu'il n'est rien s'il n'est pas citoyen. Tel est le respect que l'on conserve à Paris pour le *restaurateur de la liberté Française*.

paroles détestables, qui prouvent & l'innocence de l'accusé & la lache conduite des juges, qui n'ont pas osé braver le peuple pour la défendre.

Dès les premiers jours de la détention de M. de Favras, quelques gazetiers faméliques eurent l'impudence d'imprimer dans leurs feuilles, que monsieur frère du roi était à la tête de cette nouvelle conjuration. Le prince, qui a gardé depuis le commencement de la révolution un silence si absolu, fut à peine instruit de cette calomnie atroce, qui n'aurait du mériter que son mépris, qu'il se rendit à l'Assemblée de la Commune de Paris, pour déclarer qu'il n'avait jamais eu aucun rapport avec M. de Favras. Je ne me permettrai aucune réflexion sur cette démarche, que les Parisiens ont trouvé magnanime; & je ne la rapporte que comme un de ces faits que l'on aura peine à croire dans un demi siècle. Il sera difficile, sans doute, de concevoir le malheur & l'avilissement de la maison de Bourbon, dont le chef est traité par ses sujets comme il l'aurait été par un Tamerlan, ou un Thamas; & dont les princes sont

menacés, mis en fuite, exilés, & proscrits, ou réduits à se justifier d'une accusation ridicule intentée par des journalistes, & à protester de leur innocence devant un maire de ville.

Cependant malgré toutes les précautions qu'on prenait pour éviter un bouleversement total, & déconcerter les projets des aristocrates, ou les effrayer par la vue des supplices, l'embarras des finances augmentait à mesure que l'assemblée avançait au milieu des décombres de l'ancienne monarchie. Les emprunts qu'elle avait ouverts n'avaient point eu de succès ; & M. Necker, malgré son génie financier, était lui-même épuisé en expédiens, lorsque enfin pressé par les capitalistes & par l'assemblée, il avait proposé cet impôt onéreux du quart des revenus, qui dans les circonstances présentes devenait purement chimérique. Mais comme l'a fort bien dit M. de Mirabeau, " La banqueroute était aux portes de Rome, " & ce n'était plus le cas de délibérer." Le projet fut donc adopté dans son entier, & M. Necker eut encore la gloire d'avoir fourni à l'assemblée une ressource qu'elle n'avait pu imaginer. Ce sont là les derniers

jets de lumière de cet astre, qui était il y a un an à son apogée. Il est vrai que le succès n'a pas jusqu'ici couronné ce projet ; & dans l'état affreux où sont réduites les fortunes, on a peu lieu d'espérer qu'il réussisse ; mais du moins le ministre a-t-il eu l'adresse d'en rendre l'assemblée responsable.

En effet, comment a-t-elle pu croire qu'elle trouverait encore dans cette ressource les moyens de réparer l'édifice délabré des finances, après avoir anéanti le crédit, attaqué les propriétés, diminué les revenus ? Le patriotisme disparaît devant la nécessité ; & les besoins du moment sont aux yeux de tous les hommes d'un intérêt plus pressant que ceux de l'état, qui ne les touchent que par la réflexion. Le clergé avait déjà perdu la moitié de ses revenus par l'abolition de la dîme ; la plus grande partie des gentilshommes riches se trouvaient dans la même situation par la suppression des droits féodaux ; le commerce, énervé depuis le traité avec l'Angleterre, n'offrait plus que le spectacle d'un arbre languissant ; les capitalistes

talistes avaient montré trop d'avidité dans tous les tems pour qu'on pût compter sur leur patriotisme. La crainte d'un soulèvement général avait fait rejeter le ferment pour la déclaration des biens, comme un moyen dangereux & impolitique. Le succès de cette opération repose donc sur le zèle & la confiance; mais l'un & l'autre diminuent tous les jours. Le peuple applaudit aux destructions; mais son admiration ne va pas jusqu'à sacrifier ce qu'il possède pour l'état. Aussi l'assemblée a-t-elle été obligée de reculer l'époque des déclarations & des recouvremens: aussi a-t-elle été forcée de recourir à la ruse & aux détours pour rendre son premier décret illusoire. Cependant pour ne pas paraître revenir sur ses pas, ce qu'elle a toujours regardé au-dessous de sa dignité, elle a par des dispositions ultérieures rendu nulle cette liberté qu'elle avait laissée d'abord pour la contribution; du moins l'a-t-elle considérablement affaiblie, en ordonnant que toutes les déclarations seraient publiques par la voye de l'impression, & que l'on

noterait aux élections prochaines, les négligences & les infidélités. C'est fermer encore une route à la confiance. Car l'assemblée a beau dire, & assurer que cette contribution énorme, du quart des revenus n'est que momentaire, & qu'on n'y pourra jamais recourir. Quel est le garant de ses promesses ? Qui empêchera les législatures suivantes, en supposant qu'elles veuillent revenir sur les mêmes traces, de convertir par ses décrets en impôt permanent une ressource * qui n'est aujourd'hui que pro-

* Ce projet en a fait éclore d'autres qui peignent bien l'esprit du moment. Une dame proposait que 10 millions d'hommes payassent une contribution nette de 860 liv. tournois ; ce qui fournerait juste huit milliards, qui serviraient à acquitter les dettes de l'état. Une autre a invité tous les Français à donner leurs boucles d'argent, & calculait que le nombre pouvant se monter à 2 millions de paires à 20 liv. procurerait 40 millions. L'assemblée a adopté ce beau plan, & un beau matin tout l'aréopage s'est débouclé. Les souverains de la halle & des fauxbourgs St. Antoine & St. Marceau ont enchéri sur cet exemple, en arrachant aux passans leurs boucles, leurs bagues, leurs bijoux, aux femmes leurs pendans d'oreille, & leurs diamans ; & c'est avec de

visoire ? Existe-t-il une puissance capable d'arrêter les entreprises du corps législatif ? Tous ceux qui connaissent la marche des assemblées, ne savent-ils pas que la fatigue & la multiplicité des harangues font naître les décisions précipitées ? Ce qu'a dit Young, " que du choc des opinions contraire, faillit l'étincelle de la vérité," ne peut être applicable qu'à une réunion peu nombreuse, & non à une assemblée de 1200 personnes : car alors le choc des opinions amène le trouble, la confusion, les haines, les personnalités, l'entêtement, les systèmes, & les discussions cessent alors d'être libres.

Mais j'entrerais dans un trop long détail, madame, si je vous rendais compte de tout ce qui s'est passé dans l'assemblée nationale : mon but en entreprenant ce faible

pareils moyens, avec un déficit dont on n'a pu jusqu'ici sonder l'horrible profondeur, qu'on a espéré ramener l'équilibre dans les finances !

Je n'ai point besoin d'ajouter que ces ridicules sacrifices ont ruiné une foule de bijoutiers & d'orfèvres, que l'on a été obligé d'y renoncer, & qu'ils n'ont servi qu'à ouvrir une nouvelle mode connue sous le nom de boucles, bagues, nationales, &c.

tableau de notre situation, n'a été que de vous donner des résultats, & non de faire un journal des débats du corps législatif. Affez d'autres s'occupent de ces minutieux détails, qui font perdre de vue l'objet principal, & dérobent la marche des représentans de la nation Française. Ce moyen astutieux ne sert qu'à éblouir & captiver les esprits vulgaires, & à les empêcher de juger de l'effet des décrets, & de leurs avantages, ou de leurs inconvéniens. Ce sont les feux qu'allumait Annibal pour cacher sa retraite. Je vais tâcher de parcourir plus légèrement la carrière que je me suis proposé, & d'écarter de vos regards toutes les particularités inutiles : je reprends donc ma marche interrompue, & je reviens à l'époque où l'assemblée décréta que les biens du clergé appartenaient à la nation.

Cette grande question étant décidée, on se hâta de prononcer la nécessité d'une nouvelle division du royaume : précaution nécessaire pour établir un mode de représentation conforme au nouveau système. Cette discussion souffrit beaucoup de difficultés à rai-

fon de la population, de l'étendue & des enclaves * ; mais il était trop intéreffant pour l'assemblée d'éteindre l'ancien esprit des provinces, qui pouvaient se reveiller, pour être arrêtée par les obstacles ; & le fameux adage, *divide & impera*, fut encore consacré dans cette occasion, de façon qu'à la place de l'ancien royaume de France, nous avons aujourd'hui un empire démocratique, divisé en départemens, en districts, en muni-

* Un honorable membre, pour abrégé ces difficultés, proposa à l'assemblée de confisquer le Comtat-Venaissin à titre d'ancienne propriété. Cette louable motion fut cependant rejetée ; & M. Bouche reçut un démenti formel des habitans de cette province. M. Bouche a appris d'eux, qu'une semblable réclamation faite contre leur volonté, ferait d'un funeste exemple, si l'on établissait pour toute règle celle de la force & de la convenance ; & qu'une nation qui adopterait des principes aussi téméraires, s'exposerait à se voir dépouiller par la même raison des meilleures portions de son empire.

Si la honte & la confusion pouvait produire un effet salutaire sur ce député, qui avait proposé d'envahir les propriétés d'un souverain ; on aurait lieu d'espérer qu'il chercherait à mieux approfondir & à étudier le droit des gens, & qu'il n'exposerait plus l'assemblée dont il est membre à rougir de ces honteux principes.

eipalités, qui ressembtent à autant de petites républiques, ou de cantons confédérés.

Je ne prétends pourtant pas m'élever contre une juste distribution des forces administratives. Je ne parlerais même pas de l'exception que l'on a faite en faveur de la ville de Paris, que l'assemblée a toujours traité en enfant gâté, & à qui elle a accordé un régime particulier en raison de sa masse, quoique cette ville eut d'assez grands avantages sur les provinces, sans y ajouter celui d'une disposition entre ses forces administratives & toutes les autres. Si d'ailleurs les principes de la constitution, en rendant le pouvoir exécutif insignifiant & nul entre les mains du monarque, n'accordaient une si grande indépendance aux parties d'un même tout, la nature plus sage a réuni au tronc des arbres toutes les branches divergentes. C'est là notre modèle; je le dis encore : en s'en écartant, pour suivre les règles incertaines d'une philosophie speculative & d'une théorie abstraite, nous ne pouvons que nous égarer. Mais de quel poids peuvent être ces prin-

cipes aux yeux des hommes, lorsque les passions les agitent ? L'assemblée, toujours dirigée par la crainte, la vanité, ou l'esprit de système de quelques-uns de ses membres, a moins suivi les règles de la justice & de la saine politique, qu'elle n'a écouté la haine & les cabales qui la divisent. De là cette précipitation, cette incohérence, cette contradiction perpétuelle, cette incertitude que l'on remarque dans sa marche. De là cette multitude de ressorts qu'elle croit nécessaire pour mettre en action le corps politique de l'état, dont le mouvement est suspendu & comme arrêté. Cependant elle n'ignorait pas qu'en politique comme en mécanique, plus la machine est simple, plus elle a d'effet. Elle n'ignorait pas que les bons gouvernemens ont toujours eu peu de loix, & qu'en multipliant les principes dans la théorie on augmente les difficultés dans la pratique. Aussi malgré l'effrayant amas de décrets *

* Il est bon d'observer, que l'assemblée, qui passe des séances, des journées, des semaines entières, à délibérer sur la devise des drapeaux, sur le nombre des boutons de l'uniforme

qui nous environne, malgré ce déluge de loix dont nous sommes, si j'ose le dire, submergés, nous demandons encore ce que deviendra l'armée, ce que deviendront les finances, le pouvoir judiciaire. Aussi n'avons-nous encore aucune force à opposer au brigandage que multiplie l'impunité & la misère.

Deux cens cinquante châteaux, plusieurs abbayes, les forêts des princes & des

des troupes nationales, &c. coûte près de 30,000 livres par jour, uniquement pour les honoraires des députés : à cette somme il faut ajouter les frais d'impression, de bougies, de bois, & toutes les autres dépenses qu'il serait trop long de détailler. Au milieu de la plus affreuse misère, chaque membre touche héroïquement un louis par jour, ce qui doit diminuer la surprise que causent ces pueriles & ridicules discussions.

M. de Mirabeau, qui a un talent merveilleux pour la définition, a donné celle de la société, en disant, qu'il ne connaissait que trois classes d'hommes dans un état ; *les salariés, les mendiants, & les voleurs*. Or comme un très-grand nombre de députés, & principalement M. de Mirabeau, ne possèdent rien, ils font tout pour prolonger la session ; parceque cessant d'être compris dans la première classe (les salariés), ils se trouveraient forcés de choisir dans les deux autres.

particuliers, sont pillés, incendiés, ravagés, depuis un an, sans qu'on ait fait des poursuites sérieuses pour en punir les auteurs. Toute l'attention de l'assemblée s'est portée sur les parlemens, à qui elle a cherché des crimes, & qu'elle a fait l'impossible pour trouver coupables de forfaiture ou de lèse nation, lors même que ces tribunaux ne cherchaient qu'à arrêter ou à prévenir les désordres qui se propageaient dans les provinces. Comme leur anéantissement était prononcé depuis long tems, on a su rendre odieux au peuple ces mêmes magistrats, qu'il portait aux nues il y a 18 mois ; on lui a représenté comme ennemis de la nation, ces mêmes hommes qui avaient opposé tant de résistance aux desseins du gouvernement, & à l'opiniâtreté desquels on a dû la convocation des états généraux. Enfin, les calomnies les plus atroces, les fables les plus grossières ont été imaginées, quand on n'a pu trouver dans leur conduite des motifs de les frustrer de la finance de leurs charges.

Il est en effet plus aisé de colorer l'usurpation des biens du clergé, & la ruine d'une

partie de la noblesse, qu'il ne l'est de s'emparer des capitaux des parlemens. En cessant d'être magistrats, ils deviennent créanciers de l'état, & ont les mêmes droits que les autres citoyens à la garantie prononcée par l'assemblée au nom *de l'honneur & de la royauté Française*; de façon qu'aujourd'hui la position de l'assemblée, à leur égard, devient très-embarrassante. Elle a prononcé la suppression des charges de judicature; mais elle en a prononcé le remboursement; & ce remboursement se monte à 600,000,000 livres, ou à 32,000,000 d'intérêt. Les frais de justice se montaient à 9 millions, ils seront portés à 18 : voilà donc 41 millions, dont l'état est surchargé; ou si, comme elle en a le projet, dit-on, elle laisse subsister un grand nombre d'offices, elle ira en contradiction avec ses propres décrets.

Voilà, sans doute, les raisons qui ont engagé l'assemblée à voir avec indulgence les délibérations, les arrêtés, & la conduite des parlemens de Metz, de Rouen, de Rennes, & de Bordeaux. Comme on ne peut raisonnablement supposer que ce soit par modération,

vertu dont elle a fait si peu d'usage, lorsqu'elle a cru pouvoir en manquer sans danger pour elle ; il est naturel de penser qu'elle a considéré qu'en déclarant les parlemens coupables, & en les enveloppant dans la proscription générale, elle ne se dégageait pas de l'obligation de les rembourser ; & que la nation aux abois, n'étant pas en état de supporter ce nouveau déficit, cette démarche pouvait renverser l'édifice qu'elle élevait avec tant d'orgueil. Aussi a-t-elle avidement saisi l'occasion de pardonner que lui a fourni le roi, & peu de tems après le simple vœu des habitans de Metz, en sollicitant sa clémence pour les arrêtés, pris par la chambre des vacations du parlement de cette ville.

Ce fut à cette époque que le grand maître de Malthe fit ses réclamations sur la suppression des dîmes, qui détruit en France la plus grande partie des revenus des commanderies. La lettre d'un souverain reconnu dans l'Europe ; le ton noble & ferme qui y regne, ne produisèrent qu'une faible impression sur l'assemblée. Un M. Camus, un des plus ardens destruc-

teurs qui existe, trouvant peut-être qu'une réponse catégorique à cette réclamation motivée serait trop difficile à faire, proposa pour toute solution l'anéantissement de l'ordre de Malthe en France. Mais le corps législatif, moins effrayé des suites politiques de cette nouvelle destruction, que fatigué peut-être de toutes celles qu'il avait faites depuis si peu de tems, laissa pour cette fois reposer son bras exterminateur, & se contenta d'ajourner la question.

A la manière dont nos députés ont traité jusqu'ici les protestations des différens princes qu'ils ont lésés par leurs décrets*, ne croirait-on pas, madame, entendre le sénat Romain prononcer sur le sort des rois vaincus? ne croirait-on pas entendre ces fiers républicains dire au grand maître de Malthe, par exemple :

Pour être *souverain*, tu te crois quelque chose.

Ce qui peut diminuer l'étonnement & l'admiration qu'inspirent ces grands traits du

* La république de Gênes a réclamé sur les décrets de la Corse : on a rejeté son mémoire ; & un honorable membre a poussé le ridicule jusqu'à proposer de mander le Doge à la barre.

caractère de nos législateurs, c'est de les voir traiter de pair avec les districts, les municipalités, la commune, la milice, les dames de la halle, &c. : c'est de les voir accueillir avec tous les honneurs les chefs de ces nouvelles puissances ; j'ai presque dit ces nouveaux souverains : c'est de les voir tantôt trembler à la voix du marquis de la Fayette, qui vient leur annoncer un projet de conspiration, un enlèvement, un complot, qui n'a jamais existé ; tantôt de les voir sourire aux antithèses doucereuses de M. le Bailly, & sur sa parole livrer à une municipalité provisoire, qui n'a aucun caractère, aucun pouvoir de ses commettans, pour 200,000,000 de biens ecclésiastiques : c'est de les voir rejeter le papier-monnoie, proposé par le ministre des finances, comme la plus dangereuse de toutes les ressources, & accueillir avec transport la conversion des plus beaux biens du royaume en assignats, qui auront un cours forcé. Je le répète, si l'on ne se rappelait que la perfection humaine est chimérique, on ferait tenté de ne plus regarder cette auguste assemblée avec autant de vénération que l'on en con-

ferve encore pour l'aréopage d'Athènes, où le sénat de Rome.

Son grand malheur a toujours été d'espérer qu'elle réalisera le système de l'abbé de St. Pierre, que l'on appelait les rêveries d'un homme d'esprit. Dans toutes ses opérations elle ne s'est point départie de ce principe, *que les hommes se conduisent par leurs lumières plutôt que par leurs passions.* Elle a donc toujours rejeté sur leur ignorance les malheurs qu'ils se sont attirés ; ce qui est incontestable : mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'elle a jugé qu'il suffisait de les éclairer pour les gouverner ; & voilà les conséquences qu'elle en a tirées : le peuple était opprimé, parcequ'il ne connaissait pas ses droits ; donc en les lui montrant, on met une barrière insurmontable à l'oppression. Mais qui pouvait assurer l'assemblée, que le peuple n'abuserait point de cette connaissance, & qu'emporté par son propre poids, il ne se précipiterait pas bientôt au-delà des bornes qui lui étaient prescrites ?

Un des moyens les plus surs de détruire l'armée, par exemple, était de rendre le soldat raisonneur ; parce que du moment

où un subalterne peut examiner la nature des ordres qu'il reçoit avant de les exécuter, il n'existe plus de subordination : or, comme il est impossible en général qu'il soit assez éclairé pour approfondir les raisons qui ont déterminé ses chefs à donner tels ou tels ordres, il y a à parier que son obéissance finira au moment où son intérêt & ses passions seront en opposition avec eux.

L'assemblée n'avait pu faire une faute aussi grave, sans en prévoir les conséquences. Aussi était-ce avec beaucoup de réflexion, qu'elle avait déclaré, que le soldat était citoyen avant d'être soldat : c'était lui fournir le prétexte de se conduire dans son état présent, comme dans son état antérieur. Aussi les troupes étant devenues citoyennes l'armée a-t-elle disparue.

Cependant on ne pouvait se dissimuler qu'un état, & surtout un état puissant, ne pouvait se soutenir sans une force publique, qui put repousser l'ennemi au dehors, & maintenir la tranquillité au dedans : malgré les savantes dissertations de M. du Bois du Crancé, & de M. le B. de Menou, pour prouver que les milices nationales pouvaient

suffire dans tous les cas ; malgré les outrages & les épithètes insultantes dont on avait accablé nos légions ; malgré le ridicule jugement de M. d'Albert de Rioms, un des plus braves & des meilleurs officiers de notre marine, & les éloges constamment prodigués au patriotisme, à l'énergie, à la conduite des milices du royaume, on commença à s'occuper de la reconstruction de l'armée. Mais il était important de lui donner une formation, telle que le roi, qui en est le chef naturel, ne put dans aucune circonstance s'en servir pour reprendre des droits que la constitution lui a enlevés *. On se souvenait, que dans tous les tems, & chez tous les peuples, les premiers de-

* Voilà, sans doute, le plus grand vice de notre nouvelle forme de gouvernement. En anéantissant le pouvoir exécutif entre les mains du monarque, on s'exposait à retomber dans le despotisme dès la première ou la seconde guerre. Il fallait donc ou laisser au prince la part qu'il doit avoir dans le système politique, ou bien détruire tout-à-fait la royauté. Il faut convenir, que ce mot de pouvoir exécutif fait une terrible impression sur l'assemblée, puisqu'elle a préféré de croire à la paix universelle, plutôt que de créer une armée qui pouvait lui donner quelque influence.

spotes furent des généraux : on se souvenait de ce vers fameux :

“Le premier qui fut roi, fut un soldat heureux.”

Il s'agissait donc de donner au prince une armée insignifiante ; & pour y parvenir, on imagina de proposer la conscription militaire : ce fut à M. Dubois du Crancé & au baron de Menou, que l'on dut cette idée lumineuse. Ces messieurs, qui avaient acquis avec tant de raison le titre de citoyens en renonçant à celui de militaires, étalèrent avec une éloquence analogue au sujet tous les avantages de ce service forcé, qui devait, disaient-ils, épargner à l'état une grande partie des dépenses, & qui formerait une armée patriotique bien préférable à un amas de *gens sans aveu, d'hommes poursuivis par la justice*, en un mot, de *brigands*. Cette conscription, dont le seul héritier présomptif de la couronne était excepté, contredisait, il est vrai, la déclaration des droits de l'homme, & étouffait dans sa naissance le germe précieux de la liberté ; puisque un des caractères de cette liberté est de laisser à chaque individu le droit de disposer de son tems, de ses talens, de ses moyens, se-

lon son gout ou son plaisir. C'était, il est vrai, un des abus les plus odieux du despotisme en Prusse. Cette conscription avait à la vérité bouleversé la Hongrie. A Rome même on avait vu des mères couper le pouce à leurs enfans, pour les soustraire à ce service forcé, d'où nous est venu le mot de *poltron* ; sincope de *pollex truncatus*.

Pour répondre à ces objections, les honorables membres avaient imaginé des *avoués* ; c'est-à-dire, de donner aux citoyens la liberté de se faire remplacer. Mais ces flambeaux de la philosophie moderne ne réfléchissaient pas que le pauvre seul supporterait le joug de cette loi. Ils n'avaient pas prévu, qu'alors l'armée ne serait composée que d'hommes sans expérience, sans valeur, sans volonté ; puisque l'intérêt seul, & non leur gout, la nécessité, & non l'inclination, les forcerait d'embrasser l'état militaire. Mais il semble aujourd'hui que le patriotisme tienne lieu de sens commun ; il semble qu'en mettant en avant ces grands mots de liberté, d'égalité, & de zèle, on oppose à la raison un égide impénétrable. Cependant ce plan ridicule fut rejeté ; &

M. Dubois du Crancé & le baron de Menou ne retirèrent de ce magnifique projet que la honte d'avoir inutilement outragé l'armée Française. Mais leurs injures même n'ont servi qu'à prouver que les militaires ne s'étaient point trompés dans l'idée qu'ils avaient conçu de ces deux membres *de la plus auguste assemblée de l'univers.*

J'arrive enfin, madame, à cette époque fameuse, où le roi a été obligé d'aller lui-même se déclarer le chef de la révolution. Il est important de remarquer dans quelles circonstances. Des avis séditieux, de faux décrets de l'assemblée, avaient recommencé à propager dans les provinces le meurtre, l'incendie, & les excès qui avaient suivi les décrets du 4 d'Août. Des bruits de conspirations & de complots tenaient Paris dans une agitation continuelle; à chaque instant on craignait un soulèvement général; & le commandant de la milice, corrigé peut-être de son excès de confiance, ajoutait à ces craintes, en paraissant douter de ses forces contre une nouvelle explosion. Il serait difficile d'affirmer, si cette inquiétude de M. de la Fayette était sincère, ou si c'é-

tait une ruse pour forcer le roi à confirmer de son proper mouvement tout ce qu'avait fait le corps législatif. Ce qui paraît plus que probable, c'est que Paris & l'assemblée, qui ne sont qu'un, ont imaginé que cette démarche de sa majesté ôterait aux provinces & aux mécontents tous prétextes de se récrier. Sur quoi je vous ferai observer, que les ligueurs avaient eu les mêmes raisons de faire déclarer Henri III chef de la ligue, ce qui ne servit qu'à prolonger la guerre civile & les désordres qui ont désolé la France, jusqu'au moment où Henri IV, vainqueur, rallia autour de lui les amis du trône & de la monarchie. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets. A quelques nuances près, les prétextes, les motifs & les événemens sont toujours les mêmes. A Athènes, à Rome, en Angleterre, chez tous les peuples, on trouve des exemples de ces crises politiques, de ces révolutions générales & imprévues. Les empires, si j'ose m'exprimer ainsi, sont toujours établis sur un terrain volcanique. Quelques-uns ont résisté pendant quelques siècles aux éruptions; mais le moment arrive enfin, où le

gouffre ne peut plus contenir les matières inflammables qu'il renferme, & où il éclate avec plus ou moins de violence, selon la résistance qu'il rencontre.

Lorsqu'on réfléchit sur l'histoire, on est étonné de ces rapprochemens & de ces ressemblances. Il semble que la folie & les misères humaines roulent sur un cercle éternel, & reparaissent à certaines époques comme les comètes qui se meuvent dans une ellipse immense. Ces météores, nouveaux pour la multitude, ne le sont point pour les astronomes & les savans, qui ont prévu leur retour. Telle est à peu près l'image des empires aux yeux de ceux qui jettent un coup-d'œil général sur l'histoire du globe. Partout les peuples ont commencé par être libres & vagabonds, puis réunis & rassemblés dans des bourgades, ensuite asservis, enfin opprimés. Mais, comme l'oppression même a son terme, un jour vient qu'ils secouent un joug devenu accablant, & qu'ils usent avec violence d'une liberté absolue, jusqu'à ce que, lassés de leur propre indépendance, les malheurs de l'anarchie leur fassent de nouveau sentir la nécessité de se

soumettre à de nouvelles conventions sociales, à des nouvelles loix, à de nouveaux chefs.

Ce que j'avance, madame, n'est point une assertion jetée au hasard, & dont on ne puisse démontrer la vérité. Il n'existe point sur la terre de pure démocratie, c'est-à-dire, de gouvernement où le peuple fasse & exécute lui-même les loix qu'il s'est données; comme il n'y a point de despotisme absolu, c'est-à-dire, où la volonté d'un seul soit toujours exécutée sans danger & sans obstacle. Toutes les formes de gouvernemens sont donc essentiellement mixtes, je veux dire, des aristocraties plus ou moins tendantes aux deux extrêmes.

Rousseau, Hobbes, & la plûpart des philosophes, qui ont écrit sur cette matière, ont été intimement convaincus de cette vérité. Le premier dans son Contrat Social n'a cherché qu'une perfection chimérique, & a cru que son système n'était applicable qu'à une très-petite ville & sa banlieue. Il y combat l'institution des représentans, & soutient qu'un peuple représenté n'est plus libre. Je ne m'arrêterai pas à chercher

d'autres preuves : l'aveu de Rousseau lui-même doit suffire ; & je crois qu'il peut aussi servir de réponse à ceux qui croient au despotisme absolu. Car, s'il est démontré qu'une grande nation ne peut se gouverner par elle-même, je ne crois pas plus possible qu'elle soit gouvernée uniquement par le caprice & la volonté d'un seul monarque, ou d'un seul chef. Chaque peuple a ses privilèges, ses institutions, ses préjugés, devant lesquels il est obligé de plier ; & il s'exposerait à être renversé du trône, s'il ne savait reculer à propos.

On ne me citera pas, sans doute, l'exemple des Turcs, des Perses, & des Mogols. Les révolutions fréquentes de ces empires prouvent que la forme du gouvernement est un état immoral & violent ; elles prouvent que les princes ne sont pas toujours aveuglement obéis, puisque souvent un impôt ou une atteinte aux privilèges & aux immunités de certaines classes, ou de certains individus, ont suffi pour les bouleverser. Le Grand Seigneur peut faire étrangler un visir, peut faire empaler un kisharaga, trancher la tête d'une sultane ou d'une

eunuque ; mais son sceptre despotique se courbe devant le Muphti. Le Divan peut accabler de nouvelles taxes les Grecs, les Juifs, & les Chrétiens ; mais il ne peut exiger des impôts sur les Turcs, sans un festa du Grand Pontife. Les Janissaires sont une autre puissance, que le prince est obligé de ménager. Je me résume donc, & je crois que la monarchie pure est le seul gouvernement qui convienne à un grand empire. J'ajoute même, que les républiques * sont forcées de feindre cette puissance modératrice, & que le Doge & le Stathouder sont des souverains, dont le pouvoir est très-borné, mais dont l'existence est nécessaire.

La France avait compris cette vérité en

* Les états unis de l'Amérique ont déjà senti, dit-on, la nécessité de cette division des pouvoirs : ce gouvernement d'un jour est forcé de changer sa première forme ; on vient de nommer une commission, pour remettre le pouvoir exécutif entre les mains d'un chef éligible & à vie, & pour créer deux chambres. Ainsi, si le fait est vrai, ces provinces vont reprendre les mêmes principes qui gouvernent la Grande Bretagne. Ce n'était pas la peine, s'il faut le dire, de secouer le joug d'une autorité légitime, pour adopter sitôt le même système politique,

posant pour base de ses mandats, que les députés, qu'elle avait choisis, ne pourraient rien faire sans *le concours & la sanction du roi*. Par-là elles l'avaient déclaré partie intégrante du pouvoir législatif. C'était donc ôter au souverain cette portion nécessaire d'autorité que de le réduire à un veto suspensif, qui n'est à proprement parler qu'un mensonge politique. Qu'est-ce en effet que le pouvoir d'empêcher, si au bout d'un tems donné ce droit s'anéantit ? Le même esprit de faction, qui peut avoir fait décréter une loi injuste ou nuisible, ne peut-il pas se prolonger, se reproduire pendant deux législatures, puisque les assemblées sont permanentes, puisqu'une partie seulement des individus, qui la composent, sont remplacés ? Croira-t-on aisément que ceux, qui auront déjà passé un an dans chaque législature, n'auront point une influence manifeste sur les décisions, en raison de leur expérience, des lumières qu'ils auront acquises, & des moyens de gouverner une assemblée collective qui leur seront connus ? Un citoyen armé de tout ce que la raison & la probité peuvent donner d'éloquence,

réussira-t-il à se faire entendre ? & pourra-t-il combattre avec succès les sophismes spécieux, les principes faux & cruels des uns, & les forties imprévues, la logique rugissante des autres ? En supposant même qu'il ait assez de génie pour faire disparaître, comme le soleil, tous ces feux éphémères qui séduisent aujourd'hui les Parisiens, connaîtra-t-il la théorie des divisions, la finesse des amendemens, la ressource des ajournemens, qui sont aujourd'hui à l'art oratoire ce qu'étaient à la tactique l'ordre profond, ou l'ordre oblique, il y a deux ans ? Cette loi ainsi reproduite & défendue, le monarque se verra forcé de la consentir au bout de 3, de 4, de 5 ans : alors il ne fera plus que l'exécuteur des volontés de l'assemblée ; alors le chef, le représentant suprême, inamovible & héréditaire de la nation, ne fera plus compté pour rien ; alors le roi des Français ne fera plus qu'un automate politique, dont on dirigera tous les mouvemens.

Il aura, disent nos publicistes, le droit de suspendre & de refuser pour un tems les loix présentées à sa sanction : mais les assemblées prochaines réunissant, comme

celle-ci, la plénitude de tous les pouvoirs, l'autorité royale n'ira-t-elle pas toujours se briser contre cet énorme puissance, comme elle l'a déjà fait ? Si la proportion n'est point établie entre les forces respectives du roi & du corps législatif, peut-on nier qu'il existera entr'eux un combat continuel, qui finira, comme aujourd'hui, par l'anéantissement de l'un ou de l'autre ? N'est-ce pas perpétuer l'anarchie & la guerre civile ? N'est-ce pas ramener l'ancien despotisme que l'on a abbatu ? Car, soit que l'assemblée, soit que l'autorité royale triomphe, le vainqueur ne réunira-t-il pas tous les pouvoirs ? & n'est-ce pas ce qui constitue le despotisme ?

Voilà donc, à mon avis, le grand reproche que l'on peut faire à l'assemblée nationale, c'est de n'avoir pas profité pour nous donner une constitution libre & purement monarchique des vertus, du patriotisme, & du généreux dévouement de Louis XVI. Pour juger de l'étendue des sacrifices qu'il a faits, qu'on se souvienne qu'il est monté sur le trône avec un pouvoir absolu, & que jamais les rois ne cèdent

ce pouvoir, fans y être reduits par la force. Un autre aurait perdu vingt batailles, avant d'aller confirmer fa propre exclusion de la souveraineté. Si donc le roi a pu se déclarer le défenseur & *l'ami* d'une constitution si contraire à ses véritables intérêts ; comment n'aurait-il pas consenti à remettre une partie de la puissance, qu'il ne pouvait plus retenir, sans danger, pour le bonheur de ses fujets & de fa personne ? Louis XVI signant l'article qui lui ôte l'initiative & le consentement *libre* de la loi, aurait-il refusé d'accepter l'établissement de deux chambres & la responsabilité des agens du pouvoir exécutif ?

L'assemblée est donc coupable, si la constitution est vicieuse ; puisqu'elle avait la liberté & la faculté de la rendre le modèle de tous les gouvernemens. C'est alors, qu'en évitant les défauts qu'elle remarque si souvent dans la forme Anglaise, elle aurait pu se flatter avec quelque vraisemblance de la surpasser. Un des grands défauts, que l'on reproche au système politique de l'Angleterre, est l'inégale représentation dans la Chambre des Communes, &

la liberté que le roi a de créer autant de pairs que bon lui semble ; de façon, dit-on, qu'il pourrait transporter l'aristocratie dans la chambre basse, & la démocratie dans la chambre haute. Cette objection paraît plus fondée qu'elle ne l'est en effet : car je suis très-persuadé que l'intérêt même du monarque s'oppose à cet accroissement de la Chambre des Pairs, qui pourrait à la fin devenir si puissante, qu'elle le ferait trembler sur le trône. L'histoire n'offre pas, je pense, cette subversion dans l'ordre politique ; j'y vois, au contraire, que depuis Edouard I, qui attribua à la Chambre des Communes le droit de régler les subsides, pour s'opposer & balancer le pouvoir des barons, les souverains ont constamment cherché à se placer comme corps intermédiaire entre les deux puissances.

Telle est donc la véritable influence du roi dans une monarchie ; c'est d'établir une division perpétuelle entre les différens pouvoirs. On en distingue trois : le pouvoir législatif, ou celui qui fait les loix ; le pouvoir exécutif, qui les met en action ; & le pouvoir judiciaire, qui les rappelle & les ap-

plique aux circonstances. Les partisans du gouvernement monstrueux que l'on vient d'élever, au lieu d'établir l'équilibre entre ces pouvoirs, ont trouvé plus simple & plus commode, d'exciter l'orgueil du peuple, en lui parlant sans cesse de ses droits, de la volonté générale, de la souveraineté de la nation. Ce ferait, sans doute, une preuve de démence, que de nier que le principe de tous les pouvoirs réside dans la nation : mais la nation n'étant que la réunion de tous les individus qui la composent ; & cette réunion étant moralement impraticable, il s'ensuit nécessairement qu'un grand peuple doit déléguer ses pouvoirs à des représentans. Mais ces représentans attenteraient aux droits imprescriptibles que la nation se réserve, s'ils concevaient le projet dangereux de l'empêcher de réformer, de corriger, je ne dis pas les lois, mais la constitution même, qui est la première pierre de l'édifice. Voilà pourtant ce qu'ont exigé nos députés, en faisant prêter le serment civique d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi ; & de maintenir de de tout son pouvoir la constitution décrétée

par l'assemblée, & sanctionnée par le roi. Sur quoi je me permettrai quelques réflexions, que je soumets, madame, à votre jugement.

D'abord qu'est ce qu'un serment ? Il me semble que c'est un acte libre & volontaire qui nous fait consentir à telle ou telle chose. Hors ce serment dès qu'on l'exige, me paraît perdre ce premier caractère. Si je regarde la constitution comme imparfaite & vicieuse, & si je suis néanmoins obligé de jurer de la maintenir de tout mon pouvoir, mon serment n'est ni libre ni volontaire.

Ensuite qu'est-ce qu'être fidèle à la nation, à la loi, au roi ? C'est, si je ne me trompe, empêcher que l'on ne porte atteinte à leurs droits respectifs : c'est de ne souffrir, autant qu'on le peut, aucune infraction au contrat qui les unit. Or ce contrat n'est point fait, les droits ne sont point déterminés d'une manière fixe & équilibrée, les loix ne sont point finies, la constitution n'est qu'imparfaitement ébauchée : être fidèle au roi, ce serait manquer de fidélité à la souveraineté indéter-

minée & explicite de la nation. Que devient donc le serment ?

Maintenir de tout son pouvoir ; c'est, je pense, garantir défendre, protéger, les bases sur lesquelles repose la constitution. Mais si les défauts essentiels, les inconvénients, les dangers, de cette constitution, paraissent dès la seconde législature, comme je n'en doute pas ; si une seconde assemblée est obligée de changer, d'abattre, & de reconstruire tout l'édifice sur un nouveau plan : que signifie mon serment alors ? N'est-il pas une cérémonie vaine & inutile, une véritable dérision ? or doit-on se jouer de la sainteté du lien moral le plus puissant que les hommes aient imaginé ?

Soyons donc raisonnables, & concluons que si l'assemblée n'avait pas senti que son ouvrage était défectueux, elle n'aurait pas eu recours au serment pour le garantir des atteintes qu'on pouvait lui porter. C'est donc à sa vanité, ou à sa crainte, qu'elle a sacrifié dans cette occasion ; & c'est sur ces deux pivots que roulent presque toujours ses opérations. Par crainte elle a soulevé Paris ; par vanité elle a anéanti la royauté.

Sa

Sa vanité rend publique les adresses, les adhésions, les félicitations; & sa crainte la fait céder continuellement aux caprices d'un peuple qu'elle ne peut plus contenir. Paris, ou plutôt la populace de Paris, exprime son vœu; c'est-à-dire, intime ses ordres; & l'assemblée, si fière, si implacable, quand elle n'a affaire qu'à des réclamations isolées, s'empresse de satisfaire les Parisiens dès que leur volonté est connue.

La démarche du roi, & le ferment exigé par l'assemblée peut être regardée comme la catastrophe de la révolution. Tout ce qui a suivi ce consentement forcé n'est qu'une suite naturelle de la disparition de la royauté, & de la destruction totale de tous les contrepoids, qui avaient jusques-là retardé la marche du corps législatif. L'autorité royale ayant lutté faiblement pendant huit mois contre les atteintes continues que lui portaient les Parisiens & les députés, s'est enfin avouée vaincue, & a transigé avec eux. Louis XVI a racheté sa vie (peut-être) au prix de sa couronne; & dès ce moment ce phantôme de souverain n'a plus été que le premier sujet de l'as-

semblée nationale, qui, délivrée de toute inquiétude de ce côté-là, ne s'est plus occupée qu'à effacer jusqu'aux vestiges gothiques de l'ancienne monarchie.

Mais mon intention, madame, n'ayant été que de vous conduire à cette époque fameuse, au travers des combats, des intrigues, & des crimes qui avaient ébranlé le trône, & qui l'ont enfin renversé, je ne m'étendrai point sur les destructions récentes dont vous connaissez les détails ; je ne pourrais y jeter qu'un coup-d'œil rapide. L'histoire ne peut suivre à présent la course de l'assemblée, qui, emportée par son propre poids, s'élance vers les extrêmes avec la rapidité de l'éclair. Il faut laisser au tems le soin de nous faire juger des motifs & des conséquences de ses derniers travaux.

Je ne vous parlerai donc point de cette question sur la traite des négres*, que l'on

* Le commerce effrayé de l'humanité & des systèmes de nos cosmopolites, a fait à ce sujet les plus vigoureuses représentations. L'assemblée, qui n'est accoutumée qu'aux cris de la populace & aux menaces dont M. de la Fayette est ordinairement l'organe, fut d'abord

a eu l'imprudence d'agiter au risque de ruiner notre commerce, & de faire égorger deux millions d'hommes dans nos colonies, en y portant les maximes dangereuses d'une indépendance indéterminée. Je ne vous représenterai point l'assemblée nationale, gravement occupée à décréter que les officiers municipaux porteront sur leurs habits une écharpe * aux trois couleurs de

surprise du ton dont les villes maritimes lui parlaient. Mais elle jugea fort sagement qu'il valait mieux ne pas publier la déclaration des droits de l'homme chez les peuples d'Angole & de Congo, que de s'exposer au ressentiment des provinces de la France, qui pouvaient ruiner tout l'édifice de la constitution. Le monde a donc été privé du magnifique discours que devait prononcer à ce sujet M. le comte de Mirabeau, chef de la société connue sous le nom *d'amis des noirs*. C'est un grand malheur, sûrement, que de ne pas entendre M. de Mirabeau. Mais ç'aurait été payer un peu cher le plaisir de l'admirer que de l'acheter au prix de nos colonies.

* Toute puérile & toute ridicule que paraît cette décision, elle n'est pourtant pas indifférente. On a substitué à la couleur blanche, qui était vraiment celle de la nation Française, la livrée d'un prince dont la réputation était flétrie depuis long-tems. Les ligueurs portaient l'écharpe rouge, ou du moins le rouge y dominait: celles d'Henri IV, de d'Aumont, de Montmorency,

la nation, pour marque distinctive de leur dignité; dans un moment où nos finances sont prêtes à s'écrouler; dans un moment où l'armée est dissoute, où tout est à reconstruire; dans un moment, enfin, où le moindre retard peut rendre le mal plus invétéré, & peut-être incurable. Je ne vous parlerai ni du décret qui accorde aux en-

d'Estaing, Brissac, étaient blanches: l'oriflamme était blanche: les rois faisaient leur entrée sur des haquenées blanches; c'était la couleur favorite de nos preux chevaliers; c'était la couleur du panache d'Henri IV, qui disait à ses soldats: "Enfans, si vous perdez vos cornettes, ralliez-vous à mon panache; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur." On prend le peuple avec les sens; & cette précaution de rendre odieux ce qui avait toujours été respecté par la nation, a été un des pronostics les plus certains du bouleversement qui a suivi. On donne des écharpes à des officiers municipaux; on crée un ordre pour eux, tandis que l'on abolit tous les titres, les distinctions pour le militaire & la noblesse; on accorde les honneurs du pas à cette nouvelle puissance, tandis qu'on ne cesse de répéter, que tous les hommes sont égaux. *O altitudo!* Un membre (le marquis de Foucault) proposa fort plaisamment de donner des chaperons aux soldats, puisqu'on donnait des écharpes aux municipes. Mais la satire ne produit pas plus d'effet que la raison dans ce siècle de *lumières*.

fans d'Israel le droit de citoyens actifs ; ni de celui qui ouvre les tombeaux des cloîtres, &, si j'ose m'exprimer ainsi, refuse les morts * ; ni de la décision qui en-

* On a fait paraître à la barre de l'assemblée une vieille religieuse, qui venait remercier les députés de la liberté qui lui était rendue après 50 ans d'esclavage. L'abbé Syeies, dit-on, avait préparé le discours que prononça cette colombe du Seigneur, en sortant de l'arche : malheureusement pour l'actrice & les acteurs de cette farce ridicule, on a découvert que c'était une vieille sœur converse, qui avait été chassée de son couvent pour sa mauvaise conduite ; ce qui a détruit une partie de l'effet qu'avait produit son éloquente diatribe.

Cependant j'avoue qu'une des choses qui m'a toujours révolté, est le vœu ridicule que faisaient les religieux de penser toujours de même, & de ne jamais regretter le monde qu'ils quittaient, souvent par caprice, par désespoir, ou par paresse.

Mais en même tems je pense qu'il est peut-être dangereux de rendre à la société des membres qui en ont été si long-tems séparés, surtout qui ont puisé dans la vie monastique un esprit de cabale & de division, qui peut troubler la paix des familles : il aurait peut-être été plus prudent de se contenter d'abolir pour la suite des vœux qui retranchent un si grand nombre d'individus du corps politique de l'état, & qui dans presque tous les tems n'ont servi qu'à multiplier le fanatisme, la

leve au roi le droit de faire la paix ou la guerre ; ni, enfin, de l'anéantissement de la noblesse, de l'abolition des ordres & des titres, & de la réforme du clergé. Il faudrait avoir plus de talens & de moyens que je n'en ai pour prouver le vice & le danger de tant de réformes violentes & précipitées : je craindrais à la fin, madame, de vous fatiguer de mes réflexions & de mes conjectures ; réduit au rôle d'historien, je ne veux point entreprendre celui de dissertateur. Je me hâte donc de terminer ce récit douloureux par quelques remarques que je ne crois pas tout-à-fait inutiles.

La première c'est que cette révolution ne peut être comparée à aucune de celles dont l'histoire nous a transmis le souvenir*.

superstition, & les vices les plus monstrueux. Mais c'était moins à leurs personnes qu'à leurs biens qu'on en voulait.

* Cependant l'histoire de France même offre un tableau qui approche de la position actuelle du royaume. Sous Charles V, les états s'assemblèrent à Ruel. L'archevêque de Rheims présidait le clergé, Gauthier de Brienne la noblesse, & Marcel le tiers état. Quoiqu'on n'ait pas poussé aussi loin l'esprit d'innova-

La rapidité avec laquelle le feu s'est communiqué à toutes les parties du corps poli-

tion & de réforme que l'a fait l'assemblée nationale ; cependant on supprima, comme elle, les corvées, les capitaineries, les gabelles ; l'égalité des impôts fut décrétée, & même les privilèges abolis.

Les ministres du roi proposèrent une capitation ; les députés se crurent plus habiles ; les finances croulèrent, & on fut obligé de recourir à une contribution patriotique d'une portion du revenu, ce qui ne remédia à rien.

Charles le Mauvais roi de Navarre, le plus lâche, le plus crapuleux, & le plus perfide des hommes, se ligua avec Marcel, que l'histoire nous peint artificieux, éloquent, vindicatif, fourbe, cruel, d'une ambition démesurée, incapable de remords, ne rougissant de rien, affectant de soutenir les droits du peuple dont il était devenu l'idole, parvenu, à force d'intrigues, à s'emparer de toute l'autorité, & à réduire le roi & les ministres au rôle d'exécuteurs de ses volontés. Son étroite liaison avec Charles le Mauvais aurait fini par bouleverser le royaume, sans l'assassinat qui mit fin à ses crimes.

Enfin, la nation désavoua ses députés, les gens sages se retirèrent de l'infamale clique, & abandonnèrent l'arène, persuadés que la puissance de ces tyrans subalternes se détruirait d'elle même. Du fond de sa prison, le roi Jean cassa tout ce qu'avaient fait les députés. Et ce ne fut qu'après avoir éprouvé tous les malheurs qu'entraîne la guerre civile, que Charles V réussit, à force de prudence,

tique, le changement total dans les idées, lui donne un caractère qui la distingue de toutes les autres. Jamais aucun gouvernement ne s'est défendu avec autant de mollesse & d'ignorance; jamais on n'a pris moins de précautions pour arrêter les progrès de cette épidémie générale; & jamais peut-être on n'a fini par un traité plus humiliant. C'est, sans doute, à ces causes qu'il faut attribuer le peu de sang qu'a coûté ce bouleversement général : les assaillans n'ayant éprouvé aucune résistance, celui qu'on a versé n'a été répandu que par le fanatisme & la fureur du peuple.

En effet dès que le combat a été engagé entre l'autorité royale & le corps législatif, ceux qui s'étaient hautement déclarés pour le trône, ont été ou dispersés par la crainte,

de fermeté & de sagesse, à rétablir le calme dans le royaume.

Les revers de Jean, sa captivité en Angleterre avait mis la France à deux doigts de sa perte. Mais comme aujourd'hui Louis XVI est prisonnier dans sa capitale, ce qui rend sa situation très-différente, on ne peut former aucunes conjectures raisonnables sur les suites de cette étrange catastrophe.

& la proscription, ou ont passé dans le parti opposé ; de façon que, sans secours, sans conseil, sans amis & sans ressources, Louis XVI a été obligé de se rendre à telles conditions qu'ont exigé les vainqueurs.

L'Amérique s'est ainsi vengée de tous les maux que nous lui avons fait autrefois, en soufflant dans l'Europe un esprit d'indépendance & de révolte. Voilà le fruit que nous avons retiré de cette injuste guerre, que nous avons soutenu pour secourir des sujets qui voulaient se dérober à leurs légitimes souverains. Nous avons épuisé nos trésors pour des insurgens qui nous ont communiqué des idées fausses & exagérées de la liberté ; & nous avons rapporté dans l'Europe le feu qui la doit embraser.

Tous les trônes de cette partie du globe sont ébranlés par la secousse violente qu'a éprouvée la France ; et le moment peut-être n'est pas loin, où le sang des Péruviens & des Mexicains sera vengé : le volcan est prêt à s'entr'ouvrir en Espagne & en Italie ; l'Allemagne est en proie aux

horreurs de la guerre civile ; les gouvernemens effrayés cherchent à détourner l'orage : mais il est à craindre que les moyens qu'ils employent pour éviter une explosion, ne fassent qu'en hâter le moment.

Quant à ma malheureuse patrie, il est impossible de prévoir le sort qui lui est réservé. L'assemblée elle-même ne fait sûrement pas où elle ira aborder : les Parisiens l'ont sauvée de l'autorité royale, qu'elle a eu peut-être des raisons de craindre. Mais nulle puissance ne peut aujourd'hui la sauver des Parisiens. Ces allarmes, ces complots, ces conjurations, ces menaces puériles, que l'on sème à chaque instant, sont les moyens dont se servent les démagogues pour l'empêcher de déterminer le but auquel elle doit s'arrêter. On pique tantôt sa vanité, tantôt on excite sa crainte pour ne lui pas donner le tems de tourner les yeux, & de voir l'espace immense qu'elle a laissé entre elle & les vrais principes de la monarchie. Emporté par les vagues mugissantes, le vaisseau de l'état parcourt des mers inconnues même aux pilotes ; sans bouffole, sans gouvernail,

il est à chaque moment prêt à se briser contre les écueils qu'il ne peut éviter.

Quel nom, en effet, mérite le gouvernement monstrueux que nous venons d'imaginer ?

Ce n'est point une monarchie ; car le prince est étranger au système d'administration provinciale : il ne paraît dans la constitution que comme un hérault chargé de promulguer la loi, sans avoir même le pouvoir de faire punir les infractions. Le pouvoir exécutif est dépendant, ou plutôt concentré dans le corps législatif, qui l'exerce dans toute sa plénitude.

Ce n'est pas non plus une république ; puisque un seul corps politique envahit tous les pouvoirs, & que les assemblées provinciales ne peuvent arrêter les progrès, l'assemblée ne rend compte à personne, & n'est contre-balancée par aucune force.

Le nom qui convient donc à la France est une Démocratie Royale, ou plutôt une véritable anarchie ; or dans un état aussi violent, il est impossible de prévoir & de déterminer des résultats.

Pour avoir été trop loin, pour avoir passé les bornes au delà desquelles le bien ne peut exister ; l'assemblée s'est exposée à nous faire perdre le fruit des réformes sages, des mesures prudentes, & des efforts constans, qu'elle a faits, pour briser sans retour le joug honteux du pouvoir arbitraire, sous lequel nous rampions autrefois. Non, j'ose le dire, ce n'est point en violant les droits d'une partie de la société qu'on peut rendre l'autre heureuse ; ce n'est point en réduisant tout à un même niveau que l'on peut se flatter d'établir de sages conventions sociales ; mais en retenant chaque individu dans la place qu'il doit naturellement occuper, en l'empêchant d'abuser de l'ascendant & de l'influence que donnent les lumières, la naissance, & les richesses. Ce n'est point par des sermens, des spectacles pompeux, qu'on peut lier les hommes ; mais par leur propre intérêt. La loi, bien-faisante comme le soleil, doit répandre partout la vie & le bonheur. Tous doivent être portés à la défendre quand elle est juste. Elle ne doit couler des larmes qu'à

ceux dont elle réprime la licence, & ces larmes doivent être de confusion & de repentir. Cependant combien de familles vertueuses & d'hommes respectables gémissent aujourd'hui des décisions violentes que l'on a prises ? combien sont plongés dans l'indigence, qui cependant n'étaient point coupables, & qui regardaient en rougissant les fers dont nous étions chargés ?

Pourquoi toujours abuser le peuple par des craintes frivoles, des complots imaginaires & souvent ridicules, qui ne servent qu'à entretenir sa fureur ? Les véritables amis de la liberté sont ceux qui ne la confondent point avec la licence : & ceux qui aujourd'hui semblent les plus opposés au gouvernement qu'on vient d'établir, sont ces mêmes hommes qui déclamaient autrefois contre l'esclavage & la tyrannie, & soupiraient après des jours plus heureux. L'assemblée n'a pas d'autre ennemi qu'elle-même ; c'est en se précipitant toujours dans les extrêmes qu'elle renversera l'édifice qu'elle vient d'élever. Puisse-t-elle, pénétrée de la nécessité de rétablir la paix,

apporter tous ses soins à calmer ce même peuple dont on a trop flatté l'égarement ; & puisse cette confédération, dont elle se promet de tirer tant de fruit, mettre enfin un terme aux funestes divisions, qui déchirent ma malheureuse patrie !



F I N.

